



PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE « PCS et la place des EPCI »

Journée organisée par l'AFPCN et l'Association des Maires des Vosges avec le soutien de l'Association nationale des communes pour la Maîtrise des Risques technologiques majeurs (AMARIS) et de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

Actes

Le 18 octobre 2012

Salle de conférence, Centre des Congrès, avenue de Saint-Dié, 88000 Epinal

SOMMAIRE

Sommaire	3
Introduction	5
Introduction de la journée et présentation du bilan PCS	7
L'intercommunalité et la gestion des risques. Réforme des collectivités territoriales.	17
Session 1 : L'élaboration et l'appropriation des PCS	19
Session 2 : Les PICS et le rôle des EPCI.....	41
Session 3 : Les exercices et retours d'expérience : outils d'appropriation et de capitalisation des informations.....	57
Conclusion des échanges	83
Conclusion	91

Introduction

Mots d'accueil et introduction de la journée

Dominique PEDUZZI

Président de l'Association des Maires des Vosges

Mesdames, Messieurs, chers collègues, c'est avec un grand plaisir que je vous accueille aujourd'hui à Epinal, avec le concours de l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et avec le soutien de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises ainsi que de l'Association nationale des communes pour la Maîtrise des Risques technologiques majeurs. C'est donc avec plaisir que nous allons dérouler cette journée de travail consacrée aux plans communaux de sauvegarde.

Il y a quatre jours, le dimanche 14 octobre, deux mini-tornades ont touché deux communes de France, distantes de plusieurs centaines de kilomètres, à quelques heures d'intervalle : l'une, près de Marseille, où l'on a dénombré 25 blessés légers ; l'autre en Vendée, qui a provoqué des dégâts matériels sur une centaine de maisons dans un village. L'actualité nous fournit malheureusement ainsi une entrée en matière édifiante qui n'est pas sans rappeler aux élus vosgiens les heures difficiles que nous avons connues dans notre département, notamment en 1984 une tornade très locale et très violente et en 1999, comme tout le monde, la tempête des 26 et 27 décembre. Cela nous rappelle la vulnérabilité de nos territoires locaux face aux nombreux risques, qu'ils soient naturels ou technologiques. Pour notre département des Vosges, aucune de nos 515 communes, pas plus que celles des autres départements, n'est à l'abri d'un événement tragique ou tout au moins imprévisible. C'est un fait. Sans tomber dans le catastrophisme stérile, il faut prendre en compte ces risques.

Cela ne doit pas nous décourager, au contraire. Cela doit nous inciter tous – les maires, les autorités locales, les autorités nationales – à prendre toutes les mesures dont nous disposons, afin de renforcer la capacité de nos communes à faire face et à gérer au mieux ces événements lorsqu'ils surviennent. Il s'agit d'anticiper. Il s'agit également, en tant qu'acteurs locaux, d'améliorer, d'optimiser notre préparation et notre coordination dans la gestion de crise, toujours complexe. En un mot, il s'agit de gagner en efficience. Comme en témoignent les nombreux retours d'expérience de catastrophes naturelles, la gestion des risques est un enjeu collectif majeur.

Le maire, premier échelon de proximité, est au cœur de cette problématique de gestion des risques ; il en est même le pilier. Le code général des collectivités territoriales, le code de l'urbanisme, le code de l'environnement ... rappellent, à chaque fois et dans tous les textes, pour une fois de façon unanime, que le maire est légalement tenu d'adopter des politiques destinées à réduire les risques, se traduisant par des actions de prévention, de précaution et de protection des personnes et des biens. Dont acte.

Et après ? Comment se préparer à gérer la crise ?

Il faut l'admettre, pendant longtemps, cette question du comment était basée sur l'engagement collectif, massif, de la population qui vivait et travaillait dans nos villes et dans nos villages. Au gré

des évolutions de nos comportements, de l'éloignement des populations actives entre le lieu de résidence et le lieu de travail, tout cela a insidieusement érodé cette capacité locale de mobilisation. L'évolution de l'organisation des services de secours – sapeur-pompier, gendarmerie, police, SAMU, et j'en oublie sûrement – a aussi considérablement modifié la donne de l'organisation dans la commune pour répondre à une situation de crise. De fait, après toutes ces évolutions que je viens d'indiquer, la question du comment est restée sans réponse. Dans ces conditions, et pour beaucoup d'entre nous, confrontés aux difficultés quotidiennes, la gestion de crise paraissait être une exigence impossible à tenir.

Institué par la loi du 13 août 2004, le plan communal de sauvegarde constitue un véritable outil opérationnel d'aide à l'organisation et à la décision pour faire face à une situation de crise. A nous, élus, responsables et autorités locales de nous en saisir. A nous de l'exploiter, de l'utiliser et de l'optimiser.

Le 30 juin dernier, lors de l'assemblée générale de l'association des maires des Vosges, nous avons déjà mis l'accent sur la question de la gestion de crise ainsi que sur le rôle des responsables et des décideurs locaux en situation de crise. A cette occasion, Marie-France Beauvils, sénatrice-maire de Saint-Pierre-des-Corps et vice-présidente de l'AFPCN, nous avait fait partager son expérience et ses connaissances. Je regrette vivement qu'elle n'ait pu être là aujourd'hui car l'entendre a été un véritable plaisir et certains maires avaient beaucoup de questions à lui poser. On profitera de son expérience lors d'un autre moment.

Nous approfondirons aujourd'hui ce thème d'importance en abordant notamment la question de la place des établissements publics de coopération intercommunale, dans l'établissement et la gestion des plans communaux de sauvegarde. C'est aussi d'actualité dans le cadre de la modification des périmètres d'intercommunalité. Centrée sur les témoignages, l'expérience et le savoir-faire, cette journée sera profitable et enrichissante pour nous, toutes et tous, j'en suis sûr. Je remercie d'ores et déjà l'ensemble des intervenants et participants pour leur implication et le partage de leur connaissance. Ce savoir-faire de terrain est quelque chose d'important en matière de gestion de crise. Cela constitue une véritable valeur ajoutée dont nous comptons bien user, pour ne pas dire abuser. En France, il y a encore une large majorité de communes qui n'ont pas commencé la démarche de l'établissement du plan de sauvegarde ou qui n'ont pas abouti. Pour un grand nombre d'entre nous, toutes ces expériences et toutes ces indications vont donc être d'une importance capitale.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente journée et un bon travail, ici, à Epinal. Merci.

Introduction de la journée et présentation du bilan PCS

Philippe BLANC

DSCGC, Ministère de l'Intérieur.

Mesdames, Messieurs, je tiens tout d'abord à remercier les organisateurs de cette manifestation, l'ensemble des participants et des intervenants, et particulièrement l'AFPCN pour ce tour de France qu'elle effectue depuis quelques années maintenant pour l'organisation de ses colloques annuels qui font la promotion du plan communal de sauvegarde.

En quelques mots, pour introduire cette journée, voici un rappel des principes fondamentaux et un rappel des attendus de cette invention des plans communaux de sauvegarde il y a maintenant huit ans.

Le cadre légal qui a été rapidement évoqué par Monsieur Peduzzi est le fait que les plans communaux de sauvegarde sont obligatoires pour les communes comprises dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels approuvé. Pour l'instant, c'est toujours « approuvé ». Il y a des discussions au Parlement depuis plusieurs mois sur un éventuel élargissement aux plans de prévention des risques naturels prescrits mais, pour l'instant, nous sommes toujours sur le périmètre des PPRN approuvés. Cela concerne également les communes comprises dans le périmètre d'un plan particulier d'intervention c'est-à-dire, pour faire simple, les plans que l'Etat met en place dans le cadre du plan ORSEC autour des installations les plus dangereuses, les plus sensibles, en matière de sécurité. Ce sont essentiellement des installations classées pour la protection de l'environnement, des industries chimiques, pétrolières, etc., mais également des grands barrages, pour faire très simple.

A l'occasion du vote de la loi de modernisation de la sécurité civile, un sénateur avait proposé un amendement qui consistait à rendre les PCS obligatoires pour toutes les communes de France, en considérant qu'au-delà des risques, entre guillemets, réglementaires recensés et de la continuité entre les plans de prévention et les mesures opérationnelles curatives, tempête peut frapper n'importe où, une forte chute de neige également ... La suite des événements ne lui a effectivement pas donné tort. Quoi qu'il en soit, au-delà du fait que l'on n'ait réduit aujourd'hui le périmètre de l'obligation qu'aux communes que je citais tout à l'heure, la doctrine est malgré tout de le recommander fortement pour l'ensemble des communes.

En effet, l'objet du PCS – un PCS, pour quoi faire ? – est de sensibiliser, d'informer, d'alerter, de soutenir et d'accompagner les populations, en cas d'événement majeur. Dans cette catégorie, on retiendra naturellement les événements ciblés par les PPR en métropole comme en Outre Mer : inondation, mouvement de terrain, cyclone, volcan..... mais également toutes les situations d'accident majeur et de catastrophe de nature à affecter les territoires et perturber notablement la vie des habitants comme par exemple des coups de vent, des orages violents ou autre phénomène entraînant une rupture des services tels que le réseau électrique, la distribution de l'eau... Voilà donc l'objet fondamental : sensibiliser, informer, alerter, accompagner, soutenir la population.

Avec qui et avec quoi ? Un PCS est d'abord un outil de gestion de proximité. Il s'appuie sur les ressources qui sont situées dans la commune, ressources que l'on peut trouver auprès des habitants, des associations, etc., qui se trouvent à l'intérieur de la commune.

Sur qui porter l'attention au travers de ce plan communal de sauvegarde ? C'est évidemment vers les éléments les plus vulnérables de la commune, soit de manière générique, traditionnellement les enfants, les personnes âgées mais aussi les vulnérabilités directement en lien avec l'aléa, par exemple les personnes qui se trouvent au bord des cours d'eau lorsque l'on parle d'inondation. Sont également concernés bien sûr un certain nombre d'établissements et d'équipements communaux.

Pour faire simple, le plan communal de sauvegarde organise une réponse, c'est une organisation de gestion, le premier niveau de réponse, de proximité. Même s'il y a un certain nombre d'évolutions à l'intérieur de nos populations, c'est malgré tout l'expression d'une organisation d'une solidarité entre les habitants de la commune. C'est aussi la continuité de l'activité communale en situation dégradée. La commune doit garantir la circulation sur ses chemins communaux. Le jour où des arbres tombent sur les chemins en question, c'est effectivement la commune qui a la responsabilité de faire dégager ces chemins, avec les moyens du bord et avec le recours éventuel à ce que l'on appelle l'administration supérieure, c'est-à-dire le fait de demander au niveau départemental le soutien et l'appui d'autres services. Je voudrais insister sur le fait que c'est surtout une organisation qui doit être appropriée.

A proprement parler, il n'y a pas de plan communal de sauvegarde type. Il est vraiment dimensionné selon chaque commune. Les communes de 500 habitants sont soumises à l'obligation du plan communal de sauvegarde et Paris l'est également. Forcément, le plan communal de sauvegarde de la commune de 500 habitants et celui de Paris n'auront pas la même consistance c'est évident. J'insiste donc bien sur le caractère adapté, ajusté, approprié du plan communal au regard des caractéristiques de la commune, de sa taille, de sa capacité et du risque dont elle doit se protéger.

Cette organisation, que l'on souhaite appropriée, est pour nous l'atteinte d'une espèce de Graal de la planification. On élabore certes un plan, un plan physique, matérialisé par des écrits, etc., mais le but du jeu est bien que chacun sache, autant que faire se peut, à l'avance ce qu'il a à faire.

En quelques mots, pour cette deuxième partie de mon intervention, je voudrais vous montrer le bilan des plans communaux de sauvegarde. Sur l'ensemble du territoire français, nous avons aujourd'hui 10 944 communes qui sont soumises à cette obligation. Ce chiffre est fluctuant puisque lié aux plans de prévention des risques naturels approuvés, dont le nombre évolue. Comme vous pouvez le constater, un peu plus de 5 000 communes ont réalisé leur plan communal de sauvegarde, soit presque la moitié. Cela représente un chiffre de 45 %, avec une belle très progression qui est de l'ordre de 20 à 25 % chaque année. Pour l'instant, on est donc sur une dynamique positive qui a statistiquement véritablement décollé depuis 2009. C'est un constat que l'on a fait en commun, avec l'association des maires de France. C'est vraiment le tournant. Au début, cela montait tout doucement. On avait quelques inquiétudes. Un peu plus de 1 200 communes qui n'y étaient pas obligées ont quand même réalisé un plan communal de sauvegarde.

Un petit focus sur les communes soumises à obligation du fait de l'existence d'un plan particulier d'intervention Seveso, c'est-à-dire les installations industrielles. Ce sont 680 sites en France, en tout. Cela fait 1 200 communes qui sont soumises à cette obligation. Là-dessus, 53 % ont réalisé leur plan

communal de sauvegarde. Pour les sites nucléaires, c'est un peu moins. Ce sont 567 communes qui sont concernées. Vous voyez le taux de réalisation qui est un peu supérieur et qui est de 64 %. Il y a là un encadrement et une incitation un peu plus « drastiques », que pour les autres sites. Sachez que sur les 680 sites et ces 1 200 communes concernées, cela représente une population totale de 6 200 000 habitants.

Pour conclure mon intervention, je dirai deux mots sur l'idée que nous nous faisons des plans communaux de sauvegarde au Ministère de l'Intérieur, notamment au travers d'une plaquette sur les centres d'accueil et de regroupement que vous trouverez à la sortie. Certains ont peut-être déjà reçu cette petite plaquette puisqu'elle a été largement diffusée auprès des préfetures en début d'année. Vous voyez que c'est une plaquette très petite. Nous insistons sur le côté pratique, pragmatique et accessible de tous les plans communaux de sauvegarde. Un certain nombre de plans communaux de sauvegarde ne sont pas toujours dans cette démarche simple, pratique et pragmatique, c'est pour cela que nous insistons fortement au Ministère de l'Intérieur sur cet aspect-là puisque des plans communaux de sauvegarde un peu volumineux, parfois un peu difficiles à appréhender, un peu « usine à gaz » peuvent être rebutants. Cela montre que nous lisons les plans communaux de sauvegarde. Sachez que nous insistons sur le côté pratique et pragmatique de ce plan communal de sauvegarde.

En dernier mot, pour conclure, en ce qui concerne les perspectives sur l'intercommunalité, les plans intercommunaux de sauvegarde existent bien, bien évidemment. Il y en a assez peu. Sur le tableau qui est là, on ne les a pas indiqués mais il y en a une quarantaine à peu près sur l'ensemble du territoire national. Ces plans intercommunaux de sauvegarde se heurtent pour l'instant à un obstacle juridique essentiel puisque les plans communaux de sauvegarde reposent sur les pouvoirs de police administrative des maires. Or, pour faire simple, pour les intercommunalités, il n'y a pas de transfert du pouvoir de police administrative en l'état actuel du droit. Il faut donc trouver une articulation savante entre ce plan chapeau que seraient le plan intercommunal et les plans communaux de sauvegarde de l'intercommunalité.

On y trouve un intérêt, qui sera développé au cours de cette journée. C'est bien sûr la dynamique sur l'élaboration des plans communaux de sauvegarde que l'on peut trouver au travers de l'intercommunalité. C'est bien évidemment une rationalisation des moyens. Les intercommunalités sont faites pour cela, à la base. C'est notamment les moyens pour l'élaboration des plans communaux, notamment l'identification des risques que l'on peut trouver sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité. Vous aurez notamment des démonstrations d'intercommunalités extrêmement puissantes qui sont dotées de moyens remarquables. Ce serait donc vraiment dommage de se passer de ce genre de moyens en situation de crise. Je dirai qu'à partir d'un certain seuil d'intégration intercommunale, le plan intercommunal de sauvegarde devient quasiment un outil indispensable ou, au moins, d'une utilité essentielle. Bien évidemment, notamment pour les intercommunalités de plus petite dimension, c'est aussi la mise en commun de l'ensemble des moyens de chacune des communes, l'organisation ou la structuration d'une mutualisation et d'un partage de ces moyens en situation de crise.

Concernant les plans intercommunaux, l'écueil à éviter est que l'on ait ce plan intercommunal qui masque – j'en reviens toujours à ce que je disais – l'appropriation que chacune des communes doit réaliser. On a quelques retours d'expérience qui font que le plan intercommunal existe, il est parfois

remarquablement fait, mais il se heurte à l'investissement des maires des communes composant l'intercommunalité. C'est se reposer un peu trop sur le grand cadre, qui n'est parfois pas tout à fait compris, du plan intercommunal de sauvegarde. C'est vraiment l'écueil extrême.

L'avenir de tout cela est que nous souhaitons bien sûr poursuivre le déploiement et le développement des plans communaux de sauvegarde – les préfectures y sont encouragées –, échelon de proximité, niveau premier de ce que l'on appelle la résilience, c'est-à-dire la résistance face aux agressions extérieures. C'est un ensemble de petites briques qui constituent les bases de notre système, avec tout un dispositif de planification et d'organisation sur d'autres échelles départementales ou des zones de défense, notamment au travers du plan ORSEC. Ces briques de base communales et intercommunales sont fondamentales pour que le système puisse correctement fonctionner. Il faudra toujours avoir un niveau de proximité. Quelles que soient les évolutions que vont probablement connaître les collectivités territoriales avec l'annonce d'une réforme de l'ensemble des collectivités territoriales, la sécurité civile et cette organisation de sauvegarde s'adosseront toujours à ce qui existe, au premier échelon de proximité.

Les plans communaux de sauvegarde existent maintenant depuis huit ans, nous avons la chance et la malchance d'avoir du retour d'expérience, d'avoir connu des phénomènes sans et avec plan communal de sauvegarde. Je cite une commune à titre d'exemple mais il n'y a pas que celle-là. On a notamment pu observer dans le sud de la France une commune qui a vécu le même phénomène sans et avec plan communal de sauvegarde : cela a tout changé. Je ne parle pas des dégâts humains, parce qu'on a pu prévenir assez rapidement la population de ce qui allait se passer. En l'occurrence, c'était un cours d'eau qui est arrivé brutalement dans une commune. Il y avait quelques heures pour se retourner, on a pu faire dégager des parcs de stationnement souterrains, aériens. On ne s'est donc pas retrouvé avec des monceaux de véhicules dans le lit de la rivière capricieuse en question. L'expression du contraire vous aurait étonné : les plans communaux de sauvegarde, cela marche. On ne saurait donc trop vous encourager à poursuivre leur élaboration, leur appropriation, sur l'ensemble du territoire. Cette journée, je l'espère, continuera à vous sensibiliser à l'utilité de ces plans communaux.



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

- Octobre 2012 -

Le plan communal de sauvegarde (P.C.S.) en 3 points

Questions à se poser pour mettre en place et faire vivre son P.C.S.

Ce questionnaire a pour but d'aider plus particulièrement les communes de taille modeste à élaborer leur PCS en posant les principales questions auxquelles celles-ci doivent répondre

Par ailleurs, les communes sont déjà sollicitées par les préfetures de département pour la fourniture d'éléments utiles en matière de sécurité civile indépendamment des PCS, tels que :

- ✓ le recensement des sites susceptibles de faire office de Centres d'Accueil et de Regroupement (CARE) ;
- ✓ le recensement des lieux d'hébergement ;
- ✓ le recensement des personnes vulnérables ;
- ✓ la liste des coordonnées permettant de joindre les élus (maire et tout ou partie des maires-adjoints);
- ✓ le mode de réception par la commune des alertes en provenance de la préfeture ;
- ✓ l'alerte des populations ;
- ✓ l'approvisionnement dégradé en eau potable, souvent en lien avec l'opérateur du réseau d'eau ;
- ✓ la désignation des correspondants communaux chargés de remonter des informations générales sur l'état des réseaux électriques en cas d'intempéries lorsque ce dispositif existe dans le département ;
- ✓ etc.

Tout ou partie de ces informations fournies par les communes aux préfetures constituent des éléments qui peuvent être intégrés au sein du PCS.

1. Connaissance des risques

La mise en place d'un plan communal de sauvegarde s'appuie sur une connaissance des risques menaçant le territoire communal et qui sont recensés dans plusieurs documents de référence sur lesquels la commune doit s'appuyer.

1.1. Les documents généraux d'affichage des risques

- ✓ Quels sont les risques identifiés sur la commune dans le dossier départemental des risques majeurs ?
- ✓ Quels sont ceux répertoriés dans le porté à connaissance ?
- ✓ La commune a-t-elle enrichi l'analyse de ces risques dans un document d'information communal sur les risques majeurs ?
- ✓ De manière générale, quels sont les risques auxquels la commune est exposée ?

1.2. Connaissance des phénomènes menaçant la collectivité

Lorsque les documents ci-dessous existent, la commune doit également en tenir compte pour l'analyse des risques dans le cadre de l'élaboration de son PCS. Ainsi, elle doit s'interroger sur l'existence :

- ✓ d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ;
- ✓ d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ;
- ✓ de plans particuliers d'intervention (PPI) et des dispositions spécifiques ORSEC de la préfecture qui la concernent ;
- ✓ d'une étude sur les risques naturels : carte d'aléas, atlas de zones inondables, etc. ;
- ✓ de portés à connaissance sur les risques industriels ;
- ✓ d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique ;
- ✓ d'archives relatant des événements naturels passés ;
- ✓ d'autres éléments de connaissance et d'évaluation des phénomènes : repères de crue, etc. ;
- ✓ d'autres études techniques permettant une bonne connaissance des phénomènes (étude hydraulique, géotechnique...).

1.3. Connaissance des enjeux exposés

- ✓ Quelle est la répartition de la population par secteur (hameaux, quartiers) ?
- ✓ Quels sont les établissements recevant du public (ERP) ?
- ✓ Quelles sont les zones exposées à un aléa et les populations exposées ?

- ✓ Quels sont les établissements les plus sensibles : écoles, crèches, maisons de retraite, établissements hospitalier, monuments historiques, etc. ?
- ✓ Existe-t-il des personnes vulnérables à domicile spécifiquement recensées ?
- ✓ Quel serait l'impact des événements redoutés sur les infrastructures de la commune (routes, eau potable, réseaux d'assainissement, réseaux d'éclairage, etc.) ?
- ✓ Quel serait l'impact des événements redoutés sur les structures économiques de la commune (industries, commerces, exploitations agricoles, etc.) ?
- ✓ Quel serait l'impact des événements redoutés sur le patrimoine communal ?

2. Liste des moyens organisationnels et techniques à mettre en œuvre

Certaines communes disposent déjà de certaines procédures, voire d'une organisation qu'il convient d'intégrer dans le PCS. Dans le cas contraire, elles doivent s'organiser pour être en mesure de répondre favorablement aux questions suivantes :

2.1. Moyens organisationnels de gestion d'événement

- ✓ Une astreinte « élu » est-elle prévue ?
- ✓ Une astreinte « technique » est-elle organisée ?
- ✓ Un annuaire des élus (et agents) est-il en place et maintenu à jour ?
- ✓ Ces astreintes sont-elles communiquées régulièrement aux services de secours et/ou à la préfecture ?
- ✓ En cas d'événement, une répartition des rôles entre les personnes est-elle arrêtée ?
- ✓ Un poste de commandement communal est-il prévu en cas de sinistre ?
- ✓ Le maire connaît-il ses missions de Directeur des Opérations de Secours ?
- ✓ Existe-t-il un plan d'évacuation en cas de sinistre nécessitant cette mesure ?

2.2. Moyens matériels internes à la collectivité

- ✓ La commune dispose-t-elle de moyens logistiques (véhicules, petit matériel, groupes électrogène, etc.) ?
- ✓ Si oui, un inventaire de ces moyens a-t-il été établi et maintenu à jour ?
- ✓ La commune a-t-elle identifié les personnes compétentes pour les moyens matériels spécifiques (chauffeurs poids lourds par exemple) ?
- ✓ Les moyens d'hébergement d'urgence communaux et leurs vulnérabilités éventuelles ont-ils été identifiés (salles des fêtes, gymnases, foyer rural, etc.) ?

- ✓ L'activation de ces moyens (ouverture des locaux) pour mettre en place en urgence un Centre d'Accueil et de REgroupement hors des heures ouvrables est elle définie ?
- ✓ Du matériel ou des produits (couchage, collation,..) pour équiper ce(s) site(s) d'accueil et de regroupement de la population sinistrée sont il disponibles ?
- ✓ Les moyens de ravitaillement ont-ils été identifiés (aliments de première nécessité, eau, lait pour enfants en bas âge, etc.) ?
- ✓ La commune dispose-t-elle de moyens de communication entre ses intervenants (radios portatives, téléphones, CB, etc.) ?

2.3. Moyens pouvant être mis à disposition de la commune

Quelle que soit la taille de la collectivité, il est souvent possible de s'appuyer sur des moyens externes pour assurer les missions communales de sauvegarde. Pour ce faire, le maire dispose d'un pouvoir de réquisition sur le territoire de sa commune mais il est indispensable d'avoir préalablement identifié les partenaires potentiels pouvant apporter ce soutien.

- ✓ Quelles sont les entreprises, commerces ou les exploitations agricoles sises sur le territoire de la commune ?
- ✓ Quels sont les moyens techniques ou les capacités présents dans ces entreprises, commerces ou ces exploitations utiles en cas d'évènement ?
- ✓ Existe-t-il d'autres ressources potentiellement mobilisables par la commune (associations...) ?
- ✓ Quelles sont les coordonnées des personnes ressources pour mobiliser les moyens répertoriés (nom du chef d'entreprise, n° de téléphone, etc.) ?
- ✓ Une convention est-elle mise en place avec ces partenaires ?
- ✓ Quelle aide les communes voisines peuvent-elles fournir ?
- ✓ Si un établissement public intercommunal existe, quel soutien technique est-il en mesure de fournir ?

3. Evaluation des moyens d'alerte à mettre en place

L'évaluation globale de la gestion de l'alerte doit permettre à la commune d'adapter sa capacité actuelle à recevoir une alerte et à la diffuser efficacement à la population :

- ✓ Quelles sont les procédures spécifiques permettant à la commune d'être alertée rapidement (système de prévision des crues par exemple) ?
- ✓ Quel est le système d'alerte et d'information des populations mis en place par la commune ?
- ✓ Quel est le délai nécessaire pour alerter l'ensemble de la population ?

- ✓ Les moyens d'alerte et les consignes diffusées sont-ils adaptés aux risques présents sur la commune ?
- ✓ La population connaît-elle ces moyens d'alerte ?
- ✓ Comment la population est-elle informée des consignes à appliquer en cas d'alerte ?
- ✓ Quel est le temps nécessaire à l'évacuation des sinistrés ou à la mise à l'abri des personnes ?
- ✓ Quelles sont les actions d'information des populations prévues en cas de mise en vigilance (météo France par exemple) ?

Pour mémoire

Tous les points évoqués dans ce questionnaire sont traités en détails dans le *Guide pratique d'élaboration d'un plan communal de sauvegarde* édité en 2005 par la direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur disponible sur internet : www.interieur.gouv.fr

L'intercommunalité et la gestion des risques. Réforme des collectivités territoriales.

Richard OLSZEWSKI

Elu délégué, Lille Métropole et Mairie de Roubaix.

Mesdames et Messieurs, je suis multi-casquettes. Je suis élu, professeur à l'université, responsable d'un master gestion des risques à l'ENA et expert à la Commission européenne sur la thématique urbanisme et sécurité.

Le monde a changé. Il est en train de changer sur la réforme territoriale, évidemment. On ne sait pas si les EPCI, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, seront des collectivités locales de plein exercice ou pas, mais ce qui est quasiment certain, par contre, c'est que les élus d'agglomération seront élus au suffrage universel direct. C'est quasiment verrouillé et cela changera beaucoup la nature même de l'agglomération ou de la métropole.

Le monde a changé parce que le législateur a changé beaucoup de choses. La loi de modernisation, a fait que vous qui êtes des élus, vous êtes tous des puits de résilience. Un puits de résilience, c'est quelqu'un qui vient apporter des solutions à son territoire. La législation change. Vos responsabilités changent. Vous avez des obligations, que ce soit en termes de PCS, etc. En tout état de cause, la demande sociétale change aussi. Aujourd'hui, depuis très longtemps mais de plus en plus, pour vos citoyens, lorsque vous êtes un élu local, c'est vous le responsable. Le monde a changé : dérèglement climatique. Sur les 500 dernières années, le Nord Pas-de-Calais a connu 0 tornade. Sur les 2 dernières années : 3 tornades, dont 1 qui a fait des morts à Hautmont. En plus, on a quelques petits trous. Dans le Pas-de-Calais, soit on a des mines, soit on a des catiches, des anciennes carrières, qui se gorgent d'eau, avec des terrains qui s'affaissent, des choses comme cela. Il se passe des choses. On commence à avoir des parkings qui s'effondrent. Il n'y a pas encore de morts. L'aléa est sûr. On ne sait pas sur quelle collectivité, on ne sait pas où ni comment, mais cela va arriver. Il est donc urgent que l'on anticipe.

Tout cela est donc en train de changer, il existe maintenant un sixième continent, le numérique, sur lequel vos citoyens échangent en permanence. Sur tout ce que vous faites, tout ce que vous dites, ils échangent en permanence. Ils voient presque arriver les alertes météo avant vous.

Les intercommunalités se mobilisent de plus en plus, elles viennent en appui, en accompagnement des collectivités locales qui en ont besoin.

Il faut de la méthode pour faire de la prévention, de la détection et de la protection puisque c'est cela qu'attend votre population. Sur une métropole comme la communauté urbaine de Lille, on essaie de faire ce que l'on appelle de la subsidiarité. On ne fait pas à la place du maire, surtout pas. Ce serait la plus grande des erreurs. On est là pour aider le maire, lui apporter des moyens, lui apporter de la logistique, lui apporter un squelette. On a mis en place un squelette d'un PCS, il faut l'instruire, le renseigner pour ensuite l'adapter. Le copier-coller ne marche pas. Au squelette, il faut apporter la chair. Il faut travailler avec votre connaissance de l'histoire de ce qu'il s'est passé sur votre territoire. C'est déterminant. Généralement, vous, les élus, êtes porteur du patrimoine historique de vos collectivités locales. Prévention, détection, protection : on va donc travailler là-dessus.

Dans de grandes collectivités comme la nôtre, on travaille sur des modes dégradés. On va essayer de chercher des moyens. On a des obligations quand on est élu d'une métropole ou d'une ville. Il y a des services qui doivent continuer à fonctionner quoi qu'il arrive, comme la distribution de l'eau. Il y a une vraie réflexion à avoir sur les activités en mode dégradé. Du fait de se forcer à faire cette démarche-là, on se rend compte que l'on peut compter sur un noyau dur de fonctionnaires qui seront là en cas de crise grave.

L'enjeu est aussi la gestion de crise. Par exemple, sur une métropole, c'est le fait de développer une véritable culture de la gestion de crise. On essaie d'apporter aux élus des solutions parce qu'aujourd'hui, avec l'agglomération, on a des moyens. On a des moyens pour faire des alertes météo, pour faire des économies, pour développer des formations en direction des personnels de la métropole, en direction des villes. On développe des équipements adaptés. On essaie de travailler avec des correspondants dans chaque ville, binôme, élu et technicien. On leur donne un kit de management et des kits de communication. On rédige des guides de procédure.

Sur les équipements, on travaille évidemment aussi sur des cellules de veille opérationnelle, décisions opérationnelles, communication. On peut faire des choses merveilleuses avec les réseaux sociaux et avec la téléphonie portable. On peut faire des *broadcasts* : envoyer un SMS à toute une population sur un territoire donné. C'est le boulot d'une agglomération de faire de la planification, de la coordination et éventuellement de faire des jeux, des *serious games*. On est en train de les développer. L'UNESCO a développé un jeu pour s'entraîner à faire de la prévention : tsunami, tremblement de terre, etc. Il faut toujours être humble, on est très étonné lorsque l'on fait des exercices par les carences de l'Etat, de nous-mêmes.

Je vous liste un peu, en cas de catastrophe naturelle, ce que l'on a identifié dans les missions indispensables pour une collectivité locale comme la communauté urbaine :

- production d'eau, traitement des eaux usées : si on ne traite pas tout cela, les déchets, les eaux usées, etc., on va accentuer la crise ;
- crématorium;
- résidus urbains, sécurité, système d'information
- DRH service paye.

Un autre point, on apprend beaucoup aussi des expériences étrangères. Aux Etats-Unis, ils sont en train de mettre en place des plans communaux de sauvegarde privés pour les entreprises, etc. On sait l'importance que peuvent avoir certaines entreprises en termes d'emplois sur les territoires. Chez nous, la communauté urbaine s'est retournée vers la Chambre de commerce pour que celle-ci s'investisse de façon proactive dans tout cela. On s'aperçoit que l'on peut faire gagner beaucoup d'argent à la Chambre de commerce et aux collectivités locales.

Restons modestes et sachons aussi qu'il y a toujours des aléas que l'on ne pourra jamais prévenir. Quelque part, il faut donc se préparer à l'imprévu. Ce qui est arrivé à Fukushima, c'est cela. Il y avait des plans : un plan pour la centrale, un plan pour le risque naturel, etc. Mais personne n'a imaginé que trois risques se réaliseraient en même temps.

Session 1 : L'élaboration et l'appropriation des PCS

François SEYBERLICH, *Directeur du service santé et environnement, Mairie de Nancy*

Julie DREANO, *Responsable du service hygiène et sécurité, Centre de Gestion de Meurthe et Moselle*

Marie-Claude FAVIER, *Conseillère Municipale, Mairie de Chenevières*

Pascal GROSJEAN, *Commune de Bermont, sapeur-pompier au SDIS du Territoire de Belfort*

Dominique PEDUZZI

Pourquoi un PCS ? les méthodologies, l'élaboration, l'approbation du bilan et le projet en lui-même, voici les thèmes de cette session.

François SEYBERLICH

Le plan communal de sauvegarde est un plan qui permettra d'organiser à la fois les personnels et les moyens de vos communes, à des tailles différentes. Voici celui de Nancy, commune de 100 000 habitants.

Récemment, une réunion avec les communes de l'intercommunalité du Grand Nancy a permis le constat suivant : chaque commune a sa propre gestion des risques (organisation d'une réserve communale de sécurité civile, un DICRIM, un plan communal de sauvegarde, ou rien du tout). Pourquoi rien du tout ? Elles jugent qu'elles n'ont les moyens ni en personnel ni en matériel, et elles comptent sur l'Etat. Cette réunion a permis de réfléchir à une organisation optimale pour mettre en place soit un plan communal pour celles qui n'en ont pas, soit un plan intercommunal pour celles qui ont des moyens insuffisants.

Depuis longtemps, la Ville de Nancy s'est engagée dans la mise en place de plans de secours en s'appuyant sur un système d'astreinte. L'ancien Plan Communal de Secours prévoyait des plans hébergement, de restauration et d'organisation d'une cellule de crise. Pour rappel, ce plan avait été un des outils de gestion de la crise de l'incendie du train Paris Vienne en 2002 et des inondations d'octobre 2006.

Depuis 2005, ce plan appelé Plan Communal de Sauvegarde a été remis à jour par les services techniques de la Ville, en partenariat avec les services d'Etat tels que la Direction de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), Voies Navigables de France (VNF), et la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) entre autres.

Le premier PCS de la Ville de Nancy a été adopté par arrêté municipal n° 75821 le 11 septembre 2007 et modifié par arrêté municipal n° 87267 le 27 mai 2009. A la suite de la redéfinition des missions des membres des équipes d'astreinte et la présentation du nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP), un nouveau PCS a été adopté par arrêté municipal n° 94553 le 14 juin 2010.

Il a pour principal but de définir l'organisation communale pour assurer en cas d'alerte : l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Pour cela, il s'appuie sur des documents tels que :

- le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par les services préfectoraux,
- les Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles ou les Plans Particuliers d'Intervention approuvés par le Préfet concernant le territoire de la commune,
- le dispositif d'organisation des secours (ORSEC) et de protection générale des populations.

Si le Plan Communal de Sauvegarde est un outil de gestion d'une crise au niveau communal, il faut rappeler qu'il ne doit en aucun cas se substituer aux plans mis en place par les autres autorités (préfecture, pompiers, police...) et doit par contre s'appuyer et prendre en compte des logistiques voisines (Service Transports du Grand Nancy par exemple).

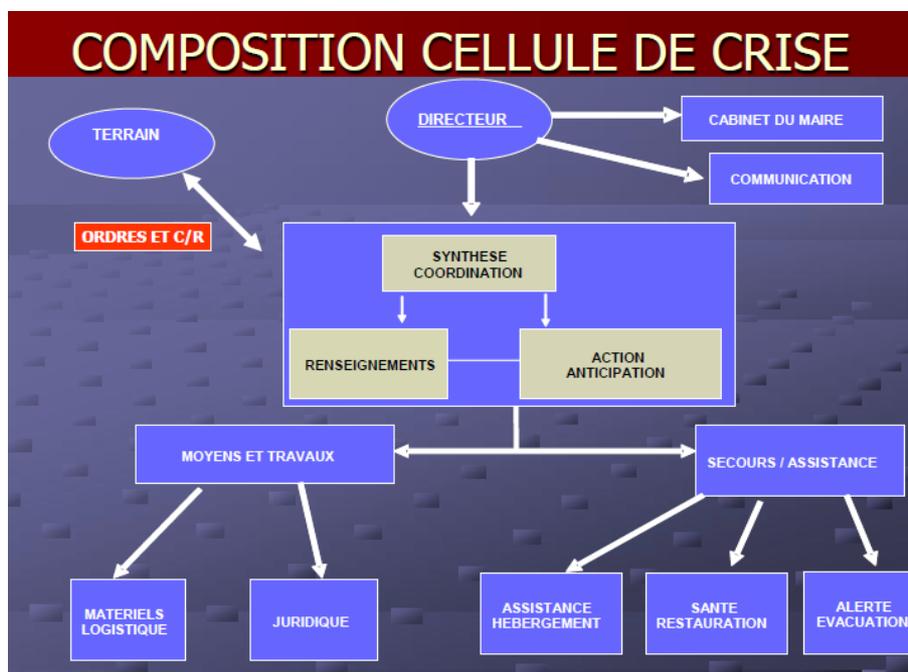
La ville de Nancy a décidé de faire ce plan communal de sauvegarde uniquement sur les risques déclarés par la préfecture cités dans le DDRM. En l'occurrence six risques : deux risques naturels et quatre risques technologiques.

- Le risque inondation : La ville est assujettie à un PPRI. Le risque est commun à toutes les communes situées dans la vallée de la Meurthe. C'est le risque le plus récurrent à Nancy.
- le risque mouvement de terrain naturel : la majorité de la ville de Nancy est cartographié en aléa présumé nul. Les zones sensibles se situent sur les coteaux de l'Ouest nancéien et s'étendent sur les communes riveraines.
- le risque de rupture du Barrage du Vieux Pré : Ce barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé le 5 avril 2004 par le Préfet. Ce plan prévoit les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités, aux populations et aux organismes de secours
- le risque d'explosion d'un silo de la Société des Grands Moulins de Paris : la société des Grands Moulins de Paris a réalisé des travaux, sous contrôle de la Préfecture et de la DRIRE, pour la mise en sécurité du site. Toutefois, la réglementation impose un périmètre de protection de 50 mètres autour de l'installation.
- le risque de transport de matières dangereuses : si un accident peut se produire lors d'un transport par voies routières, ferroviaires, fluviales ou par canalisations, sur la commune de Nancy, c'est par le réseau routier ou ferroviaire que ces accidents sont plus probables.
- le risque minier : des études ont été menées dans le secteur Boudonville. Celui-ci est classé en risque (8 habitations à surveiller). Sur le secteur Beaugard, les études seront finies pour la fin 2007.

Même si les autres risques ne sont pas pris en compte dans le PCS, il est nécessaire d'anticiper les risques non recensés par ces connaissances personnels ou des recherches, car le modularité du PCS peut s'adapter à n'importe quel risque (sanitaire, nucléaire ...). La volonté de la ville a été de réaliser

le PCS comme un outil modulable pour n'importe quel risque, l'objectif est de s'adapter au plus près pour diminuer le temps de gestion de crise et pour que la commune revienne dans les meilleurs délais, à des niveaux de vie raisonnables, peut-être pas excellents mais raisonnables.

La ville de Nancy dispose d'une astreinte communale qui reçoit les informations relative à des incidents qui pourraient impacter la ville et devenir un risque majeur. Cet astreinte analyse l'évènement et rend compte au directeur général, au directeur général des services et au Maire. Ce sont eux qui décident du déclenchement de la cellule de crise. Celle-ci comporte deux niveaux une cellule de crise restreinte, limitée à cinq ou six personnes ; une extension, si besoin, jusqu'à la cellule de crise générale qui regroupe presque vingt personnes, sans compter les personnels sur le terrain, dont vous trouverez la composition ci-dessous. Chaque cellule à l'intérieur de la cellule de crise à un rôle bien défini, leur travail s'appuie sur le PCS (simplifié et complet), des fiches réflexes, des fiches missions et de la documentation spécifique à chaque cellule.



Le directeur de la cellule de crise assure la direction des opérations :

- assure la supervision de la cellule de crise
- tient à jour un tableau de bord des décisions
- veille à l'intégration et la coordination des actions de la ville avec les autres secours ou cellule
- décide des objectifs de gestion et de la stratégie à adopter
- veille à l'assistance aux victimes
- veille aux évolutions possibles des évènements
- supervise et signe documents

- assure l'après crise

La cellule communication gère l'ensemble de la communication interne et externe, un unique interlocuteur pour la préparation et la diffusion des messages.

La cellule synthèse et coordination anime et coordonne tout le travail de réflexion et d'analyse de la cellule de crise :

- s'assure de la bonne coordination des actions sur le terrain
- s'assure de la bonne circulation des informations
- assure les actions de débriefing
- supplée le Directeur si besoin

La cellule renseignements gère les informations en amont et aval en lien avec la cellule action et anticipation :

- tenir à jour la fiche évaluation de la situation
- recueillir, évaluer et transmettre infos
- consigner la chronologie des évènements
- informer au plus tôt les autorités concernées et les tenir informées des évolutions

La cellule action et anticipation prépare, propose des tactiques, les fait appliquer après validation et en informe la cellule renseignement

- élaborer les tâches à accomplir à partir des objectifs fixes
- aider à la décision
- mettre en forme les ordres et les adresser au terrain (liaison renseignement)
- prendre en compte contraintes particulières
- recherche experts ou appuis extérieurs
- anticiper les développements de la situation et son évolution dans le temps

La cellule juridique assure la légalité des actions engagées et la sauvegarde des documents.

- assistance juridique de la cellule
- préparer les arrêtés municipaux si besoin
- sauvegarder infos pour post crise
- gérer les dossiers d'assurance
- mise en œuvre cellule aide et assistance

La cellule logistique matériels fait appel et gère les moyens humains et matériels nécessaires aux travaux de protection et de mise en sécurité, comptabilise et localise tous les moyens engagés, anticipe les besoins et rend compte aux autres cellules.

La cellule logistique bâtiments, en cas d'activation du plan hébergement, favorise l'accessibilité au bâtiment retenu (ouverture, éclairage, chauffage...), active éventuellement une autre salle de crise, anticipe les besoins et rend compte aux autres cellules.

La cellule assistance hébergement évalue les besoins en assistance et relogement, active éventuellement d'une salle accueil des victimes et le plan d'hébergement.

La cellule restauration santé étudie et met en place les modes de suivi sanitaire et de restauration des populations sinistrées.

- anticiper et activer plan restauration
- répondre aux risques sanitaires et aux besoins des sinistres en termes de santé publique
- gérer les pollutions dues aux déchets
- activer les plans sanitaires (distribution eau, vaccination...)

La cellule alerte évacuation définit la zone sinistrée, les modalités d'alerte de la population, établit les contraintes liées à l'évacuation, un recensement et la nature des personnes à évacuer, définit les points de rassemblement et les axes d'évacuation pour les atteindre, la restauration et l'hébergement des sinistres et la mise en place d'un périmètre de sécurité et plan de circulation.

Un point important est l'alerte. Pour moi, tout se fait au temps T 0 : une bonne connaissance des risques et un bon moyen d'alerte en interne au niveau de vos collectivités. Voyez les moyens que vous avez pour communiquer rapidement. Il existe déjà le système d'alerte RNA. C'est vrai que le matériel commence à avoir un besoin de rafraîchissement, d'une maintenance continue. Par exemple, si vous faites un simple sondage chez vous, les sirènes du premier mercredi du mois servent à régler les montres, à savoir qu'il est midi et qu'il faut aller manger. Mais qui sait que c'est le premier système d'alerte généralisée lancée par la préfecture ? Peu de gens. Certains, les anciens, se le rappellent : les bombardements, etc. C'est un point de vue très pratique. C'est généralisé sur l'ensemble de la commune. Si vous ne voulez pas affoler toute la commune, vous avez d'autres moyens. A Nancy, c'est tout simple, ce sont des haut-parleurs sur des véhicules, pour sectoriser l'annonce et l'*alert box*.

Un autre point important est la formation au niveau collectivité, élus, responsables, mais aussi au niveau scolaire. Ces formations sont primordiales. A Nancy on a choisi de former les adolescents parce qu'ils passent l'information. Ce sont aussi des adeptes des réseaux sociaux. Ils comprennent très vite le langage de la diffusion de l'alerte.

Voilà donc l'avenir : utiliser tous les moyens que l'on a à disposition et ceux que l'avenir va nous apporter. Un exemple tout simple est les panneaux à message variable des services de l'autoroute. Pour l'instant, on vous signale des travaux, des choses comme cela. Pourquoi ne signaleraient-ils pas « attention, risque de tempête » ? C'est l'avenir. Pourquoi vos *smartphones* ne bloqueraient-ils pas les discussions que vous avez pour vous annoncer l'intervention d'un risque dans les heures qui

viennent ? Les gens commencent à être sensibilisés aux messages d'enlèvement. Pourquoi n'y aurait-il pas un bandeau sur votre télé vous avertissant d'un risque d'inondation, de coup de vent, etc. ? Les gens ne sont pas encore habitués à ces différents médias d'information en amont.

Le dernier point concerne le système Allo Alerte qui a été mis en place en cas de pollution des eaux. C'est une obligation légale. Il est combiné avec le SIG, le Système d'Information Géographique qui permet de sectoriser la diffusion de l'alerte. Pourquoi ne pas généraliser cet Allo Alerte à n'importe quoi ? Ici, ce sont tous les systèmes qui existent, sans faire de pub, sur la télé-alerte et ce qui sera peut-être disponible dans un avenir proche pour les collectivités.

Julie DREANO

Cette intervention présentera l'accompagnement que le centre de gestion de la Meurthe et Moselle propose aux collectivités pour les aider à réaliser leur plan communal de sauvegarde.

A. Lancement du projet d'accompagnement des collectivités en vue de réaliser le PCS

Conscients des nouvelles responsabilités qui incombent aux élus locaux en matière de prévention des risques majeurs et d'information des populations communales concernées, le conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle a répondu favorablement le 12 octobre 2006 au principe d'une mise à disposition des préventeurs du Centre de gestion de Meurthe et Moselle (CDG 54) au profit des collectivités qui souhaiteraient élaborer leur DICRIM et leur PCS.

Une première collaboration a eu lieu avec la Société Risk Partenaires, cabinet d'audit spécialisé dans la gestion des risques majeurs, entre 2007 et juillet 2010.

Une nouvelle collaboration a vu le jour le 7 juillet 2010, lors de la signature d'un marché à bons de commande avec la société GERISK, cabinet spécialisé dans la gestion et la prévention des risques basé en Isère. Les préventeurs sont formés par le prestataire pour approfondir les connaissances réglementaires, juridiques et opérationnelles en matière de risques naturels. Avec l'aide ce prestataire, le centre de gestion a réalisé un exercice pour la mise en œuvre d'un PCS et une simulation de crise, ceci dans le but de pouvoir accompagner de façon optimale les communes qui en font la demande.

Les préventeurs du CDG 54 assurent donc la partie opérationnelle de l'élaboration des DICRIM et des PCS tandis que le prestataire en assure la formalisation. Les trames des documents ayant été adaptées et validées au préalable par les préventeurs du CDG 54.

B. Méthodologie

En Meurthe et Moselle, 161 communes, sur 594, sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS. Les événements qui ont eu lieu au cours des années 2010 et 2011, et plus récemment les inondations de mai 2012 en Meurthe et Moselle, ont rappelé que la prévention des risques majeurs est un enjeu important pour les communes et leurs usagers. Informer, sensibiliser la population sur l'existence de certains risques, lui apprendre les comportements à adopter lors de la survenance de ces risques, telles sont les priorités à mettre en œuvre.

Aussi, deux fois par an, le CDG 54 transmet aux communes du département un courrier leur rappelant l'importance de prendre en compte les risques majeurs sur leur territoire communal et de réaliser le DICRIM et/ou le PCS. Les préventeurs accompagnent les communes qui en font la demande pour élaborer ces documents.

La méthodologie employée est la suivante en ce qui concerne la réalisation d'un PCS.

Etape 1 : un courriel est transmis à la collectivité contenant trois documents à compléter avant l'intervention d'un préventeur (environ 2 à 3 mois avant)

Questionnaire préalable :

- Présentation de la commune
- Liste des documents à transmettre au préventeur
- Le mot du Maire
- Outil opérationnel « alerte » (moyens d'alerte disponible)
- Outil opérationnel « hébergement » (hébergement et restauration disponibles sur la commune)
- Outil opérationnel « matériel nécessaire au poste de commandement communal » (torches, gilets, talkies, walkies, téléphones ...)

Annuaire de crise (personnes ressources, personnes et établissements sensibles)

Organisation communale pour la gestion d'une crise (descriptif des différentes cellules de crise et personnes référentes)

La commune complète ces documents informatiquement. En parallèle le préventeur établit le diagnostic des risques de la commune et prend contact avec elle un mois avant l'intervention pour l'aider à compléter, au besoin, les documents transmis. Quand la commune fait partie d'une intercommunalité, les moyens des communes voisines sont également pris en compte.

Etape 2 : intervention en collectivité du préventeur (durée entre 4h et 5h30 pour un PCS)

Présentation de la réglementation relative aux risques majeurs

Présentation du diagnostic des risques de la commune

Présentation du PCS (classeur) et de son fonctionnement, comprenant des fiches pratiques pour gérer le début, le milieu et la fin de crise

Recensement des données préalablement complétées et remplissage du diagnostic des risques et de l'organisation communale pour la gestion d'une crise. Avec la commune, toutes les informations sur les risques sont complétées notamment grâce aux expériences des élus et des agents ayant déjà vécu de telles expériences.

Etape 3 : transmission au prestataire GERISK des données recueillies en vue de l'élaboration des documents opérationnels.

Etape 4 : au retour des documents opérationnels en version informatique, ceux-ci sont envoyés à la commune pour validation ou modification au besoin. L'impression est lancée après validation par la commune.

Etape 5 : le préventeur réceptionne les documents opérationnels (livret papier pour le DICRIM et classeur pour le PCS, avec une version informatique sur CD-Rom pour la mise à jour des données si nécessaire) au maximum trois semaines après le lancement de l'impression. Les documents sont alors transmis à la commune avec un questionnaire de satisfaction.

C. Bilan de l'action du CDG 54

Grâce au soutien du centre de gestion, entre octobre 2006 et juin 2010 : 22 DICRIM réalisés, 9 PCS réalisés et depuis juillet 2010 : 67 DICRIM réalisés, 37 PCS réalisés,

Sur les 161 communes du département concernées par l'obligation de réaliser un PCS, 85 l'ont réalisé à ce jour, et 19 communes pour lesquelles ce n'était pas une obligation en ont également élaboré un.

D. Projets

Continuer l'accompagnement des communes dans l'élaboration des documents sur les risques majeurs, afin que toutes les communes concernées remplissent leurs obligations et puissent ainsi faire face en cas de crise.

Aider les communes à mettre à jour leur PCS. En effet, le PCS doit être mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel, et révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques et des modalités de mise en œuvre au sein de la commune. Le délai de révision ne peut excéder cinq ans (Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005).

La commune de Chenevières, en Meurthe et Moselle, en est un exemple, Madame Marie Claude Favier, élue de cette commune, va vous présenter la démarche.

Marie-Claude FAVIER

Chenevières est une petite commune de 480 habitants. Au cours de l'année 2010, la commune a reçu, de la part du centre de gestion 54, un questionnaire préalable sur le plan communal de sauvegarde et le DICRIM, avec des documents à lui transmettre tels que blason, plan, plan de prévention des risques, carte des zones inondables et à risque, cartes des canalisations et des routes, outils d'alerte, hébergement, numéros de téléphone du maire et des adjoints, et d'autres petits renseignements complémentaires.

Une consultation a ensuite été organisée avec la personne responsable du centre de gestion, les élus et le personnel, permettant d'établir les risques majeurs présents sur la commune tels que l'inondation de la Meurthe, les tempêtes, les transports de matière dangereuse par route, la

conduite de gaz qui part de Cerville jusque dans les Vosges, la rupture du barrage de Vieux-pré à Pierre-Percée.

Grâce au classeur envoyé à la mairie, le PCS a pu être élaborée, ce qui semblait impossible à cette commune sans cette aide.

Ensuite, ensemble, ont été décidés la répartition des responsabilités et acheté, suite aux recommandations du centre de gestion, le matériel utile et indispensable tels que gilets, gants vinyle, rubans rouges et blancs, torches, des petites choses très indispensables auxquelles on ne pense pas toujours.

Une délibération et un arrêté ont été pris ensuite en Conseil municipal pour approuver le document, qui a été mis à la disposition des élus et de la population. Tous les habitants de la commune ont été invités à le consulter par information dans les boîtes aux lettres.

Le centre de gestion a été d'une grande aide pour la collectivité.

Pascal GROSJEAN

Le plan communal de sauvegarde de la commune de Bermont a été réalisé en 2004, avant la promulgation de la loi de modernisation de sécurité civile du 13 août 2004.

La décision de le réaliser repose sur deux éléments :

1) une incitation de la préfecture datant pour une première fois de 2001 non suivie d'effet (peut être trop tôt du fait du récent renouvellement des conseils municipaux de 2001), ensuite une relance a été envoyée en 2003, à travers le DCS et la réalisation du DICRIM. Le conseil municipal en place depuis deux ans, avec de l'expérience.

Toutes les communes du Territoire de Belfort ont reçu une évaluation des risques auxquelles elles sont exposées.

2) Le second élément conduisant à réaliser ce plan communal repose sur le dynamisme du maire de la commune.

J'ai été conseiller municipal de 2001 à 2008 et mon emploi d'officier de sapeur pompier au SDIS du Territoire de Belfort me rapproche assez naturellement du dossier.

La commune reprend l'évaluation des risques établis par la préfecture (DCS, DICRIM, DDRM) et imagine également les différentes agressions auxquelles la commune peut être exposée (noeud autoroutier, viaduc TGV, inondations, intempéries, pipeline, coupures de réseaux ...).

Néanmoins le maire souhaite partager la tâche et confie la réalisation d'une fiche par conseiller. Il est évident que lorsque le maire doit agir seul, c'est que les secours classiques ne sont plus en mesure de faire face ou que ce n'est plus de leurs compétences. A chaque réunion les Collègues en charge de réaliser une fiche commence la réflexion par « faire appel au service d'incendie et de secours ». Je me suis efforcé d'expliquer la différence entre sauvegarde et secours ainsi mais c'est difficile à faire comprendre. Alors c'est assez naturellement que je me suis mis à la tâche et réaliser les fiches.

La première démarche a été de faire des fiches par type de risques et facile d'usage, en effet lorsque vous êtes confronté à un évènement particulier vous n'avez pas le temps de réfléchir et il faut être rapidement en mesure de proposer des actions.

Rédaction simple en supprimant les mots inutiles.

Rédaction de 13 fiches relatives chacune à un risque avec une trame commune afin de rendre plus facile la lecture et en définissant les risques. Quel risque, qu'est ce que c'est, quelles sont les conséquences pour les habitants, quelles perturbations, quelles actions ?

Rédaction d'un annuaire téléphonique afin de rendre plus facile la mise à jour sur une seule page.

Eviter justement de mettre des numéros de téléphone dans chaque fiche.

Bilan: Le maire de la commune a reçu un courrier de félicitations du préfet de l'époque pour la rédaction de ce document.

Ce document pourrait bien évidemment être complété. Mais il est nécessaire d'écrire les choses simplement car cela permet la compréhension par tous les acteurs, et il semble nécessaire d'y associer un document plus succinct et opérationnel.

Le PCS approuvé en 2004 a été mis à jour en 2006 et demande des mises à jour régulière notamment pour l'annuaire (personnes ressources, hébergements d'urgences, ressources des entreprises, matériels disponibles...)

Exemple de fiches communication

Commune de Berrmont
Territoire de Belfort

FICHE N° IV

INFORMATION DE LA POPULATION

DEFINITION

Il faut informer la population d'un évènement, survenu ou à venir, dans la commune ou à l'extérieur, et ayant des répercussions pour les habitants (ex : eau non potable, accident chimique, etc...)

ACTIONS

- Faire appel aux membres du conseil nécessaires, pour couvrir jusqu'à 5 secteurs si urgence, et au moins deux en mairie
- Rédiger le message qui doit être diffusé, de manière à donner les mêmes infos (annexe 1)
- Envoyer les agents pour le porte à porte suivant les secteurs ci-dessous, retour de la fiche message élargée en mairie à l'issue de l'info du secteur.

Route nationale plus la maison de l'écluse
 Rue des Roches, rue de la Suze, rue de Dorans
 Grande Rue, rue de Chateinois, imp d'Avolle
 Rue du Fort, rue Chenevières, chapelle (Rambur), stand de tir
 Rue de Comesolle

PCS information Page 1 sur 1 mise à jour 04/06/2004

Commune de Berrmont
Territoire de Belfort

Annexe 1

PLAN COMMUNAL DE SECOURS

MESSAGE à la POPULATION DE BERMONT

ORIGINE : Mairie, Préfecture, Pompiers, EDF, CAB, autres :

DATE : Heure

NATURE : A la suite de (évènement)

Veillez respecter les consignes suivantes :

-
-
-
-
-
- Ecouter la radio « France Bleue Belfort-Montbéliard » sur la bande FM 106.8 qui indiquera les consignes pour votre sécurité

Permanence mairie de à

Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5
Route nationale Maison écluse	Rue des Roches Rue de la Suze Rue de Dorans	Grande Rue Rue Chateinois Imp d'Avolle	Rue Chenevières Rue du Fort Chapelle (Rambur) Stand de tir	Rue de Comesolle

annexes 1 mise à jour 03/06/2004

Echanges avec la salle

Gérard ANSOTEGUI

Je suis de la commune de Saulcy-sur-Meurthe. J'ai une question pour Madame Dreano : le coût de l'intervention pour une commune ?

Julie DREANO

Il est évalué en fonction des risques auxquels vous êtes soumis.

Dominique PEDUZZI

Donc plus on est dangereux, plus cela coûte cher.

Julie DREANO

Non, il n'y a pas de grosse différence.

Marie-Claude FAVIER

Je peux vous dire que cela a coûté 1 500 euros pour notre commune pour le DICRIM et PCS.

Gérard ANSOTEGUI

J'ai une deuxième question. Nous avons déjà été aidés par la DDT pour l'élaboration d'un canevas. Est-ce que c'est toujours d'actualité dans les Vosges, s'il vous plaît ? On n'a pas de nouvelles depuis 2011.

Isabelle LARMET

Je suis justement de la DDT. Je vais pouvoir vous apporter une réponse. Il y a trois personnes, sur le département des Vosges, qui apportent une assistance gratuite aux communes pour l'élaboration de leur PCS et de leur DICRIM. Il suffit d'écrire un courrier au siège, adressé au SER – Service Environnement et Risque - qui répartit ensuite les demandes auprès de ces agents.

De la salle

Tout d'abord, je voudrais remercier tous les intervenants qui nous ont apporté beaucoup d'investissement et beaucoup de réponses à nos questions. Néanmoins, il en reste quand même quelques-unes. Dans un cas de crise, je me pose souvent la question de la solidarité des habitants qui veulent bien sûr venir vous aider et apporter leur soutien. Je me pose la question des compagnies d'assurance en cas de problème, au cas où un bénévole aurait un accident. Je voulais savoir comment cela peut se régler avec nos compagnies d'assurance.

Un intervenant

Dans le détail, je ne vais pas me hasarder, parce que c'est tellement spécifique qu'ils vont décortiquer la moindre ligne que vous avez signée avec eux pour ne pas payer. Par contre, structurez-vous. Dans une réserve communale de sécurité civile, vous êtes couverts. Si ces habitants

font partie d'une réserve communale de sécurité civile, non seulement vous êtes couverts mais, en plus, vous négociez des baisses d'assurance parce que vous avez des gens qui vont amoindrir l'impact de l'aléa.

Bernard MODÉRÉ

Je suis membre de l'AFPCN. On le verra cet après-midi à travers un exemple, le fait d'être dans une réserve de sécurité civile vous permet d'être répertorié. Cela a été fait pour que ce soit simple. A partir de là, la commune peut prendre une assurance couvrant cette possibilité. Mais il y a aussi deux éléments qui sont fort anciens et qui existent. Il y a ce que l'on appelait le collaborateur bénévole. C'était un dispositif juridique. Je vous cite un exemple que vous comprendrez fort bien. Supposez que quelqu'un traverse votre commune, qu'il y a un incendie et que la personne porte secours aux sinistrés. La personne est accidentée. Elle a droit à une couverture par la commune, c'est automatique. Soit la commune a une assurance, a pris une police d'assurance couvrant ce cas de collaborateur bénévole ; soit elle n'a pas d'assurance, auquel cas elle subviendra à ces personnes qui pourront aller jusqu'à une réparation physique, s'il y a invalidité, s'il y a blessure, etc. C'est le premier point. Le deuxième point est la réquisition. C'est un peu particulier. Le maire peut réquisitionner des personnes. C'est un peu plus complexe. Cela correspond à des paramètres juridiques bien précis, notamment : est-ce que la personne et son matériel était utilement « réquisitionnable » c'est-à-dire est-ce qu'elle pouvait répondre à la réquisition ? Si vous demandez à une grue de soulever 30 tonnes alors que c'est une grue de 5 tonnes, il est évident que son responsable va dire qu'elle ne peut pas faire parce qu'elle n'a pas les moyens de faire. Il faut donc quand même une adéquation, c'est le mot juste.

Mais je pense que le cas le plus général, c'est le collaborateur bénévole et maintenant la réserve de sécurité civile. La réserve de sécurité civile est un bon moyen, qui ne coûte pas cher, pour couvrir un certain nombre de choses.

Un intervenant

Il y a aussi dans le code civil, assistance à personne en danger. Mais cela est à titre individuel.

Dominique PEDUZZI

Si on remonte au code civil alors on va remonter au fondement même, puisque je crois que c'est une obligation constitutionnelle que chaque citoyen soit solidaire et protecteur de son voisin. Mais, c'est vrai que même s'il y a des actes fondamentaux ou des lois qui le décrivent, au moment où le risque est connu ou que l'accident est arrivé, les assureurs viennent effectivement regarder comment les choses se passent. De toute façon, il vaut mieux en discuter avant, dans le calme et la bonne humeur, et surtout toujours demander un écrit à vos assureurs quand ils vous disent de ne pas vous inquiéter et qu'ils vous garantissent tel risque. Après sinistre, surtout si le sinistre vaut 600 000 euros ou 1,8 million d'euros, vous allez voir tout de suite qu'on a du mal à se souvenir de la déclaration verbale. Que ce soit votre assureur, votre courtier ou votre agent, peu importe, quand il vous dit de ne pas vous inquiéter parce que c'est pris en compte dans votre contrat, demandez-lui une réponse écrite. Quand vous recevez la réponse écrite, ne rangez pas la lettre en vous disant que c'est la réponse à la question que vous avez posée, regardez bien la nature de la réponse. Souvent, dans la réponse, c'est : je vous confirme que vous êtes bien assuré pour le risque dont vous m'avez parlé

sauf dans les conditions... Et à la fin de la lettre, on s'aperçoit qu'on est garanti de ne pas être garanti.

Trop souvent, on est sollicité à l'association des maires, après sinistre, et on nous demande quelquefois de modifier le sens de l'histoire ou de corriger des choses *a posteriori*. Non. Les contrats sont signés, les engagements sont pris ou ne le sont pas, et après sinistre, c'est quand même extraordinairement difficile de faire changer les choses. Une fois que l'on peut évaluer les conséquences du sinistre, si c'est quelques dizaines d'euros, cela va faire partie de la négociation commerciale. Si ce sont des sinistres à plusieurs centaines de milliers d'euros ou à plusieurs millions d'euros, là, cela va être chacun chez soi.

Un intervenant

Sur le registre des compléments et de la subsidiarité, vous avez tous de grosses collectivités locales qui ont des services juridiques bien étoffés, mais il y a aussi un réseau qui donne des conseils gratuits. Cela s'appelle l'INAVEM, l'Institut National d'Aide aux Victimes. Ce sont 150 associations et cela regroupe des juristes, des avocats. C'est gratuit.

De la salle

Je voulais d'ailleurs saluer l'initiative du centre de gestion de la Meurthe et Moselle. Est-ce qu'il n'y a pas la possibilité de le faire avec le centre de gestion des Vosges ? Je voudrais aussi remercier la DDT puisque j'ai eu affaire à Madame Larmet pour mettre en place un plan de sauvegarde, qui n'est malheureusement pas encore abouti. Je pense que c'est dans le suivi de ce plan que le centre de gestion a une importance. On sait bien que si ce n'est pas suivi, s'il est rangé, on ne le ressortira pas et cela n'aura pas une suite favorable.

Dominique PEDUZZI

On va interroger le centre de gestion des Vosges et discuter avec lui.

Yves CASOLI

Je suis maire adjoint de Trévenans, dans le 90, dans le Territoire de Belfort. Je suis heureux d'apprendre que la commune de Bermont, qui touche Trévenans a mis en place un PCS. ... Je souhaiterais donc que l'on puisse se rapprocher l'un de l'autre pour échanger nos plans et envisager des actions communes ou qui ne sont pas en contradiction.

Dominique PEDUZZI

C'est assez amusant, j'en discutais tout à l'heure avec Monsieur Blanc. Je lui demandais si on avait une garantie que l'on ne s'appuie pas sur les mêmes moyens quand deux ou trois communes l'une à côté de l'autre faisaient leur plan communal. Vous pourrez peut-être donner un témoignage puisque vous avez donné un exemple très concret. La deuxième question était de savoir qui contrôlait cette interconnexion et ce lien avec les différents plans. Une des réponses peut être le plan intercommunal. Vous venez de donner un exemple. Je m'étais posé la question tout à l'heure. En ce qui concerne l'identification des moyens, si vous voulez redonner l'exemple, parce que c'est quelque chose qui doit nous interroger.

Un intervenant

Pour compléter votre réponse, Monsieur le Président, la réponse dans ce genre de cadre est effectivement la structure intercommunale. C'est vraiment fait pour cela. Après, rien n'empêche, de manière très pratique, d'avoir des relations entre communes hors d'un cadre intercommunal. Ce n'est pas interdit. Mais c'est vrai que juridiquement parlant, le plan communal de sauvegarde, c'est bien le plan de chaque commune et en utilisant ses propres ressources.

L'exemple que Monsieur le Président voulait me faire citer, c'est la problématique du recensement et du pointage des moyens. C'est quelque chose de redoutable, notamment lorsque les moyens risquent d'être comptés plusieurs fois. Je prends un cas qui a été évoqué tout à l'heure, sur la problématique éventuelle de gestion de situation de décès massifs. Dans le cadre de l'élaboration de ce genre de dispositif, on avait demandé à des opérateurs funéraires de recenser leurs moyens dans un département. En fait, on s'était rendu compte que le même véhicule, en l'occurrence un véhicule de transport de corps avant mise en bière, avait été compté 12 fois. On n'avait pas 12 véhicules, on n'en avait que 1. C'est donc quelque chose d'assez redoutable.

Dominique PEDUZZI

Je crois que c'est quand même important. Pourquoi est-on obligé de se pencher aujourd'hui sur tous ces sujets-là ? Avant, chaque village, chaque ville, était une microsociété autonome et indépendante sur ses ressources, ses moyens et ses compétences. On a élargi les choses. On a créé de plus en plus d'interconnexions. Nos territoires ont changé. Dans tous les villages, il y avait des compétences de métier qui étaient importantes au niveau de l'urgence. Il y avait des menuisiers, des couvreurs, des agriculteurs avec du matériel. Il y avait un nombre d'outils qui étaient mobilisables. Dans chaque foyer, il y avait des gens qui avaient une formation au travail manuel. Tout cela évolue. Aujourd'hui, dans certaines communes, vous n'avez plus un seul artisan : pas un seul maçon, pas un seul charpentier, pas un seul menuisier, etc. Si vous ne les avez pas dans la commune, vous n'avez pas cette compétence-là à votre disposition. Pour peu que vous en ayez encore dans vos communes, en journée, ils sont souvent à 10, 15, 20 ou 30 kilomètres de là. Ce qui fait le changement et l'obligation de s'occuper, de regarder, de se préoccuper de tout cela, c'est que ce qui allait de bon sens et ce qui était tout à fait naturel avant... C'est pour deux raisons : les gens étaient dans le village du matin au soir, ils y vivaient, ils y travaillaient et, en plus, ils se connaissaient tous. Quand il y avait besoin d'une scie pour couper quelque chose, on savait où elle était : va voir le père Durand, il l'a. Aujourd'hui, on n'a plus cela. On a une perte de connaissance. On a une dispersion des gens en fonction du samedi-dimanche, en fonction de la semaine, des vacances.

Dans les Vosges, on prend souvent la tempête des 26 et 27 décembre 1999 comme référentiel. C'est un vrai faux référentiel. Tout le monde dit que cela a secoué. Oui, cela a secoué fort. Il y a eu des victimes. Il y a eu d'énormes dégâts. Mais, quand même, quel coup de bol : le 26 décembre, à l'heure où la tempête est tombée, les deux tiers de la population étaient en train de dormir ou de commencer à se réveiller, suite à des réveillons. Et ils avaient les yeux pleins d'étoiles devant leurs cadeaux. Il y avait peu de monde dehors. On n'avait personne au boulot, aucun gosse dans les écoles. Même à ces périodes de fête, les services de santé, les hôpitaux réduisent leur activité puisqu'il y a des gens qui sont en congé. Les gens qui devaient se déplacer s'étaient déjà déplacés. Pour le 27, comme on avait eu une première vague le 26, cela avait mis tout le monde en alerte. On doit analyser ce genre de risque mais on doit aussi se dire que le risque était à proportion des moyens

que l'on pouvait engager, même si cela a été quelque chose d'important. Si Dame Nature veut forcer le trait de 0,01 %, on est complètement dépassé.

Il y a donc toujours ce rapport des choses qui est important. Et on doit prendre compte de cette évolution de nos territoires.

Quelqu'un a parlé d'évolution. La fameuse scie du père Durand, ça va tant qu'il ne l'a pas cassée, qu'il en a besoin d'une autre et qu'il en rachète une. Mais, un jour, peut-être, il cassera sa scie et il se dira qu'il n'en a plus besoin parce qu'il est à la retraite, ou il se demandera si c'est vraiment important de racheter une scie puisqu'il va vers ses 95 ans. Est-ce que les moyens existent toujours ? Et est-ce que les gens sur lesquels on s'appuie sont toujours là ? Régulièrement, pas tous les matins, peut-être pas tous les ans, mais tous les deux ou trois ans, il faut s'interroger sur ce que l'on a écrit : est-ce que les gens sont encore là, est-ce que les risques sont toujours au même endroit ? C'est très important dans l'évaluation.

Jean-Pierre DURAND

Je suis maire adjoint à Saint-Amé. Je pose une question sur la collaboration entre un EPCI et une commune. Je vais parler du point de vue juridique, entre les pouvoirs de police du maire et les pouvoirs de gestion du Président de l'EPCI. Je pars d'un exemple qui est assez compliqué, chez nous. C'est la gestion du cimetière intercommunale, qui n'est vraiment pas facile. Je me pose donc des questions sur les difficultés juridiques qui pourraient naître entre les pouvoirs de police d'un maire et les pouvoirs de gestion, dans le cadre d'une catastrophe, dans le cadre d'un plan communal de sauvegarde.

Un intervenant

Honnêtement, tout dépend de la bonne volonté des humains. Si on veut se faire la guerre, on se fera la guerre sur tous les sujets de la terre. Si on veut que cela fonctionne, on y arrivera. Si on est de gauche ou de droite, on peut se faire la guerre. Si on est intelligent, on peut y arriver. Il y a des sujets sur lesquels il y a une collaboration obligatoire, notamment lorsque des pouvoirs sont transférés aux communautés d'agglomération. Pour l'instant, ce n'est pas le cas aujourd'hui pour la sécurité civile. Une délibération au sein de la communauté d'agglomération peut dire qu'il y a transfert et, à ce moment-là, on a toutes les compétences. Mais c'est vrai que les pouvoirs de police du maire restent au maire. C'est le maire qui est le patron du territoire.

Un intervenant

Quand vous faites une gestion intercommunale, c'est la rédaction, la conception du document, la stratégie que vous allez faire. A la limite, rien n'interdit donc de les décliner commune par commune, de faire un sous-plan par commune. Mais le maire restera responsable de ce qu'il se passe sur le territoire de sa commune. L'intérêt de l'intercommunalité est que vous allez avoir des ressources à un niveau supérieur. C'est cela, l'intérêt. Par exemple, pour un problème d'hébergement ou de restauration, que l'on a évoqué tout à l'heure, supposons qu'il n'y ait qu'une salle des fêtes intercommunale, ce sera donc l'endroit d'hébergement de telle ou telle commune qui sera sinistrée. Il n'y a pas de difficulté juridique sur ce point-là. C'est l'outil, comme le SDIS est un outil des pompiers, départemental, qui est mis automatiquement au service des communes.

Il y a un deuxième point que je voulais aborder et qui ne l'a pas été ce matin. Les plans communaux de sauvegarde n'ont une valeur que s'ils sont mis en œuvre par des exercices réguliers. L'information de la population est indispensable sur ce que l'on veut faire. Deuxièmement, il faut faire des exercices pour voir les limites de ce que l'on a imaginé. Là, on va trouver des grains de sable. L'exercice va donc permettre de recalculer automatiquement le document. Et il a une valeur pédagogique parce qu'on va commencer à comprendre, petit à petit, ce que l'on va faire. C'est très important. C'est ce que l'on appelle l'appropriation. Il faut qu'il y ait l'appropriation, c'est-à-dire l'intégration de ce document par les élus, par les employés communaux et par la population. D'expérience, je peux vous dire que c'est très difficile d'expliquer cela aux gens : cela n'arrivera pas, etc. Derrière le PCS, il y a un mot important qu'il ne faut pas oublier, c'est l'appropriation, c'est-à-dire la mise en pratique.

Tout à l'heure, on parlait de gestion intercommunale. J'ai un exemple de pratique, c'est la commune de Neuville-sur-Saône, dans le nord de l'agglomération lyonnaise, qui a beaucoup de risques. Depuis très longtemps, le maire a donc fait un PCS, bien avant l'obligation légale. Il nous a raconté une expérience. Il y a quelques années, dans sa commune, il y a eu une inondation par la Saône. Il a barré ses routes, il a fait de magnifiques arrêts, il a mis des barrières. L'inondation s'est retirée de sa commune, il a donc rouvert les routes. Toutes les populations se sont donc dit qu'elles pouvaient de nouveau rouler. Mais le maire qui était plus au sud, plus en aval, avait toujours de l'eau. Et il lui a envoyé toutes les voitures. Par ricochet, il a eu les embouteillages. Cela veut dire que les PCS, c'est très bien, mais en cas de crise qui touche plusieurs communes, cela nécessite une gestion à l'échelon supérieur qu'est l'échelon préfectoral. Il faut qu'à un moment, le préfet arrive à coordonner tout cela. Autrement, les PCS vont se marcher dessus ou, comme on l'a dit tout à l'heure, la même voiture va être utilisée 12 fois. Il faut donc faire très attention à cela. C'est quelque chose qui n'est pas spécifiquement travaillé pour l'instant.

D'expérience, par rapport aux autres pays, je peux vous dire que le concept est quand même très avancé par rapport à ce qu'il se passe dans beaucoup d'autres pays. On a l'arsenal juridique, l'arsenal réglementaire et il faut maintenant passer à la deuxième phase qui est celle de l'appropriation par la population. La loi de sécurité civile de 2004 précise dans son tout premier article que chaque citoyen doit jouer son rôle dans la sécurité civile, c'est-à-dire apporter sa compétence en fonction de ces besoins. Je n'ai pas de doute sur la solidarité des gens en cas de crise. Les gens s'aident. Le problème est de l'organiser pour que ce soit efficace. Quand vous êtes en Indonésie, qu'il y a un tremblement de terre et que les gens vous envoient des couvertures de l'autre bout du monde alors que la température ne descend jamais en dessous de 25 degrés, cela fait quand même réfléchir. Cela ne tient pas debout. Il faut donc s'organiser.

Un intervenant

J'ai encore une réaction là-dessus. L'intercommunalité peut vous faire gagner de l'argent et de l'efficacité. Combien payez-vous un abonnement pour un téléphone portable ? Votre abonnement communal pour votre téléphone de maire ? Je vous dirai à quel point j'ai négocié pour toutes les villes, sur toute la métropole.

Du fait de l'avoir négocié pour toutes les communes, on est à 4 euros *full* illimité pour toutes les communes. Vous pouvez aussi aller vers l'UGAP. Vous pouvez le faire par les communautés urbaines.

On paie les ordinateurs 40 % moins cher que le prix. On paie 40 % moins cher les abonnements Météo-France parce qu'on a une puissance de frappe plus importante qu'une commune seule.

Dominique PEDUZZI

Vous dites que 60 cm de neige est normal dans les Vosges. Je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait la même chose à Neufchâteau et à Bellefontaine ou à Taintrux. Même notre département est très varié. On peut toujours estimer qu'il y a quelqu'un en haut qui va permettre de percevoir les choses. Plus une autorité est haute, plus elle est éloignée, moins elle percevra les choses.

L'hiver dernier ou l'hiver d'avant, il est tombé de la neige à Paris et cela a figé un certain nombre de choses. Un des gros problèmes que cela a mis en avant, c'est l'évaluation des choses, c'est-à-dire se rendre compte, percevoir l'amplitude du phénomène, pour pouvoir commencer à réagir. C'est le premier problème. Le deuxième est que quand vous devez envoyer des moyens à quelques dizaines kilomètres et que tout est gelé, c'est quand même très compliqué. On dénonce le maillage des 36 600 communes en France, mais cela permet d'avoir 36 600 agents locaux responsables, directeurs des opérations de secours. Le maire est directeur des opérations de secours, c'est dans la loi. Quand il est dépassé par l'amplitude des choses, cela peut être le préfet.

Regardez la tempête de 1999. Il y a deux événements climatiques qui sont arrivés. Le 26 décembre 1999, dans les Vosges, à la première de tempête, au Service Départemental d'Incendie et de Secours, de mémoire, il y a eu entre 6 000 et 8 000 coups de téléphone. Je peux vous dire qu'ils ne sont pas tous arrivés. Même s'il y avait 50 ou 60 personnes sur le plateau, quand vous avez 6 000 coups de téléphone, ils n'arrivent pas tous. Quels étaient les moyens à mettre en place ? Il y avait 3 000 sapeurs-pompiers sur le papier. Le 26 décembre, il y en avait quelques-uns qui avaient quitté leur domicile et qui étaient partis faire Noël ailleurs. Et il y avait 800 véhicules. Qu'est-ce qu'il se passe dans la première heure ? On engage près de 2 000 personnes, avec les 800 véhicules. Une fois que les casernes sont vides, en matériel et en personnel, c'est fini. On fait des fiches et on accumule. EDF a fait pareil, la gendarmerie aussi. Les gendarmes, je crois que c'est 500 personnels. Une fois que vous avez jeté toutes vos forces dans la bataille, on doit se débrouiller au niveau local.

On peut toujours réclamer une autorité supérieure mais, à un moment donné, il faut que l'on se prenne en main. Il y a une chose qu'il faut bien faire. Même si on travaille en intercommunalité, n'oubliez jamais que la loi est simple. Elle dit que le maire doit faire cesser tout problème sur sa commune.

De la salle

C'est une loi de 1884.

Dominique PEDUZZI

1884. Et si cela n'a jamais été changé et si cela n'a jamais été remis en cause, je pense que c'est parce qu'on se rend compte que cette focale locale est très importante. Une fois que vous n'avez plus ni téléphone ni internet, une fois que vous n'avez plus d'électricité, comment voulez-vous faire passer des informations ? Lors de la tempête de 1999, je pensais que c'était un coup de vent dans notre vallée. On avait été relativement épargné. C'est arrivé vers 9 ou 10 heures le matin. J'ai eu connaissance du fait qu'il n'y avait pas de courant à Nancy vers 16 heures. Je n'ai pas eu

l'information avant. Quand j'ai su que Nancy avait trinqué aussi, je me suis dit que cela devait quand même être gros. Vous voyez bien qu'entre les autorités départementales ou régionales et la focale locale, à un moment donné, il y a une rupture d'information et qu'il faut qu'on le gère.

Je voulais vous donner un autre exemple, la tempête de grêle à Eloyes en août 2000, il me semble. 98 % des maisons touchées. Cela a cogné fort. 1 commune sur 515 : là, c'est le pied. On décroche, on dit au secours aux autorités départementales et, là, cela converge. Il y avait 1 gendarme pour 2 citoyens, 4 pompiers pour chaque citoyen. Il y a eu des milliers de mètres carrés de bâches qui sont arrivés. En quelques heures ou quelques jours, cette commune qui était sinistrée à 98 % de son patrimoine bâti a eu tous les moyens nécessaires pour la solidarité.

Vous voyez donc qu'il y a l'unité de temps, de lieu, de moyens et de personnes. Deux événements à quelques mois d'intervalle : si on est touché tout seul, on peut avoir tous les secours du monde ; si on est tous dans la panade, il faut que l'on se prenne en main au niveau local. Vous ne vous appuyez pas sur les mêmes moyens. Et imaginez-vous que quelquefois, cela sera peut-être même compliqué d'échanger sur votre territoire communal. Imaginez qu'à un moment donné, votre structure routière est impraticable. Combien de temps vous faut-il pour faire le tour du village ou de la ville pour évaluer, ne serait-ce que pour envoyer des gens pour faire le tour et vous rendent compte ? Vous voyez un peu le temps que cela prend ? Il faut donc que l'on ait tout cela en tête.

Christian RÉBERT

Bonjour. Je suis maire d'une commune de 2 300 habitants, à côté de Colmar. Je voudrais revenir sur les propos de Monsieur Blanc, en ce qui concerne la distinction entre sauvegarde et secours. Vous avez dit que le plan communal était « de sauvegarde ». Pour autant, le maire est directeur des opérations de secours. Nous travaillons sur le plan communal de sauvegarde depuis 2005. On l'a formalisé en 2011 et testé au mois de mai 2012, en relation avec la préfecture du Haut-Rhin qui nous a dit que l'on oubliait le SDIS. On a simulé un séisme dans lequel on était livré à nous-mêmes. Il a bien évidemment fallu organiser les opérations de sauvegarde mais également les premiers secours. Je pense donc qu'il ne faut pas négliger la dimension du secours dans le plan communal de sauvegarde.

Philippe BLANC

Certes je vous donne raison : en situation de catastrophe absolue, on fera ce que l'on pourra avec ce que l'on a. Maintenant, sur une vitesse de croisière moyenne, l'idée est de distinguer secours et sauvegarde dans la mesure où le secours est structuré et surtout organisé *via* un Service Départemental d'Incendie et de Secours qui est à votre disposition. C'est ce que Monsieur Modéré disait tout à l'heure. Quoi qu'il en soit l'exercice était très intéressant, en disant que l'on tire jusqu'au bout et que l'on met la structure complètement à plat, avec des problèmes d'acheminement de véhicules, etc. Mais, malgré tout, on ne vous demande pas de recréer localement un Service d'Incendie et de Secours. Comprenez-vous la logique ?

Christian RÉBERT

J'ai bien compris. Mais les moyens du SDIS sont limités. Dans le cas d'un séisme dans la vallée du Rhin, qui est tout à fait probable, on ne peut pas disperser tous les services du SDIS dans toutes communes susceptibles d'être touchées.

Philippe BLANC

La réponse est que bien évidemment, dans ce genre de cas, il n'y aurait pas que le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin qui serait engagé. On est forcément sur une autre dimension. C'est un système qui dépasse même le cadre départemental. Pour la partie secours – je ne dis pas que c'est tout de suite, c'est clair –, on passe sur des systèmes de colonne de renfort qui vont se constituer et qui vont être acheminés, comme cela a été le cas pour Xynthia, pour Draguignan, avec des moyens nationaux, des moyens des autres Services Départementaux d'Incendie et de Secours. On arrive à avoir des concentrations. Pour la tempête avant Xynthia, on avait plus de 3 000 sapeurs-pompiers sur le terrain. Ce n'était donc pas que des sapeurs-pompiers du département qui était concerné.

Dominique PEDUZZI

Le tremblement de terre est quelque chose qui appelle des réflexions. Vous dites que le SDIS ne peut pas projeter ses moyens. Quels moyens ? Les moyens qui lui resteront. Si un tremblement de terre majeur arrive, pour l'organisation gendarmerie, secours, hôpitaux, etc., il faudra compter ceux qui restent, ceux qui n'auront pas été écrasés dans les immeubles, ceux qui ne seront pas coincés à cause de ponts écroulés, et les casernes qui auront disparu. Je rebondis sur votre remarque.

On a fait un plan de prévention tremblement de terre pour les écoles. Je l'ai calibré à 72 heures. Les enseignants m'ont dit : mais on ne va pas rester là pendant 72 heures ; les parents viennent chercher leurs enfants et on rentre chez nous parce qu'on veut savoir ce qu'il s'y passe. Je leur ai tout simplement dit : les parents viennent chercher leurs enfants s'ils ne sont pas morts.

On doit donc prendre une dimension, un recul. Il faut que l'on ait une capacité de tenir un certain temps. Les moyens qui sont à notre destination peuvent être dégradés. Il faut qu'on l'ait à l'esprit. Mais il ne faut pas que l'on mobilise des moyens, on ne va pas se refaire une caserne propre, racheter du matériel au cas où l'organisation habituelle ne viendrait pas. Mais il faut que l'on ait le mode dégradé.

Christian RÉBERT

Il faut gérer les premières heures de la crise. Avant que les colonnes dont vous avez parlé ne s'organisent et ne soient acheminées jusqu'au lieu du sinistre, il se passe un très grand nombre d'heures.

Dominique PEDUZZI

Cela peut même être des jours, si c'est un tremblement de terre majeur.

Christian RÉBERT

Je peux vous parler de ma propre expérience. Entre le moment où on a déclenché l'exercice à un peu plus de sept heures et demie du matin et le moment où j'ai eu les premières informations au PCC, les premiers bilans de victimes, il s'est quasiment passé deux heures. L'évacuation des blessés, etc., les premiers secours... Vous avez des épaules démisées, vous avez tout un tas de choses. Il faut organiser cela, je pense.

Philippe BLANC

Quoi qu'il en soit, le plan communal de sauvegarde s'insère dans ce qui a été précisé tout à l'heure : la sécurité civile est l'affaire de tous. C'est une belle théorie mais c'est quand même un objectif louable, chacun doit s'organiser à son niveau. Cela répond au nom un peu pompeux de plan familial de mise en sûreté (PFMS) et cela consiste, au niveau de chaque foyer familial, à se structurer *a minima* pour prévoir la pochette de médicaments que l'on prendrait au cas où il faudrait évacuer, pour avoir un minimum d'autonomie, c'est-à-dire peut-être avoir quelques bouteilles d'eau, des vivres, des piles, des bougies à disposition en cas de coupure d'électricité. Ce sont des choses très pragmatiques. A l'étranger, par exemple au Québec, au départ, c'était 24 heures d'autonomie pour chaque foyer, ils en sont maintenant à travailler 72 heures d'autonomie. C'est de l'autonomie complète : vous ne voyez pas un seul secours. Bien sûr, on ne vous demande pas de devenir chirurgien et médecin d'urgence. Mais, au moins, sur une situation de base où le foyer se retrouve isolé, il s'agit de pouvoir tenir ce délai-là, avant d'espérer voir arriver une réponse de l'extérieur. C'est cette même logique. Attention, on ne vous transforme pas tous en survivalistes. Il ne s'agit pas de passer d'un extrême à un autre, mais c'est un minimum de préparation. Le plan communal de sauvegarde appartient à cette logique.

Un intervenant

J'allais justement parler du plan familial de mise en sécurité. Tous nos grands-parents faisaient cela naturellement. Je pense que dans les Vosges, vous aviez une capacité de résistance encore plus importante qu'ailleurs sur le territoire. Vous deviez tenir des mois, sur la ligne bleue des Vosges. Il faut développer ces cultures-là. Cela me paraît indispensable. Vous, en tant que maires, votre plan familial de sauvegarde, pensez aussi à avoir votre propre autonomie. Investissez 7 euros et sur internet vous achetez une petite radio dynamo. Cela ne vaut rien et, au moins, quand il y aura le *blackout* total, vous pourrez continuer à écouter parce que les grandes ondes passent.

Un intervenant

En ce qui concerne les hautes autorités, là, on passe au niveau de l'Europe. Il y a de grandes crises dont on sait que l'on ne pourra pas les traiter au niveau local. L'Europe a créé, il n'y a pas très longtemps, une Direction générale sécurité civile parce qu'il y a des crises majeures pour lesquelles la France, elle-même, n'a pas les hélicoptères capables de voler par tous les temps. A ce moment-là, on va faire venir les hélicoptères de l'OTAN. On est en train d'organiser tout cela.

De la salle

Je suis technicien dans une commune qui est assez loin d'ici, dans la région parisienne, en Seine-et-Marne. On m'a chargé de la rédaction du PCS papier, avec un prédécesseur qui l'avait déjà rempli. Je suis donc venu ici pour apprendre et je suis très intéressé par les échanges de savoir faire. Je souhaitais vous parler du PPMS (plan particulier de mise en sécurité), il est propre à chaque établissement scolaire. Ce plan a été élaboré par l'Education nationale. Je vais donc peut-être poser la question à Monsieur Blanc ou à Monsieur Grosjean. Ce sont les enfants qui sont concernés. Pourquoi ce plan a-t-il été instauré ? Le maire est déjà responsable de sa commune, des écoles primaires, etc. Et est-ce qu'on peut l'associer au PCS ? Et pourquoi faire deux plans différents ?

Un intervenant

Chaque niveau de la société s'organise. Le PPMS – Plan Particulier de Mise en Sûreté – est demandé par l'Education nationale pour ses établissements scolaires, particulièrement ceux qui se trouvent en zone à risque. C'est un plan interne. C'est l'équivalent du plan d'opération interne. Ils ont effectivement une tripotée d'acronymes distincts puisque cela relève de réglementations différentes, mais l'objectif est exactement le même. Cela ne se confond pas. Il y a effectivement des relations étroites entre les deux niveaux de planification mais c'est bien une organisation interne, sous la responsabilité du chef d'établissement, avec ses propres problèmes qu'il doit traiter en interne, pour la plupart. Ce sont donc bien deux niveaux distincts coordonnés et relevant de logiques qui vont dans le même sens, mais à des niveaux qui sont différents.

Dominique PEDUZZI

L'utilité de ce système-là, c'est qu'en tant que maire, s'il arrive une catastrophe majeure sur le village, vous ne pouvez pas vous occuper de tout, et les services non plus. C'est chaque fois que vous avez une microsociété. L'école en est une, avec un point sensible qui est que l'on a affaire à des individus qui ne sont pas autonomes et qui ne sont pas en responsabilité. Pour nous, la plupart du temps, c'est l'école maternelle et l'école élémentaire. Dans les plus grosses communes, vous avez des collèges et des lycées. Il faut bien aussi s'en occuper. Vous avez une autre population fragile : si vous avez une maison de retraite par exemple, il faut qu'elle se gère en autonomie. C'est une société qui fonctionne et qui a des points de fragilité particuliers, il faut les traiter. Par contre, cela doit être cohérent avec le plan communal et cela doit être intégré. Le plan communal doit savoir que dans ces établissements, il existe quelque chose. Et vous pouvez le décliner.

On a parlé tout à l'heure des risques industriels, des risques privés. Si une activité, une entreprise, a un risque particulier, elle doit le traiter, mais il est important de pouvoir le connaître. Il y a une difficulté que l'on a avec les industries. On parlait tout à l'heure de la scie du père Durand. Aujourd'hui, dans vos communes, vous avez des risques qui arrivent. A un moment donné, vous vous posez la question de cette usine ou de ce hangar dans lequel il y a des produits dangereux : est-ce qu'il représente un danger ou est-ce qu'il est en danger lui-même ? Aujourd'hui, de plus en plus souvent, vous n'avez pas une personne dans la commune qui est capable de répondre. Les gens qui sont responsables – je ne parle pas forcément du patron mais le magasinier, etc. – sont à dix ou quinze kilomètres de là et on ne sait même pas qui c'est. Quand on doit téléphoner, on ne sait même pas à qui téléphoner. On a donc une fragilité assez importante.

Quand vous avez un risque identifié à un moment donné, il faut mettre en responsabilité les gens et leur dire la chose suivante. Vous représentez un risque ou un danger, vous devez d'abord vous gérer vous-même parce que même au niveau communal, on ne sera pas capable de venir à vous avant deux, trois ou quatre heures. Vous devez aussi nous indiquer qui on appelle, sur qui on peut s'appuyer. Un jour, il y eu un risque et on ne savait même pas qui avait les clés de l'entreprise.. Alors qu'est-ce que l'on dit ? On appelle le maire et on lui demande l'ordre de casser la porte. Le maire se dit que s'il donne l'ordre de casser la porte et qu'il n'y a rien derrière, on va lui demander de la payer. Il faut donner l'ordre, de toute façon. S'il y a bien une chose que vous devez garder à l'esprit, c'est que s'il y a une interrogation sur un risque ou sur un porté à secours, vous devez immédiatement prendre la décision d'aller voir. Tant pis s'il faut casser, tant pis s'il faut contraindre certaines règles.

Dans le plan de sauvegarde dont je parlais tout à l'heure, en cas de tremblement de terre, il est écrit que les enseignants doivent aller piller l'épicerie locale et qu'ils doivent mettre tous les moyens en œuvre pour pouvoir entrer par effraction si nécessaire. Comme ça, c'est écrit. Il n'y a même pas besoin d'aller chercher l'épicier. Il y a des enfants, on ne peut pas quitter les enfants comme ça. On ne va pas se mettre à courir dans tout le village pour savoir où est le gars qui a la clé. Non, il y a une porte. On a même été voir la porte la plus fragile pour pouvoir dire par où il fallait entrer.

Surtout, à un moment donné, quand vous devez donner un ordre, prenez conscience que l'on vous reprochera peut-être d'avoir cassé quelque chose pour aller voir ce qu'il y avait derrière alors qu'il n'y avait rien, mais dites-vous bien que s'il y avait une personne à secourir ou un risque à gérer pour qu'il n'ait pas des conséquences trop graves dans la commune, on vous le reprochera mille fois plus ou on vous le reprochera toujours. Autant le doute bénéficie à l'accusé, autant la suspicion doit déclencher l'action. Prenez cela comme point de départ de l'action en situation d'urgence. Je parle des situations d'urgence, bien entendu. Je ne veux pas voir demain matin dans le journal que toutes les portes de toutes les communes ont été défoncées et que c'est Dominique Peduzzi qui a dit d'aller tout casser.

Un intervenant

J'aimerais juste donner un complément d'information à cette interrogation sur des plans annexes à notre plan communal de sauvegarde, comme les PPMS. Je pense au plan canicule, qui est récurrent, tous les ans. Dans le plan communal de sauvegarde, on a obligation de faire le listing de toutes les personnes sensibles de la commune. On a parlé du milieu scolaire. Il y a aussi les personnes sensibles, les personnes âgées. Dans le plan canicule, à un moment ou à un autre, comme pour le PPMS, il y aura une liaison avec le plan communal. Dans le PPMS, il y a obligation d'avoir les coordonnées du responsable de la sécurité de la commune, pour prendre les mesures de sauvegarde. C'est la même chose dans le plan canicule. A un moment ou à un autre, il y aura donc toujours interférence.

J'ai un deuxième point en complément, par rapport aux propos de Monsieur Modéré sur les exercices. Il faut faire le plan, le rédiger mais ne pas le ranger. C'est un plan qui doit être vivant. Sa viabilité ne tient que par le biais d'exercices, plus ou moins importants. Cela peut être un exercice d'appel téléphonique des personnes figurant dans les cellules restreintes ou développées, pour voir si elles sont actives et pas mutées. C'est vrai que les mutations internes sont énormes. Deuxièmement, d'un point de vue tout à fait pragmatique, la ville de Nancy a fait un devis pour savoir combien coûterait la mise en place d'un audit et d'un exercice avec scénario et restitution des conclusions. Nancy a plus de 100 000 habitants. C'est entre 12 000 et 15 000 euros TTC.

Patrice FÈVE

Je suis maire de Nayemont-les-Fosses. La réponse a à peu près été donnée tout à l'heure. Cela concerne le souci de l'harmonie des PPMS. C'est vrai que les chefs d'établissement, avec leur tutelle Education nationale, sont plus au point que nous avec nos PCS, parce qu'ils le font tous les ans. Mais il y a plus d'un maire qui n'est pas au courant du contenu de ce PPMS. Ma question concerne l'harmonie entre le PPR, le PPMS et le PCS. Si on pouvait avoir quelque chose de plus simple un jour... Je comprends bien que les intérêts sont à chaque fois différents, mais sectoriels. Alors c'est vrai que cette harmonie n'est pas toujours évidente, surtout sur le chapitre de la communication.

Session 2 : Les PICS et le rôle des EPCI

Maritxu PENEZ, *Service sécurité publique, Communauté des communes Caux Vallée de Seine*

Gérald LAHSOK, *Directeur général des services, Communauté de communes du Tilleul*

Maritxu PENEZ

Je suis ingénieure territoriale en charge d'environnement industriel et risques majeurs à la communauté de communes Caux Vallée de Seine.

La Communauté de communes Caux vallée de Seine, un territoire contrasté

La Communauté de communes Caux vallée de Seine est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) situé entre Rouen et le Havre, en Seine Maritime (76).

Née le 1er janvier 2008, de la fusion entre trois collectivités : les Communautés de communes du Canton de Bolbec, Caudebec-en-Caux/Brotonne et Port-Jérôme, elle réunit 47 communes et regroupe 68 400 habitants.

Son territoire d'une superficie de 484 km² se répartit autour d'une zone urbaine et industrielle située le long de la vallée du Commerce et une zone plus rurale et touristique autour de Caudebec-en-Caux.

Cette nouvelle entité détient aujourd'hui la 2ème place au niveau départemental par le nombre de ses communes et la 4ème par sa richesse fiscale derrière les Communautés d'agglomération du Havre, de Rouen et d'Evreux.

Ces atouts vont permettre aux élus de travailler sur un territoire plus pertinent pour concrétiser de nouveaux partenariats avec des acteurs locaux tels que le Département de Seine-Maritime, la Région Haute-Normandie, la Chambre de commerce de Bolbec-Lillebonne, le Port autonome de Rouen et développer des stratégies d'actions dont les enjeux économiques et sociaux dépassent largement les limites géographiques communales.

4 axes de développement :

- Un pôle d'excellence économique,
- Une offre touristique moderne et diversifiée,
- Un cadre de vie privilégié,
- Une solidarité organisée.

Un travail collectif depuis de nombreuses années

Dans un premier objectif de partage des richesses, 3 Communautés de communes ont fusionné en 2008.

C'étaient trois communautés de communes très contrastées. L'une est très industrielle, avec de la pétrochimie et du raffinage. Une autre est anciennement textile donc assez affaiblie économiquement aujourd'hui. Et il y a une communauté de communes beaucoup plus touristique.

Collectivités et industriels travaillent conjointement à travers une association qui crée un dialogue local innovant et reconnu par l'ensemble des services de l'Etat régionaux.

Le dialogue est tel que le site industriel de Port-Jérôme a fait l'objet de plusieurs expérimentations avant la parution des textes de loi comme la création d'un Comité Local d'Information et de Concertation sur les risques technologiques, le CLIC, en place depuis 2005.

Le territoire est donc très contrasté, avec à la fois des espaces naturels et touristiques – il y a un parc naturel régional sur le territoire de la communauté de communes – et un site industriel majeur, le site industriel de Port-Jérôme, avec 6 entreprises Seveso seuil haut et tous les risques et les nuisances qui peuvent en découler.

D'un plan de gestion de crise inondation ...

Le territoire est concerné par les inondations, les mouvements de terrain (effondrements de cavité, des marnières, et des effondrements de falaise), les risques technologiques (les risques industriels pour les installations fixes et les traditionnels transports de matière dangereuse).

Le territoire a été touché en 1993 par d'importantes inondations qui ont marqué les esprits. Ce n'est pas tant les conséquences humaines puisqu'il n'y a pas eu de décès, mais les impacts sur les habitations qui ont touché la population.

Les collectivités ont très vite compris qu'il fallait réfléchir à l'échelle du bassin versant. Ce bassin versant correspond aussi à celui des rivières de la vallée du Commerce. A l'époque des associations syndicales par secteurs ont unifié cette compétence rivière sur le bassin versant d'où la présence de certains bassins d'orage sur des territoires qui ne travaillent pas ensemble auparavant.

En 2008, lors de la fusion des 3 communautés de communes, la compétence a été reprise par la Communauté de communes Caux Vallée de Seine.

De la même manière, il y a eu plusieurs inondations liées au débordement de la rivière (99, 2006, ...) qui ont aussi été marquantes pour les riverains. Comme les ruissellements, la Communauté de communes Caux vallée de Seine a voulu intégrer la gestion des rivières.

Ces deux thématiques (rivières et ruissellements) sont des axes majeurs pris en compte dans le SAGE de la vallée du Commerce, quant à la protection des biens et des personnes face aux inondations, mais aussi dans l'amélioration de la qualité des eaux superficielles.

C'est pour faire face aux débordements de rivières et aux problématiques de ruissellement, que dès 2004, les élus de la Communauté de communes de Port-Jérôme (16 communes) ont souhaité se doter d'un plan de gestion de crise inondation. Pour se faire, un bureau d'études a été mandaté afin d'accompagner la structure à son élaboration mais aussi former les élus à la gestion de crise.

A la parution de la loi en 2005, ce plan a été transformé et étendu aux risques technologiques afin de créer un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

... vers un Plan intercommunal de Sauvegarde

Elaboré dans un souci de cohérence et d'efficacité, le PiCS a été arrêté en septembre 2011.

Le PiCS a pour objectif de favoriser l'entraide et la solidarité et d'apporter un soutien opérationnel aux communes sinistrées à la suite d'un évènement majeur. Avec les catastrophes naturelles, ce sont les risques technologiques et les inondations qui sont les risques majeurs prédominants en Caux vallée de Seine.

La Communauté de communes Caux Vallée de Seine apporte un soutien aux communes (moyens humains, matériels, compétences, coordination des moyens communaux) mais ne se substitue pas aux maires qui gèrent la crise avec leur PCS.

Une obligation est faite aux communes soumises à un PPI (Plan Particulier d'intervention) ou à un PPR (Plan de Prévention des Risques) prescrit. La Préfecture de Seine Maritime incite en réalité l'ensemble des communes à mettre en place leur PCS.

Ce PiCS centralise les informations communales et il permet également d'organiser les services de l'intercommunalité au service des communes. L'objectif est d'avoir une solidarité intercommunale. Nous, communautés de communes, ne pouvons absolument pas prendre la direction des opérations. On va plutôt faire de la coordination, voir où sont les moyens, éventuellement les répartir sur le territoire, mettre à disposition des compétences et des moyens communautaires. La communauté de communes dispose de moyens techniques qui peuvent être mutualisés. Par exemple l'hiver, on a un plan de déneigement. C'est quelque chose qui s'était monté indépendamment mais c'est le genre de chose que l'on peut très facilement intégrer dans le plan communal de sauvegarde. Les communes s'organisent pour l'hiver mais c'est un des éléments du PCS. Le pendant au niveau de l'intercommunalité, c'est le PiCS, le Plan InterCommunal de Sauvegarde, qui organise les propres services de l'intercommunalité. Cela permet de coordonner les moyens communaux pour qu'une commune ressource vienne en aide à une commune sinistrée.

Le PiCS est monté en trois parties. Il y a une partie organisation générale, avec les dispositifs opérationnels, l'alerte, l'organisation, l'inventaire des moyens, les modalités de préparation et d'entraînement. Une deuxième partie va être beaucoup plus pratique, avec l'annuaire opérationnel qui recense les moyens humains et matériels, qui regroupe également les annuaires opérationnels communaux. L'idée n'est pas de se substituer aux communes, c'est plutôt d'avoir un catalogue des PCS, avec un chapeau intercommunal qui vient vraiment prendre les moyens là où ils sont pour les répartir. Une troisième partie est composée d'annexes très pratiques, avec des exemples de télécopies, des exemples d'arrêtés municipaux, et une cartographie communale et intercommunale. Pour ceux qui connaissent un peu le montage du plan ORSEC, organisation des secours réalisée par les préfectures, comme les PPI autour des entreprises Seveso, c'est le même montage.

En parallèle au montage d'un plan intercommunal, on a accompagné les communes dans la réalisation de leur PCS. Pour cela, on a élaboré trois PCS type, en fonction de la taille de la commune : un PCS pour une petite commune, un pour une moyenne commune et un pour une plus grande commune. La communauté de communes rassemble des communes de 300 à 10 000 habitants. On a également formé les 47 communes à l'élaboration de leur PCS. Aujourd'hui, on fait un suivi de la réalisation. On intervient en réunion publique communale et en conseil

municipal à la demande des élus. On peut également les aider à rédiger leurs communiqués de presse. A ce jour, sur 47 communes, 19 sont arrêtées et 14 en cours de rédaction. On encourage aussi celles qui n'ont pas l'obligation à réaliser leur PCS.

Pour faire le lien entre le PICS et tous les PCS, un outil internet à accès restreint a été créé. C'est un outil, dans un premier temps, qui recueille les informations liées aux PCS et PICS, donc les moyens communaux et intercommunaux, les annuaires opérationnels. Au fur et à mesure que les PCS sont réalisés, ces informations-là sont intégrées *via* cet outil internet. Cela permet d'avoir très facilement les annuaires. On essaie aussi de développer cet outil en lien avec un Système d'Information Géographique, un SIG. Cela permettra d'avoir une cartographie du territoire avec par exemple la possibilité de savoir où sont les établissements de santé en cliquant sur une icône. Ils apparaissent sur la carte. Par-dessus, on peut ajouter la zone qui est aujourd'hui touchée par le risque. Cet établissement est inexploité puisqu'il est dans la zone de risque ; par contre, on peut s'appuyer sur tel ou tel établissement. L'idée est vraiment de croiser ces annuaires avec la connaissance des risques.

Les autres outils pour une gestion de crise

Afin d'être la plus opérationnelle possible en cas de crise, la Communauté de communes Caux vallée de Seine s'est dotée de plusieurs outils.

Elle dispose d'un Poste de Commandement qui peut être armé à tout moment grâce à une astreinte technique mais aussi une astreinte d'élus, en cas d'accident industriel (c'est alors le Poste de Commandement Opérationnel) ou en cas d'accident naturel (il devient le Poste de Commandement Intercommunal).

Une convention a été signée avec la Croix Rouge pour bénéficier des moyens humains et matériels supplémentaire. Des réflexions sont en cours afin de signer une convention avec un magasin de grande distribution local.

La Communauté de communes a également mis en place une unité de soutien aux actions intercommunale (USAI) réunissant pour l'heure près de 75 agents de l'intercommunalité. Contrairement aux maires qui peuvent réquisitionner le personnel municipal, le Président de l'intercommunalité ne le peut, d'où la création de l'USAI. Les personnes ont été recrutées sur la base du volontariat. Elles ont signé un engagement et peuvent être jointes à leur domicile en cas de besoin.

Enfin, une mallette dite tactique a été élaborée afin de déporter au plus près du sinistre les outils informatiques disponibles sur le site administratif de la Communauté de communes en particulier son système d'information géographique.

Les développements en cours portent sur la formation continue des élus et des agents intercommunaux, sur l'amélioration des Postes de commandement mais aussi sur le redéploiement d'un réseau de sirènes d'alerte PPI en cas d'accident industriel sur le site de Port-Jérôme. Le test de l'ensemble du dispositif en particulier en cas d'accident naturel reste également une priorité.

Ce qui est important, c'est de disposer d'une culture du risque. Les élus ont un rôle premier à jouer pour engager la dynamique dans la création de ce genre de plan. L'important, c'est de se préparer et, au moins, de disposer de fiches pratiques pour savoir quoi faire et qui appeler en cas d'accident.

Gérald LAHSOK

La Communauté de Communes du Tilleul située dans le territoire de Belfort correspond à un bassin de vie de 5000 habitants et se compose de 13 communes rurales.

Reconnue zone sismique, proche de la centrale nucléaire de FESSENHEIM, bordée d'un axe autoroutier, un oléoduc, d'un gazoduc et d'une zone couverte par un plan de prévention des risques d'inondation, ces élus communaux ont reçu en 2006, un rappel des services déconcentrés quant à leur obligation de rédiger un plan de secours communal ; seules cinq communes en disposaient.

La plus grande commune fait tout juste 1 000 habitants. La plus petite a 101 habitants. 101 habitants, un secrétariat qui ouvre 10 heures par semaine au maximum : comment le maire fait-il pour rédiger un plan communal de sauvegarde ?

Les conseils des communes membres se sont rapidement prononcés favorablement à un transfert de compétence au profit de la Communauté.

Cette entrée en compétence s'est immédiatement traduite par un recrutement (le document a été rédigé en régie), la création d'un comité de pilotage et une question : l'EPCI doit-il rédiger une collection de plan communaux de secours pour le compte des communes ou organiser son propre Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ? La Communauté de Communes du Tilleul a opté pour la seconde option. Le comité de pilotage était composé d'élus : Président, vice-président, fonctionnaires également.

De nombreux contacts ont été pris avec tous les acteurs concernés par la sécurité et les risques (collectivités, commerçants, entreprises, agriculteurs, services de secours, services déconcentrés et décentralisés ...).

Est-ce que l'on s'orientait plus vers une collection de plans de sauvegarde communaux ou est-ce que l'on rédigeait un plan de sauvegarde en propre ? C'est la deuxième option qui a été retenue. On ne voulait pas faire, pour le compte de communes, un document qui leur appartenait. On voulait vraiment avoir une trame commune. L'exercice est complexe parce qu'il y avait beaucoup d'informations et, en même temps, il faut synthétiser toutes ces informations pour qu'elles servent à tout le monde. En plus, comme cela a été dit tout à l'heure, le maire est responsable de son périmètre. Il faut donc vraiment un document adaptable.

Ce document, sous forme de classeur est composé de la manière suivante :

Une première partie énumère tous les risques, et les décrit.

La seconde est la phase opérationnelle : comment l'alerte est-elle mise en œuvre ? Ce sera toujours le maire. Il est responsable chez lui. Quel est le rôle de la communauté de communes ? C'est venir en

soutien. Il y a plusieurs soutiens : logistique, financier parce qu'on peut faire des avances, juridique également.

La troisième partie est le recueil d'informations.

Et la dernière, le post-crise, qui est très important.

La communauté ne peut pas se substituer au pouvoir de police du maire, cela a été notre fil conducteur, un gros travail de synthèse est fourni pour dégager tous les risques. Nous avons donc choisi de décliner le rôle de l'intercommunalité par ce que l'on appelle un RAIC, un Responsable des Actions InterCommunales. Et il y a un RAC au niveau de la commune, un Responsable des Actions Communales. En clair, c'est le maire. Le RAIC c'est le Président, ou le DGS.

Toutes ces communes ont reçu des secteurs géographiques découpés par les élus locaux. C'est parfois un quartier, parfois un groupement de rues ou une rue isolée, ou. un secteur économique. C'est très varié par rapport à la configuration du territoire.

Nous avons dressé un répertoire opérationnel de l'intercommunalité qui liste toutes les personnes ressources (localisation du matériel, des matériaux ...) et les responsables. . Ce document met aussi à disposition des collectivités des documents de réquisition , tous les arrêtés : réquisition de personnel, réquisition de moyens matériels... L'intercommunalité intervient pour organiser la logistique, en soutien de l'action du maire. On ne peut pas se substituer à lui. Ensuite, nous intervenons en fin de crise, pour rédiger tout ce qu'il convient de faire pour les assurances. L'intercommunalité a réalisé un audit au niveau des contrats d'assurance des communes, parce que beaucoup de responsabilités, d'indemnisations ou de non-indemnisations partent de là.

C'est ainsi que l'un des premiers PICS a vu le jour. Le document est opérationnel depuis 2007. Mais il est en constante évolution car il n'est pas parfait. Nous n'avons jamais pu réaliser d'exercices, qui sont pourtant capitales pour l'appropriation des collectivités. Afin que les maires s'approprient le document, nous leur transmettons sur clé USB afin qu'ils puissent présenter le document aux conseillers municipaux.

Ce document évolutif vient d'être frappé par la réforme des collectivités de la loi du 16 décembre 2010 : la communauté connaîtra en 2014 une fusion avec un autre EPCI et l'Exécutif se pose la question de sa pérennité... (subsistance des compétences et donc de l'existence même de ce document). L'enjeu est de faire passer l'opportunité que ce document s'étende aux sept communes qui viendront nous rejoindre d'ici 2014.

Echanges avec la salle

Benjamin MORASSI

Je suis du Pays sedanais. J'aurais aimé savoir à quel moment le volet intercommunal ou le PCS se déclenchait, en crise. Est-ce que c'est à la demande des communes, quand le maire estime qu'il est dépassé ? Est-ce que c'est spontanément ? Est-ce que c'est quand le risque concerne plusieurs communes ? Est-ce que c'est d'emblée, on déclenche le volet intercommunal dès qu'une catastrophe arrive ?

Un intervenant

Pour notre territoire, c'est le maire qui reste l'acteur déclencheur. Cela relève donc uniquement de l'initiative du maire. On vient en soutien et non pas en substitution.

Un intervenant

Pour mon territoire, c'est une cellule qui s'active automatiquement et qui est en soutien du maire, mais elle s'active automatiquement. La logistique est prête et le maire n'a qu'à demander.

Une intervenante

C'est plutôt dans ce format-là. Après, ce n'est pas automatique. Le maire nous contacte. Il nous appelle. Il appelle la communauté de communes. C'est surtout pour avoir des compétences pour l'aider à faire ses choix. Cela va être une cellule à dimension variable, en fonction du type de risque, du type d'incident. Il nous sollicite au cas par cas.

De la salle

J'aimerais savoir quelle est précisément la compétence qui a été transférée à l'intercommunalité. Le PCS relève de la police administrative du maire. C'est une compétence qui n'est pas transférable ou plutôt un pouvoir qui n'est pas transférable.

Une intervenante

Pour nous, il n'y a pas eu de transfert de compétence.

Dominique PEDUZZI

C'est une assistance technique.

Une intervenante

C'est une assistance technique et une organisation des services de l'intercommunalité.

Un intervenant

Je vais rebondir sur ce qui a été dit tout à l'heure. Cela m'a d'ailleurs beaucoup plu. Je crois que c'est Monsieur à ma droite qui en a parlé. C'est le lien avec l'urbanisme. Nous avons choisi d'intégrer la

compétence développement et rédaction d'un plan intercommunal de sauvegarde dans la compétence aménagement de l'espace. Et ce n'est pas pour rien.

Michel HUGUEL

Je suis maire adjoint dans la commune de La Bresse. Quand vous avez présenté votre communauté de communes de Belfort, vous avez abordé un sujet. Vous avez parlé de la centrale de Fessenheim. C'est très bien mais dans votre plan communal, est-ce que vous prenez en compte le risque nucléaire, dans la mesure où vous avez un nuage radioactif qui est susceptible de se balader ? Dans la mesure où l'on a connaissance du risque, est-ce qu'il faut l'intégrer ou pas ?

Un intervenant

La réponse est très courte : oui. Oui, nous avons intégré ce risque nucléaire. Mon rôle ici n'est pas de vous dire ce que l'on va faire, parce qu'il y a les phases d'alerte, de confinement, etc. Mais, oui, il y a une spécificité au risque nucléaire. Il y a un lieu où sont mis à disposition des cachets d'iode. Il faudra sacrifier quelqu'un pour aller les chercher, c'est certain. Il y a une partie spécifique à ce risque-là, oui.

De la salle

Je pense que vous savez que les cachets d'iode périssent.

De la salle

Les dernières informations que l'on a pu avoir, avec quelques difficultés, sont que l'ensemble des cachets d'iode non périmés sont à la pharmacie centrale des armées à Paris. Les services ministériels concernés se chargeront donc de faire parvenir les fameux cachets d'iode à toutes les communes concernées. Mes informations datent de six mois. Maintenant, s'il y a du nouveau, je ne demande pas mieux que de l'apprendre.

Philippe BLANC

Pour compléter et préciser, actuellement, il y a un plan de distribution des comprimés d'iode qui est en cours de déploiement au niveau de chaque département. Théoriquement, cela devrait retomber en pluie fine, en partie, en direction des communes, par rapport aux sites qui seront prédéterminés pour la distribution des comprimés en question. Ils seront physiquement détenus par ce que l'on appelle l'EPRUS, qui est un organisme que le Ministère de la Santé a mis en place depuis quelques années. C'est en quelque sorte un établissement de gestion des produits sanitaires d'urgence. Il est donc prévu qu'il y ait des stockages délocalisés au niveau des régions ou des départements. Je ne rentre pas dans le détail, mais tout ne sera pas détenu au niveau d'un point central.

D'ailleurs, pour votre information, la posologie de ces comprimés a été substantiellement modifiée. Elle a été divisée par deux. Dans le cadre du plan en question, il y a aussi des précisions sur le type de population à cibler par rapport à l'administration de ces comprimés. En fait, pour être très clair, à partir d'un certain âge, vous n'avez plus besoin de prendre le comprimé en question. Je crois que la limite d'âge est assez basse, cela doit être autour de 25 ans. Au-dessus, cela ne sert plus.

Il y a donc un plan qui est actuellement en cours de déploiement. Théoriquement, vous devriez en avoir des nouvelles par l'intermédiaire de votre préfecture de département. C'est un travail délicat.

Ce ne sont pas des systèmes très faciles, surtout des logistiques comme celles-là qui nécessitent des déploiements dans des délais qui sont quand même, si ce n'est instantanés, du moins assez courts. C'est de l'ordre de 48 à 72 heures. Il faut donc aller très vite.

Pour le replacer dans le contexte, ceci fait suite au retour d'expérience de Fukushima, qui est censé nous avoir éclairés sur le risque nucléaire. Cela s'inscrit dans un plan gouvernemental très global qui chapeaute l'ensemble de la problématique et qui est actuellement en cours d'élaboration au niveau des administrations centrales.

Le volet distribution des comprimés d'iode est donc en cours de traitement et il y a un ensemble plus global de protection des populations qui est en cours de réflexion actuellement.

De manière très pratique, par rapport au risque nucléaire, les mesures de protection des populations, qui ont été évoquées par Monsieur, sont : on se met à l'abri chez soi, on évacue et on prend des comprimés d'iode. Il n'y a pas 50 autres dispositions à prendre dans l'urgence. Après, il y a des mesures plus complexes sur la restriction des produits alimentaires produits localement autour du périmètre où les éléments radioactifs retombent. C'est encore un autre contexte. Pour la protection immédiate des populations, c'est : mise à l'abri, évacuation et prise du comprimé en question.

Un intervenant

J'ai un tout petit complément d'information, puisque nous sommes également voisins de Fessenheim. A l'heure actuelle, il n'y a que deux communes à proximité immédiate de la centrale de Fessenheim qui sont concernées par la distribution d'iode. C'est Fessenheim et sa voisine. Toutes les autres communes ne le sont pas. Nous sommes à 15 kilomètres donc beaucoup plus près que la communauté de communes du Tilleul.

Philippe BLANC

Pour être très précis, le fameux plan qui est en train de se déployer sera un plan qui concernera l'ensemble du territoire à terme.

Dominique PEDUZZI

Je ne sais plus où je l'ai vu mais, en réalité, compte tenu de l'implantation des centrales, le risque nucléaire concerne 100 % des Français de métropole, plus nos voisins. Dernièrement, le Luxembourg a fait valoir un droit de regard sur la propagation de ce qui pourrait être émis par nos centrales.

Marie-Madeleine LABREUCHE

Je suis de Rupt sur Moselle. On a déjà travaillé dessus. On a fait notre plan communal de sauvegarde. On a justement parlé des comprimés d'iode. Actuellement, on n'est déjà pas très sûr de la date de péremption et ils sont détenus en pharmacie. Si j'ai bien compris ce que j'ai entendu ce matin, Monsieur le maire peut aller casser la porte de la pharmacie quand le pharmacien est absent.

Dominique PEDUZZI

Oui. Vous ne me ferez jamais revenir sur ce que je vous ai dit ce matin. A un moment donné, il faut mettre une gradation à l'urgence. Il y a un certain nombre d'émissions qui présentent des accidents

graves ou majeurs ou particuliers, qui décomposent tous les éléments qui ont conduit à la catastrophe. Derrière, c'est souvent 100, 200, 300, 400 ou 600 décès, voire plus. Ces émissions-là, ce sont des immeubles qui s'écroulent, des avions qui retournent sur le sol plus vite que prévu, des bateaux qui ne tiennent pas l'eau. Quand vous regardez le virage qui est pris entre l'incident ou l'accident banal et la catastrophe, c'est quelque fois édifiant. C'est toujours une décision et un comportement humains. Quelquefois, quinze jours avant, c'est un gars qui a oublié de programmer un truc et cela finit mal, voire un ingénieur qui a juste oublié d'appuyer sur la touche recompilation de tous les calculs faits par colonne, pour vérifier que l'ensemble de ces calculs sont cohérents, et l'immeuble finit par s'écrouler tout seul. C'est toujours anecdotique.

Dans l'urgence, quelquefois, on se paralyse pour des problèmes de forme. Oui, à un moment donné, je dois demander : s'il vous plaît, est-ce que vous voulez bien faire quelque chose ? Mais arrive l'instant, quand on est dans l'urgence, où on passe tout cela et on dit : je te donne l'ordre de faire ceci. Effectivement, normalement, il est de convenance de ne pas mettre des coups de pieds dans les portes pour entrer dans les immeubles et, si possible, d'avoir l'autorisation du propriétaire ou du locataire. Mais, quelquefois, oui, il faut casser. Si le pharmacien n'est pas là, n'a pas laissé les clés, n'a pas dit où il est, ou s'il a dit où il est mais qu'il est à Dunkerque... Donc, oui, on casse la porte. Attention, je ne dis pas que les choses vont ensuite se régler dans la joie et la bonne humeur. Le retour du pharmacien va peut-être être un peu tendu. C'est à prendre en considération.

Un intervenant

Je voudrais vous informer aussi du fait qu'il existe bien souvent des plans départementaux concernant les risques nucléaires. C'est le cas pour le Territoire de Belfort, dont la communauté de communes du Tilleul fait partie. Ce plan prévoit donc que le déclenchement du plan nucléaire est opéré par le préfet. Ensuite, ce plan prévoit l'approvisionnement des cachets d'iode pour l'ensemble du département, moyennant des décentralisations de stockage de comprimés.

Je souhaitais vous présenter le PICS sur papier.

C'est donc un classeur, tout simplement. Vous y retrouvez plusieurs onglets. Nous en avons six. Je passe rapidement sur le premier, c'est un onglet de banalité. On y retrouve le cadrage de la loi. Ce n'est pas ce que l'on regardera en premier en situation de crise. Vous avez ensuite un onglet qui répertorie, qualifie et explique les risques majeurs : le risque nucléaire, climatique, etc. Un autre onglet présente les dispositions générales. C'est comment on met en œuvre le PICS, c'est-à-dire comment le maire va pouvoir s'atteler les services de la communauté de communes. C'est le règlement, la règle du jeu. Vous avez l'explication que je vous ai donnée tout à l'heure sur le responsable des actions communales – le maire – et le responsable des actions intercommunales. Ici, vous avez le détail des risques spéciaux. Ensuite, un autre onglet concerne l'organisation des communes. Chaque commune trouvera trois pages qui correspondent à sa fiche. On retrouve l'aspect très résumé de la commune de Bermont. Cela n'exclut pas l'efficacité. Plus c'est résumé, plus c'est compréhensible et plus on est rapide. Vous retrouvez les coordonnées, les groupements d'élus responsables des secteurs dont je vous ai parlé tout à l'heure : les rues, les lotissements, les secteurs plus spécifiques, économiques, agricoles.

Un intervenant

Toutes les communes ont donc trois pages. Ce document est envoyé à chacune des communes, qui identifie immédiatement sa partie puisque nous avons changé la couleur des pages qui concerne son périmètre. Ensuite, vous avez un annuaire, qui doit être mis à jour régulièrement. On a été optimiste, on voulait le mettre à jour tous les six mois, mais c'est plutôt à huit à douze mois. Vous avez un annuaire des appels d'urgence, un autre annuaire des lieux publics, des lieux d'accueil pour recevoir les sinistrés ; un autre pour les moyens propres à chaque commune donc les moyens publics ; et un dernier pour les moyens privés. En annexes, il y a des exemples pour les maires : arrêté de réquisition de personne et de réquisition de matériel.

Ensuite, il y a la main courante. Une personne est chargée de rédiger au fil de l'eau ce que l'on a fait et de rédiger ce qu'il s'est passé.

Dominique PEDUZZI

Je vais jusqu'au bout de la porte cassée parce que cela m'inquiète. Pour les hooligans, cela ne va pas coller. Vous avez tout à fait le droit à partir du moment où c'est motivé, pas forcément justifié mais motivé. Vous pouvez pénétrer dans des domiciles par effraction, en cassant quelque chose. Par contre, une fois que vous avez récupéré les comprimés d'iode, secouru la personne qui était en détresse ou vérifié qu'il n'y avait pas de danger, il vous appartient soit de laisser une surveillance parce que vous devez protection à l'immeuble que vous avez détérioré, soit de faire en sorte que, de manière provisoire mais sérieusement, la fameuse porte puisse se refermer et avoir un système de verrouillage. Oui, vous avez le droit, mais une fois que vous êtes entré dans l'action, il faut aller jusqu'au bout, y compris dans la protection des biens. Cela reste quand même une obligation. C'est une obligation légale.

Dans le code des assurances, il me semble que vous devez prendre toute initiative pour limiter la dégradation d'un bien. Celles-là sont prises en charge avant même expertise, me semble-t-il. Si vous avez saisi une entreprise pour bâcher ou pour étayer quelque chose afin que le bien ne se détruise pas plus, normalement, il n'y a aucun problème pour que ce soit pris en charge, avant même l'expertise du sinistre. Bien entendu, il y a toujours des affaires de proportion. Si vous commandez 20 000 agglos pour consolider un immeuble qui fait 20 m², je ne suis pas sûr que les moyens engagés soient à proportion de ce qu'il y avait à protéger.

Michel SONNECK

Je suis de Brest métropole océane. Nous sommes aussi en cours d'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde. L'ossature est d'ailleurs similaire à celle que vous nous avez présentée. J'ai deux questions. Je voudrais savoir si vos communautés de communes avaient acheté du matériel spécifique pour les plans communaux de sauvegarde, pour mettre à disposition des communes, et si vous aviez défini les modalités de mise à disposition des moyens des communautés de communes vers les collectivités.

Une intervenante

Il n'y a pas eu d'achat de matériel particulier. On utilise le matériel pour l'entretien courant des routes, pour le déneigement, puisqu'on a maintenant de la neige tous les ans. Par contre, il y a du matériel pour le poste de commandement. C'est important que ce soit du matériel dédié et qu'il soit

vérifié en même temps que la mise à jour des annuaires. Il faut vérifier le matériel. On espère qu'il ne fonctionnera jamais. Mais il n'y a pas eu de matériel supplémentaire acheté.

Gérald LAHSOK

Pour la communauté du Tilleul, nous nous sommes cantonnés à l'achat de haut-parleurs que l'on peut fixer sur les véhicules des services communaux. Chaque commune est en train de recevoir ou recevra un haut-parleur. On est un peu en retard là-dessus. Nous nous sommes également dotés d'un haut-parleur pour nos véhicules.

Quant à la mise à disposition de nos moyens, on a un service technique. On ne va pas attendre que le maire nous envoie un fax ou un courrier : il prend son téléphone, il demande si on a et on donne. Pour l'urgence, on ne va pas formaliser des choses qui paraissent anodines.

Michel SONNECK

Il n'y a pas eu de conventions préalables type qui ont été élaborées ou qui viennent en appui après ?

Gérald LAHSOK

Le PICS en lui-même est presque un contrat. C'est un contrat moral d'assistance. Il n'y a pas de formalisation autre que ce document.

Une intervenante

Par contre, on peut faire des conventions avec les moyens privés qui disposent de matériel. Cela peut être un agriculteur qui va sortir son tracteur. Cela peut être formalisé par convention avec les entreprises.

Richard OLSZEWSKI

Dans la communauté urbaine de Lille métropole, il y a eu les deux. Il y a eu un recensement du matériel qui peut être mis à disposition des collectivités locales, dans un cadre tout à fait naturel, sur sollicitation du maire. Il y a aussi eu des achats : barrage gonflable, tous les maires ont été dotés d'ordinateurs portables payés par la communauté urbaine, avec des moyens électroniques, etc.

Un intervenant

Je vais citer un exemple extrême, celui du département des Landes. C'est à la suite de la tempête d'il y a deux ans. Tout le monde se souvient du nombre d'arbres abattus et notamment de la chute des télécommunications. Les téléphones portables, c'est très bien, mais les relais ont des autonomies extrêmement courtes, de quelques dizaines d'heures, peut-être même moins dans certains cas, s'ils sont très sollicités. Le département des Landes a donc subventionné un téléphone satellitaire par commune. Cela permet de garantir des communications.

Gilles DREVET

Je suis de Dogneville. Je voulais dire deux choses. Il y a quelques années, on a eu une inondation de la Moselle et par ruissellement. Cela a été pris en compte par le SCOT des Vosges centrales. On a fait une étude sur le ruissellement des petites voies d'eau. On a donc fait cela sur tout le SCOT. Cela a fait

l'objet d'un an de travail avec un cabinet d'étude, etc. Au bout du compte, on a fait des préconisations à chaque commune qui pouvait avoir des problèmes de ruissellement, donc en amont, de façon à clarifier l'aval. Que je sache, cela n'a pas été pris en compte par les communes, d'abord parce que c'étaient des coûts et que les conseils municipaux ne sont jamais d'accord pour engager des coûts sur un hypothétique ruissellement qui viendra peut-être un jour. Et il y avait aussi des choses qui étaient faisables, comme de demander aux agriculteurs que leurs labours soient dans l'autre sens pour le ruissellement. Refaire des haies, refaire des fossés sur les bords des routes, etc., tout cela, c'est des choses qui peuvent se faire mais qui ne se feront pas tant qu'on n'aura pas à nouveau un problème de ruissellement. C'est la première chose.

La deuxième chose est la suivante. Je voudrais savoir si on a le droit d'aller amuser un petit peu les castors qui viennent abîmer nos ripisylves, qui viennent nous casser nos arbres qui tombent dans nos petits ruisseaux et qui font des barrages. Personnellement, je ne suis pas d'accord. Pour autant, c'est un vrai problème lié aux inondations.

Une intervenante

Nous n'avons pas des castors mais des ragondins. On paie 1 euro la queue de ragondin pour que les riverains des rivières nous en ramènent.

Dominique PEDUZZI

Le castor est protégé. C'est toute la difficulté de l'organisation de notre société.

Un intervenant

Sur le rapport à l'urbanisme, vous parliez de certains terrains ou de chose comme ça où il n'y a pas d'obligation, mais vous avez des obligations, ne serait-ce que sur des terrains notamment des constructions de parking. Combien d'entre vous vont vérifier que les parkings correspondent aux normes d'urbanisme et notamment permettent la capillarité des pluies ? Je peux vous assurer que 9 parkings sur 10 construits par des centres commerciaux ou des entreprises ne respectent pas cela, par mesure d'économie. On est tous responsables. On n'a pas les équipes pour aller vérifier cela et cela engendre des inondations, des ruissellements, etc.

De la salle

Il y a un petit truc qu'il ne faut pas oublier dans les PCS, c'est le fait de pouvoir utiliser les associations. Souvent, dans les communes, les associations sont bien structurées. Vous avez là un répondant qui peut enclencher une chaîne d'aide. Il y a évidemment des associations qui ne pourront pas vous aider. Mais il y a une organisation, des moyens, une solidarité qui existe déjà. Cela ne coûte pas cher et c'est réactif.

De la salle

Je suis le maire de Dommartin. Il y a quand même un point important. Quand on élabore le PLU et que l'on est en zone PPRI, on a tout intérêt à faire une étude complémentaire de ruissellement, etc., car cela n'a pas été pris en compte pour nous, l'étude se concentrait sur les inondations de la Moselle et de la Moselotte. Il y a une différence entre l'inondabilité et les inondations, etc

Une intervenante

En précision, ma communauté de communes a compétence ruissellement et rivière, sur un territoire plus vaste que le territoire administratif. Cela fait que des bassins d'orage sont implantés, gérés, nettoyés et financés par la communauté de communes à l'extérieur.

Serge GRIGNON

Je suis de la commune de Corbenay, dans le département voisin. Depuis ce matin, j'entends parler d'informatique, de communication, de téléphonie mobile, de sixième continent, de téléphone satellitaire. Comment faire un bon PCS quand on n'a déjà pas une couverture correcte dans sa commune ? Qu'est-ce que vous avez comme moyens, comme leviers vis-à-vis des opérateurs locaux ? On n'a plus de garde-champêtre avec le tambour. On a fait le PCS. Mais le maire, a du mal à recevoir les alertes de la préfecture

sur son portable. Le téléphone ne passe pas quand il est à l'intérieur. Pour être au courant de l'alerte, il faut sortir pour pouvoir avoir une communication.

Dominique PEDUZZI

Je me suis battu dans le département des Vosges. A un moment donné, on a dit : vous donnez un numéro de téléphone par commune. J'ai répondu qu'il en était hors de question. On ne peut pas faire reposer l'alerte sur un seul individu, fût-il maire.

La deuxième chose est qu'effectivement, il faut panacher des téléphones fixes et des téléphones mobiles.

Dominique PEDUZZI

Quand vous réfléchissez au plan communal, mobilisez les moyens que vous avez. Oui, effectivement, si vous aviez des téléphones portables, satellitaires, etc., ce serait très bien.

Il y a deux dangers.

C'est d'abord de se dire que l'on va s'appuyer sur des moyens qui vont se mobiliser extraordinairement pour soi, au moment où on en aura besoin. Vous pouvez faire une croix sur cela.

La deuxième chose à ne surtout pas faire est d'acheter des choses hyper spécifiques et hyper pointues. Ce qu'il va se passer, c'est qu'elles vont être bien rangées, bien protégées, avec un panneau « à n'utiliser qu'en cas de danger » ou « en cas d'urgence » ou « en cas de besoin ». Plus personne ne va savoir qu'on avait acheté un machin pour s'en servir en cas d'urgence. On a mis une serrure, une chaîne, un cadenas, un rideau pour être sûr qu'on ne le prenne qu'en cas d'urgence. Bien entendu, on a donné trois clés à trois personnes différentes pour être sûr que cela ne serve qu'en cas d'urgence. Résultat des courses : quand on en a besoin, pour peu que l'on s'en souvienne, on aura du mal à le mobiliser. Et quand on va sortir le truc, il n'y aura plus de pile, le truc gonflable sera une passoire, le truc en plastique va se casser en deux.

Appuyez-vous sur des choses qui sont utilisées au quotidien et dont l'usage permet de garantir l'efficacité et la fiabilité. Si vous avez une petite commune et que vous n'avez pas grand-chose, faites avec ce que vous avez. C'est très important.

Un intervenant

J'ai un exemple, c'est le Conseil général d'Indre-et-Loire. Ils ont développé un support. Ils se sont basés sur les radios amateurs. Ils ont doté les maires de système de radio amateur, avec des panneaux de captage solaire et des éoliennes. Cela marche. Très souvent, quand tout est en rade, les radios amateurs fonctionnent encore.

Philippe DEREDEL

Je suis de la ville d'Anould. C'est ce que je disais tout à l'heure à Monsieur Peduzzi. Vous avez une association agréée sécurité civile qui s'appelle Strategic Telecom. Elle développe le réseau Hermès sur le territoire national, qui a été utilisé Indre et Loire. Ce réseau est numérique, crypté. Les relais sont payés par l'Etat. Cela fonctionne très bien. Chaque commune peut avoir le nombre de *talkies-walkies* ou de postes dans les voitures. On en a pris cinq. Cela coûte 39 euros l'appareil. Il n'y a pas de redevance à payer à l'Etat pour les relais. C'est quand même 19 000 euros économisés. Vous avez des liaisons radio avec l'ensemble de vos concitoyens et avec les administrations. Dans les Vosges, le réseau est connecté sur la préfecture et le SDIS. Ils ont aussi la dimension pour envoyer des images par satellite, d'envoyer le flux d'information. Je suis d'accord avec vous, il faut que le matériel sorte des caisses et soit utilisé. Cela a été testé pour l'exercice du tunnel Maurice Lemaire, avec les trois départements. C'est le tunnel qui est entre les Vosges et l'Alsace.

Session 3 : Les exercices et retour d'expérience : outils d'appropriation et de capitalisation des informations

Présentation du Plan Richter 38 mis en place à Froges

Marie-Thérèse ARBEL

Maire de Froges

Virginie LENNOZ-GRATIN

Responsable du service Urbanisme et sécurité de la commune de Froges

Marie-Thérèse ARBEL

Je suis Marie-Thérèse ARBEL. Je viens d'un petit village dénommé Froges. Cela ne vous dit pas grand-chose, mais je pense que si je vous dis Grenoble, cela vous parle un petit peu plus. Nous allons vous présenter le plan Richter 38, qui avait été mis en place dans votre commune.

Virginie LENNOZ-GRATIN

Je suis la responsable du service Urbanisme et sécurité de la commune de Froges, comme vous l'a dit Madame Arbel. Nous sommes donc une commune de 3 500 habitants, située dans l'Isère, à proximité de Grenoble, dans la vallée du Grésivaudan entre le massif de Belledonne et de Chartreuse, avec tous les autres risques naturels et divers qui y sont liés. Nous allons vous faire la présentation de l'exercice. Nous allons attaquer par une introduction.

Concernant cet exercice, le préfet de l'Isère a souhaité mettre en place un exercice séisme en liaison avec la direction de la sécurité civile, un exercice dénommé Richter 38, qui s'est déroulée le 14 avril 2011. Il avait pour vocation de permettre aux collectivités locales d'appréhender des capacités de faire face à un événement de type séisme, et de sensibiliser la population à une importante situation de sécurité. L'événement simulé est un séisme de magnitude 8 sur l'échelle de Richter. L'épicentre était situé dans le massif montagneux au niveau de la faille de Belledonne. Richter 38 a été le plan impliquant le plus d'acteurs et de partenaires à l'échelon local, avec un scénario de large portée, et centré sur les enjeux définis par chacun des acteurs. Il faut savoir qu'il y a plusieurs plans Richter qui sont exécutés surtout dans les DOM-TOM, qui sont plus sujets à ce type de crise. Ainsi, plus de 1 000 personnes y ont participé d'une manière ou d'une autre : 55 communes du bassin grenoblois ont été concernées ; et plus de 400 établissements scolaires ont pris par la démarche. Il est à souligner que les médias, rendons-leur hommage, étaient aussi largement associés, avec la télévision, la radio, ainsi que la presse.

Les objectifs de ce plan Richter 38 étaient de tester le cadre de commandement opérationnel, qui est donc propre à la préfecture, l'implication des communes dans une telle situation, les capacités, les qualités des échanges et des remontées d'informations, les plans particuliers de mise en sûreté des établissements scolaires (PPMS), dont nous avons déjà parlé tout à l'heure, la capacité de sauvetage et de déblaiement, la résilience des opérateurs réseaux, ainsi que le risque de suraccidents technologiques, et enfin la communication de crise.

Concernant cette présentation d'exercice, il y a une participation des communes qui était donc demandée. Plusieurs réunions de préparation à l'exercice ont été organisées en préfecture, notamment pour définir le niveau d'implication des collectivités. Il a été notamment désigné un élu référent, Madame Arbel, qui devait assister aux réunions préparatoires, et qui était désigné comme spectateur le jour de l'exercice. C'est-à-dire qu'elle n'a pas participé du tout, alors qu'elle était prévue au sein du plan communal de sauvegarde en tant que membre actif du PCS. Elle a donc été volontairement désignée comme n'étant pas présente. Elle a donc assisté, et pris des notes sur l'exercice du jour.

Trois niveaux étaient possibles au niveau de l'implication des communes. La commune de Frogès a souhaité participer au niveau le plus élevé, qui était donc le niveau 1. Dans ce cadre de niveau, les communes doivent gérer en temps réel des événements, et mettre en œuvre leur PCS dans toutes ses composantes. Elles rendent compte au centre opérationnel départemental au travers de points de situation réguliers.

Au-delà du scénario, la commune de Frogès a souhaité procéder à l'évacuation totale d'une école primaire. Cinq classes étaient concernées, pour 132 élèves. A cette fin, une collaboration particulière et plusieurs contacts ont été nécessaires avec le bureau de l'inspecteur d'Académie, l'inspecteur de l'éducation nationale, le directeur du centre socioculturel, qui devait accueillir les élèves évacués, la priorité étant d'améliorer la sécurité des élèves. Pour information, au niveau du cadre de la mise en place de l'exercice, la préfecture a souhaité que le Codis, le centre opérationnel des secours, soit physiquement déplacé ailleurs qu'au sein des services de la préfecture. C'est-à-dire qu'ils ont physiquement tous pris leurs affaires, et sont partis à une dizaine de kilomètres sur le centre opérationnel secondaire, qui est dédié spécialement à cela. Il n'était donc physiquement plus sur place à Grenoble.

Concernant l'organisation de l'évacuation de l'école, il y a eu une préparation spécifique en amont qui a été faite, par le biais de diverses rencontres avec les directrices, pour coordonner tout cela. L'exercice d'évacuation de l'école primaire a sollicité une organisation particulière, justement parce qu'il y avait une organisation qui était déjà prévue dans l'activité journalière. Nous avons également dû coordonner avec le professeur de gymnastique qui avait quant à lui prévu une sortie avec ses élèves, afin qu'il puisse jouer le jeu. Il avait pour consigne, au moment désigné de l'horaire séisme, de mettre en place l'exercice de protection des élèves au sein du gymnase.

L'alerte Richter a débuté à 8h30. Toutes les informations nous parvenaient par mail au poste de commandement, qui dispatchait ensuite aux cellules concernées. Pour faire une brève présentation de notre plan communal de sauvegarde, nous avons essayé de le présenter de manière relativement ludique dans notre petit classeur que voici. Si les gens veulent le consulter, je vous le montrerai peut-être tout à l'heure. Vous avez derrière vous la présentation du poste de commandement, et donc du PCS restreint avec les quatre cellules en deçà du poste de commandement, qui sont donc les cellules de renseignement, de population, de communication et logistique. Ce sont les quatre missions prioritaires que nous avons souhaité fixer au niveau du PCS. La dernière mise à jour de ce PCS date de septembre 2010. Il y avait en amont un ancien plan de secours qui datait de 2003, et qui avait été un peu laissé dans les placards, ce qui est de l'ironie. Les élus nouvellement élus depuis 2008 ont donc souhaité se réapproprier ce document, et ainsi le remettre à jour.

Au cours du déroulement de l'exercice dans tout le courant de la journée, le dispatching s'est fait avec une implantation des cellules préalablement déterminée dans les bureaux. C'est-à-dire que chaque cellule doit aller dans un bureau qui lui est propre, où elle va trouver du matériel qui lui est dédié. Des points d'étape se font sur ordre du poste de commandement, qui rassemble du coup ses équipes à plusieurs moments de la journée pour faire des points de situation. Voilà par exemple un peu le déroulement de l'exercice physiquement, et comment nous étions ce jour-là. Je vais laisser la parole à Madame Arbel, qui va vous expliquer un peu comment les consignes et le scénario nous ont été déroulés par les services de la préfecture.

Marie-Thérèse ARBEL

Les renseignements nous arrivaient, que ce soit sur le poste de commandement à la mairie, ou bien sur mon poste personnel, puisque j'étais la référente. Nous avons des flashes qui nous parvenaient. A 8h30 précise, vous venez de ressentir une forte secousse, probablement un séisme. En noir, l'action qui a été mise en place. Le poste de commandement se met donc en place. A 8h31, coupures d'électricité dans toute la vallée du Grésivaudan. Les portables sont mis en route. Bien évidemment, malgré cette coupure d'électricité, il fallait quand même jouer le jeu, et les mails nous arrivaient quand même de la part de la préfecture, qui avait été décentralisée sur Voiron. A 8h35, black-out téléphonique, fixes et mobiles. Plus rien ne fonctionnait. L'idée était de jouer le jeu, et d'utiliser tout autre moyen à notre disposition pour joindre nos services, ou nos cadres d'astreinte. Les talkies-walkies ont été activés. Vous verrez plus tard les soucis qu'il y a eus avec ceux-ci.

A 8h45, cela concernait les services techniques : importante fuite d'eau sur canalisation d'eau potable sur la voie publique. Il faut savoir que l'information arrivait sur le poste de commandement, qui interpellait ensuite au niveau des cellules les personnes qui devaient agir physiquement. Le service réseau, accompagné du policier municipal, sécurise la rue, et s'active à réparer. A 8h50, récepteur mairie, impact séisme. Mairie fortement endommagée. Fissures: ouvrant bloqué. La mairie est inaccessible. Plus personne ne sort ou n'entre dans les locaux jusqu'à l'intervention des secours. Il faut savoir que nous n'étions absolument pas au courant de tout ce que la préfecture allait nous demander. Il fallait pouvoir agir à l'instant T. 9h, récepteur poste de commande. Bâtiment agricole effondré. Une cinquantaine de bovins prisonniers. Des équipes de terrain sont envoyées sur place pour opérer un contrôle de la situation, et faire un retour au poste de commandement, afin de pouvoir ensuite agir. 9h10, récepteur mairie. Besoin d'un lieu pour un poste médical avancé. Du matériel de secours et d'accueil est installé dans le stade au niveau du complexe sportif. 10 h, rétablissement de l'électricité, sauf sur les communes avoisinantes.

Virginie LENNOZ-GRATIN

Juste pour une petite précision, au niveau du point de 9h10, tout ce qui est matériels de secours et d'accueil installés au stade et au complexe sportif, nous avons en fait simulé un transport de matériels. Au préalable, les cellules se sont renseignées sur les types de matériels qui étaient à leur disposition et qui pouvaient donc être acheminés sur le lieu. Mais nous n'avons pas fait un recensement et un rassemblement de matériels disponibles, car ce n'était pas pertinent dans le cadre d'un exercice. C'était donc vraiment un recensement d'informations, pour savoir ce qui était ensuite disponible et mobilisable.

Marie-Thérèse ARBEL

Nous allons maintenant vous parler de l'évacuation de l'école. Un travail en amont a quand même été fait, parce que la priorité était vraiment la sécurité des enfants. Je peux vous dire que nous avons eu énormément d'échanges avec l'inspection d'académie pour que tout se déroule dans les meilleures conditions.

L'alerte a été déclenchée à 9h30 pour l'ensemble des écoles de la commune. Chaque directrice d'un groupe scolaire savait qu'il allait y avoir à 9h30 une mise en sécurité. Les institutrices ont alors appliqué les consignes de sécurité. Les élèves se sont mis sous leur bureau pendant deux minutes, puis chaque classe a été regroupée dans la cour au point de rassemblement pour le comptage des élèves. Ensuite, un retour en classe a été effectué, sauf pour l'école primaire Guynemer, puisque c'est cette école qui devait être évacuée. Aux alentours de 9h35, les 132 élèves de l'école Guynemer ont été évacués. Chaque classe est partie l'une après l'autre sans effet de groupe, et encadrée par les services techniques et le personnel scolaire présent. Il faut savoir qu'à 9h35, il n'y avait plus de téléphone ni d'électricité. C'est là que les talkies-walkies ont été importants, car nous devons pouvoir joindre les services techniques qui étaient quant à eux sur d'autres lieux, et à l'identique pour le policier municipal.

Le policier municipal est donc arrivé, et a sécurisé la traversée de la route nationale. Étaient aussi présents l'inspecteur de l'éducation nationale, Monsieur le maire, certains élus, et moi-même. Les élèves ont été pris en charge dans le dojo du centre social. Le retour des élèves s'est effectué de la même manière aux alentours de 11h-11h15. Un débriefing a eu lieu dans chaque classe afin de pouvoir échanger avec les enfants. Il était en effet également important d'avoir le retour des enfants. Vous avez là quelques images. L'image du haut la professeure des écoles qui s'est mise sous son bureau. En dessous, vous avez le regroupement et l'évacuation.

A 11h05, récepteur poste de commandement. Lieu dit Rouart. Un glissement de terrain a coupé la route, et a enseveli deux voitures. Le policier municipal et des agents des services techniques se rendent sur les lieux. Une entreprise de BTP se propose de nous aider.

A 14h08, nouvelle alerte sismique ressentie au sud de Frogès. Coupures d'électricité et de téléphone pendant 45 minutes à compter de la réception du message. A 14h30, un prêtre nous alerte par oral : « Mon église est fissurée, mais j'ai des obsèques prévues cet après-midi. Dois-je les faire quand même ? » Un contact est pris avec les pompes funèbres intercommunales qui sont situées sur Grenoble, qui nous confirment la prise en charge de telles cérémonies.

Ensuite, divers autres exercices nous ont été demandés : simulation de fuites de gaz ; prise en charge des personnes sinistrées ; mise en place d'une chapelle ardente et gestion des familles des victimes sont quelques exemples des situations nées du scénario.

Fin de l'exercice à 16h58. Nous pensons que le préfet allait nous demander de rester bien plus tard que cela. Nous étions donc satisfaits que cela s'arrête à 16h58. C'était quand même assez intense. Il faut dire que ce n'était pas évident. Tout le monde a bien joué le jeu. Conformément aux consignes du préfet, la fin de l'exercice Richter 38 est annoncée à 17 heures. Le maire de Frogès procède à un rapide débriefing à chaud. Il réunit toutes ses équipes, élus et agents, ce qui apparaît très intéressant dans une telle situation d'exercice, mais aussi en situation réelle. Nous avons ensuite reçu un dernier message de la préfecture en remerciement de notre implication et de notre participation : « Nous avons eu énormément de plaisir à monter cet exercice avec votre commune et toutes les communes

joueuses. Nous tenons ici à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont apporté leur contribution au montage et à l'animation de cet exercice ».

Virginie LENNOZ-GRATIN

Concernant les retours d'expérience, quand nous avons fait le débriefing et quand le maire a rassemblé l'ensemble des équipes, il y a plusieurs points qui sont ressortis. Concernant l'interaction avec les services de la préfecture, le scénario était quand même bien monté, mais la communication avec les services était assez difficile. Nous avons ainsi eu des messages qui ne nous concernaient pas forcément, sauf que comme nous n'avions pas forcément l'idée de l'erreur, il fallait que l'on aille vérifier s'il y avait concrètement un problème ou non. Nous devons donc appeler plusieurs intervenants. Ensuite, la commune de Frogès, qui était classée au niveau 1, a regretté quand même beaucoup l'absence physique d'équipes de secours et de gendarmerie sur le terrain. C'est-à-dire qu'au moment où on nous a annoncé par exemple un éboulement de terrain et un ensevelissement de véhicules, les gendarmes et les secours n'étaient pas forcément présents, ce qui aurait pu être des appuis assez pertinents sur la réalité d'une situation. Le policier municipal ou les services techniques ne sont pas forcément habitués à gérer ce genre de situation. Le professionnalisme et l'expérience de ces personnes auraient été bénéfiques dans le cadre d'un exercice. Il est vrai que nous avons donc regretté le manque d'implication de la part des services pompiers locaux et de la Croix-Rouge qui auraient permis d'obtenir plus d'explications, et d'avoir des réponses réelles aux contraintes de terrain.

Ensuite, l'exercice a fait apparaître que dès les premiers instants, les coupures de réseaux, et donc de télécommunications, rompaient tout lien avec la préfecture. Sauf que comme nous le disions au départ, l'ensemble des éléments du scénario nous était transmis par e-mail. Du coup, encore une fois, la cohérence de l'exercice fait que le jour où cela se passe réellement, comment est-ce que l'on obtient information de la part des services de la préfecture ? La question a été posée et nous n'avons pas encore obtenu de réponse à ce jour.

L'exercice est d'ampleur assez conséquente, et tout ne peut pas forcément être prévu. L'idée de faire remonter cette question était peut-être de prévoir la prochaine fois un mode de transmission alternatif pour vraiment coller à la réalité, et savoir comment nous aurions reçu cette information, comment ils auraient géré les transmissions, en sachant que de leur côté ils ont également fait remonter qu'il fallait envisager un développement des modes de transmission.

Du point de vue de l'organisation interne, nous avons aussi fait forcément notre propre constat. Au sein du poste de commandement, il nous manquait matériellement certains éléments. Au niveau de l'exercice, quand la mairie a été fissurée, l'idée était de se poser la question de savoir comment nous aurions évacué les agents avant que les secours arrivent. Donc, encore une question matérielle. L'exercice Richter 38 a été un premier exercice de très grande ampleur, qui nous a réellement permis une appropriation de notre PCS pour l'ensemble des élus et des agents. Je pense que cela a été réellement un avantage. Plusieurs confusions des rôles sont apparues au cours de la journée. Le fait que ce soit justement un très gros exercice, pour notre première appropriation de PCS a démontré que tout n'était pas encore ficelé. Il est vrai que cela nous a donc permis de mettre en avant des définitions de mission, des cellules, et du rôle de chacun. Nous avons essayé de le développer par la suite.

Lors des différentes coupures de réseaux électriques et de communication, nous avons fait usage de talkies-walkies. Le problème était de savoir les utiliser, et de savoir s'ils étaient en état de fonctionnement. Cela n'a pas toujours été le cas, et nous nous sommes fait la remarque que la formation à l'utilisation du matériel ne doit absolument pas être oubliée, et doit être programmée. Quelques équipements d'alerte et d'information sont à notre disposition, comme le mégaphone ou la sirène sur des véhicules. Est-ce que ce serait néanmoins des équipements suffisants si nous avions une crise plus importante ou un éboulement faisant que nous ne pourrions pas circuler sur tout le territoire ? Au niveau de la population, s'agit-il du meilleur moyen de communiquer sur ce type de crise ?

Au niveau des points forts, l'exercice nous a permis de voir que l'ensemble de l'équipe technico-administrative et politique s'est mobilisée, et a joué le jeu. Beaucoup de sérénité, de calme et d'écoute dans les différentes cellules. C'était un exercice. Ce ne sera peut-être pas la même chose le jour où cela se produira réellement mais l'exercice joue en tout cas un rôle de prise de bons réflexes. Un exercice d'une telle ampleur n'aurait donc pas pu être mis en place dans notre commune avec autant de moyens. Le plan Richter a donc été une expérience unique permettant de mettre en avant des défaillances dans notre organisation interne. Nous avons interpellé la préfecture afin de savoir si, dans le cadre du prochain exercice, la présence d'un agent du PC serait possible afin de profiter de son expérience. Nous n'avons pas de réponse à ce jour. Un vaguemestre a été aussi désigné afin de faire un lien avec les cellules. Des carnets de transmission permettaient d'établir une communication lisible pour tous, ce qui permet également pour la main courante de reprendre les notes. En l'espèce, c'était moi qui étais désignée pour la main courante ce jour-là. Au moment où toutes les informations arrivent, vous avez vu l'ampleur du scénario sur le départ. En l'espace d'une demi-heure, nous avons subi à peu près toutes les catastrophes du monde. Il est donc très difficile de prendre note de la main courante au propre et les carnets de transmission sont ainsi relativement importants. Lorsque les cellules communiquent entre elles, il est très important que vous ayez une trace de ce que vous transmettez comme message. Cela permet aussi de reprendre les événements de l'ordre dans lequel ils sont arrivés, ainsi que les actions qui ont été mises en place. Le vaguemestre avait également à titre accessoire le rôle de nourrir et de subvenir à l'ensemble des besoins des cellules, ce qui n'est pas anodin.

Dans le cadre du retour d'expérience, l'exercice d'évacuation de l'école primaire Guynemer a permis de tester les réflexes humains. Nous avons pu nous rendre compte de l'importance de mettre à jour régulièrement la liste des personnes isolées sur la commune, qui ne demeure normalement que dans les ordinateurs. Mais lorsqu'il n'y a plus d'électricité, nous n'y avons plus accès. Il est donc très important une ou deux fois dans l'année de mettre ces listes à jour et de les imprimer afin de les mettre dans les PCS. La réalité du terrain a fait également apparaître un manque de moyens humains. Il a donc été décidé de créer une réserve communale de sécurité civile et un appel à volontaires a été mis en place au cours de cette année. Pour être totalement franche, il a été fait au cours de cet été. Nous avons reçu à ce jour trois courriers de bénévoles et nous allons attendre encore un petit peu pour lancer une réunion de formation et voir avec eux si un plan de formation ou autre sera mis en place.

Concernant le retour d'expérience en lien avec le PPMS, plusieurs réunions avaient été mises en place pour l'élaboration de ce dernier. Cependant, lorsque les élèves du groupe scolaire Guynemer ont été évacués et accueillis par le directeur du centre socioculturel ; certains agents des services

techniques sont retournés à l'école afin de récupérer des bouteilles d'eau pour les distribuer aux élèves et à leurs accompagnateurs. Nous avons donc anticipé sur les lieux d'évacuation des élèves, sans cependant nous poser la question d'avoir sur place de quoi les ravitailler. Des fiches de poste sont établies par la directrice pour chaque enseignante et accompagnant (Atsem) en cas de confinement et de séisme dans le cadre du PPMS. Les Atsem suivent leur classe, et chacune d'elle a un rôle, comme couper le gaz, l'électricité ou la ventilation. Chacun doit donc se conformer à la mission qui lui a été attribuée. Concernant l'école maternelle, il nous a été remonté qu'il manquait de téléphones pour communiquer avec l'extérieur, puisqu'il n'y en avait qu'un seul pour trois. Il s'agit de toute une réflexion sur le matériel. L'idée était de dire tout à l'heure qu'il ne fallait pas acheter du matériel exclusivement dédié au PCS. Après, les talkies-walkies ne sont pas forcément la meilleure solution, mais suite aux informations que Monsieur nous a données, nous prendrons contact avec l'association. Nous verrons donc.

Au niveau du constat commun, et donc des constats les plus importants, l'idée est quand même vraiment de penser à mettre à jour régulièrement le plan communal de sauvegarde, et surtout de se l'approprier. De notre côté, la mise à jour du PCS qu'elle soit au niveau de l'annuaire, ou au niveau du listing des agents et des membres des cellules, relève de mon service. Concernant l'appropriation, deux fois dans l'année, chaque cellule prendra le classeur qui lui est dédié pour le lire, se l'approprier, et éventuellement faire un retour sur des problèmes qu'elle aurait soulevés. L'autre constat est de renforcer le dispositif local de gestion de crise avec des moyens humains, donc avec la création de la réserve communale de sécurité civile dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Marie-Thérèse ARBEL

A la suite de ce premier exercice, la directrice générale des services et moi-même avons décidé d'élaborer un scénario afin de tester à nouveau notre PCS. Nous l'avons donc fait le 31 mai de cette année. Bien évidemment, aucun agent ni aucun autre élu, ni le maire, ne connaissait le jour du scénario, ni son ampleur. Par contre, nous l'avons quant à nous estimé à trois heures le matin, avec l'aide de plusieurs administrés. Je suis ainsi allée à la rencontre de certains administrés dans un endroit bien précis de Frogès. Nous les avons mis dans la confiance, et nous leur avons demandé de simuler être des personnes sinistrées.

Le scénario était le suivant : débordements de ruisseaux dans le centre bourg du village, créant des inondations d'habitations. Tout un quartier était impacté et plusieurs habitants devaient être évacués. Nous avons donné le numéro d'astreinte de la mairie à un usager. A 7h30 le matin, comme nous l'avons élaboré, il a appelé le numéro d'astreinte de la mairie et il s'est trouvé que cette fois-ci, c'était le maire qui était d'astreinte. C'est donc très bien tombé. Il a donc téléphoné sur le portable d'astreinte et il a mis en route notre nouveau PCS.

Le regroupement du PCS s'est organisé. Nous avons quand même maintenu l'ouverture de la mairie. Il n'était en effet fait pas question de la fermer. L'ensemble du PCS et de la procédure a été long à s'installer. Les agents se sont regroupés progressivement entre 7h50 et 8h50. On voyait qu'il manquait un chef pouvant lancer notre PCS. Les élus sont intervenus de manière plus éparse. S'agissant bien évidemment d'une simulation, il est plus facile pour les agents d'être là puisqu'ils viennent travailler, contrairement aux élus qui travaillent sur d'autres sites. L'ensemble des agents a parfaitement géré la situation de crise, malgré l'absence d'un grand nombre d'élus. Nous pouvons remercier les agents car nous avons de très bons agents à Frogès.

Dans l'ensemble, cet exercice a permis à chacun de se remettre en mode PCS. Même s'il est difficile de jouer le jeu car il ne s'agit que d'un exercice, il vaut la peine de le mettre en place. Il est certain que nous allons en refaire un autre.

Bilan général. Concernant les points à améliorer, il y a la connaissance du PCS. Une fois par semestre, comme vous le disait Virginie, les agents de chaque cellule, notamment en réunion de service, prendront connaissance du classeur pour se l'approprier. En logistique, prévoir l'achat de nouveaux talkies-walkies car ceux que nous possédons sont beaucoup trop fragiles. Il nous manque des bouteilles d'eau et des gilets jaunes. Les personnes sinistrées ont été accueillies en mairie. Lorsque cela n'allait plus à la mairie, on leur a demandé de les emmener dans une autre salle, dans d'autres locaux. Il manquait alors des gilets jaunes. C'est tout un tas de petites choses que nous allons devoir améliorer. Il faut surtout une panoplie de fournitures pour la personne qui est chargée du social quand elle accueille les personnes sinistrées, ne serait-ce que pour prendre leur nom, afin de pouvoir ensuite les répertorier au cas où il y aurait de nouveaux déplacements. Enfin, enregistrer quelques numéros de téléphone du listing PCS dans le téléphone d'astreinte. Cela nous a semblé très important.

Virginie LENNOZ-GRATIN

Nous avons déjà relevé de nombreux points importants sur la continuité, l'appropriation et la capitalisation des outils du PCS, comme l'intitulé de cette session. Je pense que vous avez compris qu'au niveau du PCS, il est important de le poser sur papier, mais surtout de se l'approprier et de le mettre test par des exercices. On peut en effet prévoir beaucoup de choses, mais jamais les gérer toutes une fois qu'elles surviennent. Il faut donc prendre des bons réflexes dès le départ et avoir des outils ludiques, logiques et lisibles. Cela permet d'avoir une meilleure réactivité le jour où il se passe quelque chose.

Inondations de mars 2012 : PCS et réserve communale de sécurité civile

Sandrine ARNAUTOU

Directrice générale des services de la ville de Pulnoy

La ville de Pulnoy est une charmante petite bourgade située à l'est de Nancy, de 4800 habitants, qui a vécu les inondations des 21 et 22 mai dernier comme ce fut le cas de nombreuses autres villes aux alentours. Durant cette nuit, Pulnoy a donc activé son plan communal de sauvegarde et a déclenché sa réserve civile de sécurité. Cette dernière a été mise en place à Pulnoy en 2005 progressivement et le plan communal de sauvegarde existe depuis 2009. Il a donc fait l'objet d'exercice mais cela a été cette nuit-là un exercice grandeur nature. Je vais vous parler de choses très concrètes, à savoir dans un premier temps les étapes de mise en œuvre des dispositifs de sécurité communaux, c'est-à-dire le plan communal et la réserve civile. Je vous parlerai ensuite du lien entre les deux dispositifs, à savoir le lien entre le plan communal et la réserve, et dans un troisième temps des difficultés que nous avons rencontrées lors de la mise en place de ces dispositifs.

La première partie est donc le déclenchement du plan communal de sauvegarde par le maire de Pulnoy à 0h30, dans la nuit du 21 au 22 mai. Le maire déclenche donc le PCS et met en place en mairie la cellule de crise. Une première évaluation de la situation est effectuée par les autorités communales, c'est-à-dire par le maire et par le directeur des services techniques sur place. Après l'évaluation de la situation, il est décidé de faire appel aux réservistes, dont les premiers sont appelés à 0h46. Ils vont arriver à 1h13. A 1h15, le maire envoie les premières équipes sur le terrain pour une reconnaissance. Il est décidé d'appeler des réservistes complémentaires. A 1h20, la préfecture appelle le maire pour lui demander si la commune peut gérer l'événement sans les pompiers. Ces derniers étaient en effet très sollicités sur son Saint-Max, Essey et Nancy. La préfecture savait bien évidemment que nous avons en place une réserve civile de sécurité. Le préfet a donc demandé au maire de gérer seul la situation sans les pompiers. Le maire a bien évidemment accepté. A 1h30, les réservistes complémentaires arrivent. A 2h00, le maire rappelle l'ensemble des équipes parties en reconnaissance en mairie, en cellule de crise, pour un point général sur les conséquences de l'événement dans la ville.

Un point est donc fait. Un recensement des points sensibles est effectué. On met en place les chantiers, et on répartit les moyens humains. Vous voyez ici un plan de la ville de Pulnoy. Là, ce sont les différents chantiers qui ont été recensés. Il s'agissait de points inondés dans la ville. Nous avons donc réparti des responsables sur ces chantiers. Sur tous les chantiers, vous avez pratiquement à chaque fois une équipe mixte commune-réservistes, soit un fonctionnaire, soit un élu. La cellule de crise municipale est restée en mairie, à savoir le maire, la direction générale, l'élu conseiller-délégué à la réserve civile, la coordonnatrice sécurité-santé et le cabinet du maire. A chaque chantier a bien évidemment été affecté un poste radio. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Quelles ont été les actions entreprises sur le terrain ? A 2h33, nous avons dégagé les voies de circulation. Nous avons mis en sécurité les automobilistes. Il y avait des voitures en panne, des voitures dont les moteurs avaient été noyés. Nous avons mis les automobilistes en sécurité. Nous avons matérialisé le danger par des barrières et des panneaux, pour que les autres automobilistes ne s'engagent pas sur les voies inondées. Nous avons également commencé à nettoyer les regards, afin

de faciliter l'évacuation de l'eau. Tout cela a duré environ une heure. La décrue a commencé à 3h30. Les réservistes et les employés municipaux ont alors nettoyé les débris laissés par les eaux, et ont assisté la population sur le terrain. Ils ont essayé de sauver ce qui restait à sauver. Ils ont également soutenu moralement les habitants, qui étaient réconfortés par la présence des services municipaux et de la réserve.

A 3h50, le maire a fermé la cellule de crise municipale. L'ensemble des chantiers était terminé à 4h00. Le matériel était rapatrié au centre technique et les équipes ont quitté le chantier et la mairie. Tout s'est donc déroulé entre 0h30 et 4h00 du matin.

Au lendemain de l'événement, l'équipe municipale a pris le relais pour assister et aider les habitants et les entreprises. Nous avons donc là encore évacué du mobilier abîmé. Nous avons nettoyé les parkings des entreprises qui étaient complètement submergés par la boue. En lien avec le grand Nancy, nous avons fait venir des bennes pour que les gens puissent évacuer leur mobilier. Nous avons ensuite pompé l'eau qui restait dans les entreprises, ou chez les particuliers. Voilà pour les événements.

Concernant le lien entre le plan communal et la réserve, je rappelle, même si je pense que tout le monde le sait ici, que la réserve civile est un outil au service du plan communal de sauvegarde. Ce n'est pas un électron libre au service du maire ou d'un élu en charge. C'est vraiment un outil au service du plan communal de sauvegarde. Nous pouvons tout à fait le voir à travers les documents, qui sont des documents de notre plan communal de sauvegarde. Vous avez en fait ici le schéma d'alerte de la cellule de crise et il y a ici un élu qui est en charge de la réserve civile de sécurité, avec un fonctionnaire qui lui est rattaché. Nous voyons donc très bien que la réserve est un outil parmi tant d'autres, comme c'est le cas de la communication, de la logistique, des services techniques, de la santé publique, des affaires sociales, des ERP, etc.

Un autre document qui met en exergue le lien entre la réserve et le plan communal est la fiche Réflexe. Il y a plusieurs autres fiches Réflexe dans le plan communal. Il y a une fiche Réflexe qui s'appelle « réserve communale de sécurité civile ». Cette fiche Réflexe déroule les missions du titulaire de cette fiche Réflexe, qui est élu en charge avec le fonctionnaire rattaché. Elle déroule les missions qui doivent avoir le tout au long du déroulement du plan communal de sauvegarde. Au début de la crise, l'élu est donc alerté par l'autorité municipale. Il se rend à la cellule de crise. Pendant la crise, il voit avec le maire s'il est nécessaire d'activer la réserve. On prévoit les besoins en matériels et en détermine les membres auxquels il y a lieu de faire appel, puisqu'il y a en effet dans la réserve une trentaine de réservistes aux multiples compétences. Nous avons ainsi des électriciens, des plombiers et des infirmières. Selon la crise ou l'événement, nous faisons donc appel aux réservistes adéquats. Vous avez ici les missions de chacun, au début, pendant et à la fin de la crise, concernant la réserve civile de sécurité. C'est la fiche Réflexe.

Il y a également dans le plan de sauvegarde communale une fiche événementielle qui relate les actions à mener en cas d'inondation par débordement du réseau d'eaux pluviales, ce qui a été le cas. Nous voyons qu'il s'agit là d'appeler tous les réservistes, les électriciens et les plombiers. Nous voyons donc le lien entre le plan communal et la réserve.

Vous avez enfin le schéma d'alerte de la réserve. Une fois que l'élu en charge, ce que je vous ai montré tout à l'heure dans le schéma d'alerte, a été alerté par le maire et qu'il a été décidé d'activer

la réserve civile, l' élu en charge appelle ces deux personnes, qui sont les référents de notre réserve. Il s'agit de deux anciens pompiers, et ces deux référents sont chargés d'appeler les réservistes suivants.

Nous avons bien évidemment rencontré des difficultés dans la mise en place de notre plan communal, dans le déclenchement. On apprend cependant en vivant les choses. Depuis, nous avons ainsi mis à jour notre plan communal de sauvegarde. Il reste cependant encore des améliorations à prévoir. Nous avons bien évidemment fait une réunion de débriefing quelques jours après les inondations, durant laquelle les points suivants ont été soulevés.

Il a tout d'abord été difficile de joindre certains acteurs communaux, que ce soient des élus, des réservistes ou des fonctionnaires. Nous nous sommes rendu compte que certains avaient changé de numéro de téléphone sans nous en informer. Certains dormaient en outre très profondément, et loin du téléphone. Ils n'ont donc pas du tout entendu quand le téléphone a sonné. Nous les avons donc sensibilisés en leur disant d'avoir leur téléphone portable ouvert et pas très loin de leur lit. Il a également été difficile de mobiliser certains agents communaux. Je parlais tout à l'heure avec un monsieur à ce sujet. Certains agents communaux étaient en effet eux-mêmes sinistrés. Quand nous les avons appelés, ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas venir parce qu'ils avaient un mètre d'eau chez eux. Nous n'avons rien dit sur le coup, et nous en avons appelé d'autres. Nous avons cependant véritablement abordé cette question lors du débriefing, et le maire a rappelé que le devoir de l'agent communal, comme de l' élu, est de se présenter coûte que coûte à la cellule de crise. Après, l'objectif de la cellule de crise est d'organiser le chantier, et d'envoyer du personnel communal et des réservistes dans tous les quartiers, y compris dans les quartiers du personnel communal qui est impacté et qui est sinistré. Le personnel communal sinistré aurait donc été de toute façon aidé au même titre que les autres habitants. Nous avons donc rappelé que c'était important, et que le maire avait de toute façon le pouvoir de réquisition, voire d'une éventuelle sanction sur la base du pouvoir de police du maire.

Dominique PEDUZZI

C'est toute l'ambiguïté des choses. Il faut tout d'abord faire preuve d'une abnégation assez gigantesque pour quitter son foyer qui est inondé ou brûlé. Il y a cependant quand même la notion de famille. Je crois quand même qu'à un moment donné, on doit prendre en considération l'altération des forces qui sont capables de venir nous porter assistance, y compris dans nos propres rangs. C'est l'enjeu d'un débat. Nous avons parlé de réquisition. Vous avez dit qu'il pouvait y avoir sanction. Oui, mais je ne suis pas sûr que trois semaines après, on arrive à sanctionner quelqu'un parce qu'il n'a pas abandonné son enfant de six mois ou de deux ans et sa femme enceinte pour venir à balayer des rues. Il y a donc toujours un problème d'engagement. Concernant par contre celui qui refuse de venir par confort, ou parce qu'il voulait éventuellement s'assurer de telle ou telle chose, on peut effectivement « dresser l'échafaud et lui taper sur les doigts ». Dans les plans de sauvegarde, il ne faut donc jamais mettre 100 % de l'équipe. Vous pouvez réveiller quelqu'un à trois heures du matin, qui va descendre les escaliers quatre à quatre et peut-être se blesser. Cela semble dérisoire, mais c'est déjà arrivé. Vous pouvez avoir deux personnes qui arrivent à toute vitesse à l'angle d'une rue pas très loin de la mairie. Elle venait pour donner un coup de main, mais comme elles sont arrivées en même temps, elles se sont rentrées dedans. On risque ainsi de ne pas

pouvoir compter dessus pendant une ou deux heures. Sur le papier, la loi le dit effectivement. Après, il y a quand même le facteur humain.

Sandrine ARNAUTOU

Le maire a bien dit que si la famille de l'agent était en danger, il ne s'agissait bien évidemment pas de tout laisser en plan et de venir. On met sa famille en sécurité. Après, ce sont des biens matériels.

Un autre problème rencontré dans la cellule de crise a été un problème de discipline. En fait, vous parliez tout à l'heure à Froges du calme et de la sérénité. C'était cependant un exercice. Dans notre cas, ce n'était pas vraiment le calme et la sérénité qui régnaient. Les acteurs qui étaient présents voulaient vraiment bien faire, mais il y a eu à cause de cela de l'anarchie pendant quelques instants. Le maire a tapé du poing sur la table, en disant qu'il était le chef qui commandait. Lors de la réunion de débriefing, nous avons rappelé qu'il y avait un seul et unique commandement et que la chronologie des événements doit se dérouler de la façon suivante.

Nous rassemblons du tout d'abord les acteurs communaux en cellule de crise. Nous constituons les équipes communales de repérage. Les équipes viennent en cellule de crise faire des comptes rendus de repérage. Nous constituons les chantiers et les équipes mixtes qui doivent aller sur ces chantiers. Les équipes travaillent sur le terrain. A l'appel du maire, elles reviennent en cellule de crise. Le maire et la cellule de crise compilent les rapports d'action menée par chaque équipe et, au vu de ces rapports d'action, le maire décide de la fin du chantier et de la levée de la cellule de crise. C'est un peu une organisation militaire mais cela est beaucoup plus facile lorsque les choses se déroulent de la sorte.

Un autre problème rencontré est lié à l'utilisation des messages radio. Il y avait le problème de fréquence, mais également des problèmes concernant la façon de s'exprimer dans un talkie-walkie. Concernant la qualité du message, il y en a qui parlaient beaucoup, alors que tout doit être dit en quelques mots, avec des messages presque codés. Nous nous sommes dit qu'il fallait que les réservistes puissent être formés à l'utilisation et à la formulation des messages par talkie-walkie.

Concernant le manque de matériels, il y a fallu acheter des lampes frontales, des gants et des pompes car nous n'en avons pas assez. Il fallait également des gilets réfléchissants pour le personnel communal et les élus. Les réservistes étaient équipés, mais pas les élus ni les personnels. Il y a eu également une mobilisation insuffisante de la réserve civile pour l'après-événement. Je vous ai dit tout à l'heure que les réservistes étaient rentrés chez eux à la fin des chantiers, et que le lendemain, ce sont les employés municipaux qui ont pris la relève. Je pense que nous aurions pu mobiliser davantage la réserve en leur demandant d'aller sur place et d'aller accompagner les habitants dans le nettoyage des maisons, dans l'évacuation, etc. Là, tout a été fait par les services techniques. Cela a été beaucoup en peu de temps. La réserve aurait très certainement pu être mobilisée davantage.

Pour terminer, lorsque certains réservistes ont été appelés par le maire pour venir en cellule de crise, ils se sont mis eux-mêmes en danger. C'est-à-dire qu'ils sont passés par des endroits inondés. Avec le recul, nous nous sommes dit qu'ils s'étaient mis en danger. Il a donc fallu faire, et nous la continuons, une sensibilisation pour que chacun puisse appréhender les risques individuels auxquels il est confronté lorsqu'il sera en cellule de crise. Il faut y aller, mais pas à n'importe quel prix.

Dominique PEDUZZI

Merci beaucoup. Je rappelle que ce qui vient de nous être présenté n'était pas un exercice. Le débriefing est d'autant plus prégnant, parce que c'est du vécu, et en temps réel.

Echanges avec la salle

Un intervenant

Concernant les réservistes, est-ce qu'ils ont été défrayés, voire payés ?

Sandrine ARNAUTOU

Non. Le maire leur a fait un courrier de remerciement. Ils vont être cités, et ils vont avoir la médaille d'honneur de la ville de Pulnoy à la fête de la ville et de la citoyenneté samedi prochain.

Un intervenant

Tout à l'heure, dans les propos, nous avons parlé de réactivité et de rapidité. Je m'aperçois que le PCS a été déclenché alors qu'il y avait déjà les inondations. Est-ce qu'il n'y a pas eu une alerte avant ?

Sandrine ARNAUTOU

En fait, le directeur des services techniques, qui habite Pulnoy a vu qu'il tombait beaucoup d'eau. Il a pris sa voiture et il a fait un tour dans la ville aux alentours de minuit pour voir un peu ce qu'il en était. Il a vu que l'eau commençait à monter. Il a tout de suite appelé le maire, qui a fini le tour de la ville avec lui. C'est à ce moment-là, à 0h30, qu'il a décidé de déclencher le plan communal de sauvegarde. L'eau a commencé à monter vers 11h00-minuit jusqu'à 3h30, heure à laquelle la décrue a commencé. Il est vrai que l'eau était déjà là.

Un intervenant

De mémoire, le temps était assez mauvais depuis quelques jours. Très peu de communes ont été touchées. Je ne suis pas certain que Météo France puisse donner des alertes sur un périmètre aussi restreint.

Sandrine ARNAUTOU

Il n'y a pas eu d'alerte météorologique, ou tout au plus une vigilance orange. Le problème est qu'il avait tellement plu que les sols étaient imbibés. Il y a eu deux vagues très violentes de précipitations à une heure d'intervalle et c'est un affluent de la Meurthe qui a débordé en une heure de temps. Il paraît que cela arrive une fois tous les 200 ans. C'est ce que Météo France nous a dit.

Jean Pierre DURAND

Je voudrais connaître le mode de recrutement de votre réserve. Comment avez-vous sollicité les bonnes volontés ?

Sandrine ARNAUTOU

Cela date de 2005 et je n'étais pas encore en poste. Je crois qu'il y a eu un courrier du maire. Après, Pulnoy est une petite ville. Cela a donc été du bouche-à-oreille, et il y a eu des articles dans le journal local. Nous avons expliqué à la population la raison pour laquelle nous voulions une réserve. Je ne dis pas que nous avons recruté 30 ou 40 personnes rapidement. Il a fallu du temps, de même que des

gens fiables. Il y en a en effet qui s'engagent mais que l'on ne voit pas à la première alerte. Les retraités sont assez nombreux. Le fait que ce soit d'anciens pompiers qui managent la réserve a motivé, parce que l'on voit que ce sont des gens qui maîtrisent.

Un intervenant

Merci. Je voulais juste rebondir sur ce que vous disiez quant à l'utilisation des talkies-walkies. Ce que nous faisons dans la ville d'Anould, c'est que lorsque les enseignants font des sorties pédagogiques avec les enfants, nous leur donnons un talkie-walkie, parce qu'il est vrai qu'en forêt, le réseau GSM ne fonctionne pas partout. Nous les obligeons à l'utiliser pour nous dire si tout va bien et dans quel lieu ils se trouvent. Cela les oblige à les manipuler. Les enfants les utilisent aussi. Nous suivons la progression et cela fait une petite formation pour tout le monde. Cela fait une petite piqûre de rappel, ce qui n'est pas plus mal.

Un intervenant

Les équipes vont faire du repérage, et elles reviennent au centre. Ensuite, elles repartent sur le chantier. Vous n'avez pas de talkies-walkies pour ces équipes ?

Sandrine ARNAUTOU

Si, mais comme je vous le disais tout à l'heure, le maire a demandé à ce que toutes les équipes reviennent car toutes les équipes de reconnaissance n'étaient pas obligées ensuite d'aller sur les différents chantiers. Il y avait des points de repérage sur certains chantiers, dans tous les quartiers de la ville. Ensuite, il fallait réorganiser en fonction des points sensibles. Les équipes de repérage sont néanmoins allées partout dans la ville et six points sensibles qui ont été détectés. Il est difficile d'organiser une répartition par talkies-walkies interposés.

Dominique PEDUZZI

Ce sont les mêmes personnes qui ont été réorientées vers des chantiers d'intervention. Il faut donc bien les récupérer à un moment donné, recaser les deux équipes, redistribuer les rôles en fonction de la nature de ce qui a été remarqué. Pour reconstruire des équipes, il faut avoir tout le monde sous le coude. Cela prend du temps. Je ne sais pas si cela vous est déjà arrivé d'avoir besoin de services de secours et d'appeler. Vous avez l'impression qu'il se passe un temps infiniment long, mais en réalité, lorsque l'on regarde les déroulés d'intervention, les déclenchements, les temps de départ et d'arrivée, etc., cela se joue quelquefois à quelques minutes. Quand vous êtes en train d'attendre, il est vrai que c'est long. Je suppose cependant qu'ils n'ont pas manqué de rendre compte, de prendre des décisions, de s'organiser après et de renvoyer des gens pour la sécurité. Il faut effectivement aller vite, mais pas n'importe comment. Il y avait une ancienne devise qui était « Sauver ou périr ». Elle a cependant été abandonnée, car une fois que l'on est mort, on ne sert plus à rien. Périr peut donc être le risque ultime, mais il faut cependant tout faire pour aller en bon ordre et être efficaces, et le plus longtemps possible. Il faut donc quelquefois donc se donner un peu de temps de réaction, d'organisation et de préparation. C'est quelque chose de capital.

Un intervenant

Je voulais juste insister sur le problème de formation. Il ne s'agit pas non plus « d'embaucher » des gens. Il faut bien leur expliquer la mission et la limite de cette mission. C'est de la sauvegarde, mais pas du sauvetage. Il faut faire les choses dans l'ordre et il n'y a pas de course contre la montre. Il faut faire les choses posément. Je pense que c'est une excellente réponse, et que c'est un lien social très important. Les employés communaux ont leurs limites. C'est une prise de conscience individuelle, et c'est un acte citoyen par définition.

Un intervenant

Vous nous avez montré une carte des zones inondées dans votre ville. Est-ce que c'est la même que celle des zones inondables du PPRI ?

Sandrine ARNAUTOU

Non. Nous ne sommes pas en zone inondable à Pulnoy, et il n'y a donc pas de PPRI.

Un intervenant

Je voudrais juste savoir si vous avez été classés ou non en catastrophe naturelle.

Sandrine ARNAUTOU

Oui.

Un intervenant

Est-ce que nous avons été voir dans les pays limitrophes ? Je parle de la Suisse. Nous sommes en effet à 15 km de la Suisse et je sais que là-bas, dans les cantons, ils ont plusieurs hommes référents dans leur commune. Je crois qu'une fois tous les six mois, ils réunissent la population pour la sensibiliser.

Exercice inondation 2012 : préparer les communes et tester les PCS

Mickaël PINVIN

Responsable des systèmes d'information de l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents

Benjamin MORASSI

Chargé de mission Meuse et affluents, Communauté de communes du Pays Sedanais

Mickaël PINVIN

Comme vous avez dû le comprendre, nous allons encore vous parler d'inondations. Pour commencer, qu'est-ce que l'EPAMA ? Il s'agit de l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents. C'est-à-dire que nous sommes l'EPTB Établissement Public Territorial de Bassin rattaché à tout le bassin versant de la Meuse. L'EPAMA a été fondé en 1996 à la suite d'un double événement assez terrible dans les Ardennes puisqu'en décembre 93 et en janvier 95, donc à 13 mois d'écart, le département a été frappé par deux crues centennales, même si le débat est encore ouvert à propos des crues de 1995 qui seraient éventuellement supérieures. Il a donc été décidé de créer l'EPTB Meuse en 1996.

La mission initiale de l'EPAMA était l'étude hydraulique, une étude complète de modélisation des écoulements en crue de la Meuse. Cette étude a été réalisée à la fin des années 90 et au début des années 2000. Nos missions ont évolué depuis. Nous faisons entre autres de l'appui aux collectivités dans tout ce qui est hydraulique et environnement. Ma mission au sein de l'EPAMA est d'apporter une culture du risque d'inondation. Notre président est Monsieur Jean-Paul Bachy, à savoir le président de la région Champagne-Ardenne. Notre directeur est Xavier Caron.

Un des exemples de réalisation de l'EPAMA est la zone de ralentissement des crues dynamiques de Mouzon, qui a été inaugurée au début de l'année 2011, et qui rentre dans le cadre de la politique des grands travaux visant à protéger les Ardennes d'une éventuelle crue centennale, ou d'un éventuel retour de celle-ci.

Benjamin MORASSI

La communauté de communes du Pays Sedanais regroupe 23 communes autour de la ville de Sedan, légèrement à l'est de Charleville-Mézières. Nous regroupons 40 000 habitants en tout, dont 20 000 dans la ville-centre, pour 250 km². Dans le cadre de nos compétences, nous avons la gestion des cours d'eau dans l'environnement, tant du point de vue hydraulique du point de vue restauration des milieux et valorisation touristique. Cela fait que nous sommes membres de l'EPAMA depuis 2001. Nous avons réalisé une étude globale portant sur l'intégralité du risque d'inondation, donc débordement de cours d'eau de plaine, débordement plus rapide d'affluents, ou ruissellements ou coulées de boue sur des petits bassins versants agricoles.

Nous avons sur notre territoire neuf communes qui sont soumises à un PPRI, dont huit sur la Meuse. Ces communes sont donc dans l'obligation d'avoir un PCS. C'est dans ce cadre-là, en plus d'être adhérent de l'EPAMA, que nous intervenons en relais de l'EPAMA et des services de l'État, d'une part

pour l'élaboration des PCS, et d'autre part pour le déploiement d'un logiciel de gestion de crise qui s'appelle Osiris qui est mis à disposition par l'EPAMA.

Mickaël PINVIN

Pour information, en termes de chiffres, la Meuse fait 950 km de long et couvre un territoire total de 36 000 km². Elle traverse quatre départements, à savoir la Haute-Marne, les Vosges, la Meuse et les Ardennes, soit deux régions, Champagne-Ardenne et Lorraine. Elle traverse également trois pays, puisqu'elle prend sa source en France, mais coule également en Belgique et se jette dans la mer aux Pays-Bas. La population concernée par la Meuse est évaluée à 9 millions d'habitants. La principale commune impactée par la Meuse dans les Vosges est Neufchâteau. Le fleuve passe à l'extrême ouest du département.

Dans le cadre de la culture Risque inondation, l'EPAMA, en partenariat avec le CETMEF et l'établissement public Loire, a développé un outil qui s'appelle Osiris. Il s'agit d'un projet européen qui a été décliné en France à l'origine par le centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) et qui a été adapté ensuite pour le bassin versant de la Loire avant d'être repris par l'EPAMA et donc d'être adapté au bassin versant de la Meuse.

Sur le bassin versant de la Meuse, on parle plus de méthodologie Osiris plutôt que de logiciel Osiris, puisque le logiciel se découpe en deux modules principaux de préparation et de gestion de crise. Il sert notamment à l'élaboration du volet inondation des PCS des communes. Nous travaillons vraiment quant à nous sur le risque inondation. Dans tout ce qui est préparation de crise, il y a tout ce qui est recensement des données, des enjeux, des actions et des moyens humains, tout un tas de choses que vous devez normalement retrouver dans le PCS. Il y a également tout un travail qui est réalisé en amont par l'EPAMA, avec notamment un travail de cartographie, puisque nous insérons de la cartographie dans l'application Osiris, ainsi qu'un modèle hydraulique qui servira peu après dans la gestion de crise.

Le logiciel Osiris permet de générer deux documents avec donc le volet inondation du plan communal de sauvegarde. Le PCS généré est assez énorme puisque cela peut facilement atteindre les 200 pages pour une petite commune. Je reviendrai après expliquer pourquoi. Un autre document généré est également ce que l'on appelle l'échelle d'actions, qui est beaucoup plus utilisée par les petites communes. Il s'agit concrètement d'une échelle avec les hauteurs d'eau qui apparaissent, et la liste des actions à dérouler en fonction des hauteurs d'eau.

Le deuxième gros module d'Osiris est donc la partie Gestion de crise. Dans cette partie, au moment de l'émission d'une alerte de risque d'inondation, on active le module gestion de crise. Le logiciel importe les données qui viennent du SPC (service de prévision des crues de la DREAL Lorraine), et met à jour le logiciel, notamment la cartographie. Il permet de suivre en temps réel l'évolution de la crise sur la commune. Le logiciel permet également de faire des prévisions.

Dans l'utilisation du logiciel Osiris, il y a un énorme travail en amont, notamment de recensement. Il y a également beaucoup de travail concernant les tests de validité des données et des modèles hydrauliques mis en place dans Osiris. C'est pour cette raison que nous avons créé des exercices d'inondation sur le bassin de la Meuse. Ils ont à l'origine été créés pour tester les modèles générés par notre application. Mais nous allons voir que cela a évolué depuis. Le premier exercice

d'inondation sur tout le bassin de la Meuse a été organisé en 2006. Il n'y avait à l'époque trois communes du bassin versant de la Meuse qui ont participé à cet exercice. Osiris a également été créé pour pousser les gens à utiliser le Web service Vigicrues. Nous avons en effet constaté que dans certaines régions, les communes ne connaissent pas du tout cette application. Pour résumer pour les gens qui ne connaissent pas, il s'agit d'une carte interactive sur laquelle sont référencées toutes les stations de relevé dans notre cas sur la Meuse, mais également sur la plupart des gros cours d'eau de la France.

L'exercice 2011 a été organisé l'an dernier du 8 au 10 novembre. Le scénario qui a été retenu pour cet exercice est une crue centennale majorée de 15 %. Nous avons donc véritablement pris un scénario catastrophe. Nous nous sommes projetés dans une date fictive, c'est-à-dire en 2025. Nous avons considéré que nous étions en 2025, avec une crue catastrophique. Le SCHAPI et le SPC de la DREAL Lorraine travaillaient en coordination avec l'EPAMA. C'est-à-dire qu'ils nous ont mis à disposition un faux site Vigicrues, qui était la réplique exacte du site original, mais sur lequel étaient diffusés de faux bulletins d'alerte. Chaque commune était invitée à rester chez elle, et à réagir en fonction des bulletins qu'elle recevait. Nous avons également eu de nombreux observateurs extérieurs, notamment du SDIS et des préfetures. La presse locale a fait son reportage suivant les communes, un peu partout. Nous avons également eu des étudiants des universités de Metz et de Liège qui sont venus assister à ces exercices.

Il y a même eu des exercices de terrain en parallèle.

Benjamin MORASSI

Juste un petit mot sur le rôle de l'intercommunalité. Nous intervenons uniquement en tant qu'observateurs, puisque cela reste de la compétence de la police du maire. Nous intervenons en amont en appui des communes dans le déploiement d'Osiris, notamment dans le cas des études hydrauliques. Nous avons une topographie qui est très fine et nous avons une assez bonne connaissance de la propagation des zones de crues et de la montée des eaux en fonction du débit. Nous pouvons donc appuyer les communes sur ce point de vue, et nous assurer également, comme nous en parlions un peu ce matin, du fait que des moyens privés ne soient pas accaparés en même temps par différentes communes.

Nous sommes en relais pendant l'exercice. C'est-à-dire que nous centralisons toutes les questions des communes plutôt que de déranger les services de l'État. Nous sommes vraiment entre les deux pour jouer le rôle de tampon. Par ailleurs, j'ai été formé à Osiris. Quand il y a donc des petits soucis dans l'utilisation et en gestion de crise, je suis là aussi pour dépanner, puisque je suis sur place.

Mickaël PINVIN

Au niveau des retours d'expérience, 40 communes ont participé à l'exercice Inondations 2011. A titre de comparaison, de 2006 à 2008, seules trois communes participaient. Quatre communes ont participé en 2009, contre 17 en 2010. Nous sommes arrivés à 40 communes en 2011. Les communes trouvent donc un intérêt particulier à cet exercice. Concernant l'exercice 2012 qui aura lieu la semaine prochaine, 45 communes nous ont annoncé qu'elles décidaient de participer à l'exercice. Le nombre de communes augmente donc d'année en année, ce qui est très encourageant.

Concernant les objectifs, nous regroupons tous les acteurs par département pour éviter de gros cafouillages. Il y a beaucoup de discussions durant ces retours d'expérience. Nous analysons les comptes rendus de chaque collectivité. Nous encourageons en effet à la fin de chaque exercice les communes à remplir un compte rendu préparé par l'EPAMA. Nous élaborons également une synthèse de situation pour chacune des communes ayant participé, avec là où elles en sont, quels ont été les cafouillages et ce qui a été positif. De manière encore plus importante, nous rédigeons un plan d'action à mener pour l'exercice suivant. C'est-à-dire que faut-il faire pour s'améliorer ? Qu'est-ce que l'EPAMA peut apporter à ces communes ? Un des points qui revient régulièrement dans ces plans d'action pour les années suivantes est la pose de repères de crues qui intéresse énormément les communes.

Je vais faire un a parte là-dessus. L'une des missions de l'EPAMA est la pose de repères de crues dans sa mission cultures et inondations. L'EPAMA a donc fait forger des macarons en acier sur lesquels nous faisons des relevés pour savoir où les poser, et pour estimer à quelle hauteur sont montées certaines crues. Nous avons donc des crues de référence, des crues centennales, qui sont surtout 1993 et 1995 dans les Ardennes. Dans le département de la Meuse, c'est la crue de 2001.

Concernant les enseignements de l'exercice, actualisation des bases de données. Comme cela a déjà été dit précédemment, il y a en effet des numéros de téléphone qui ne vont plus. Nous nous sommes rendu compte sur certaines communes que la même personne était appelée sur quatre endroits différents en même temps. Il y a également des véhicules qui ont été comptés trois ou quatre fois dans les PCS. Il y a une réflexion sur la dépendance aux NTIC et l'éventuelle absence des personnels référents. Nous avons déjà parlé également de la dépendance aux NTIC. En cas de coupure de courant, on n'a plus accès à Internet et plus d'informatique. Il est donc assez amusant de voir les communes qui comptent essentiellement sur l'application Osiris, pour lesquelles nous nous sommes amusés l'an dernier à couper le courant. Avaient-elles pensé à imprimer les données Osiris ? Non ? Tant pis.

Concernant l'éventuelle absence des personnes différentes, nous nous sommes rendu compte dans certaines petites communes que toute la communication passe par la secrétaire de mairie. Durant les exercices, nous avons donc simulé l'absence de la secrétaire de mairie. Nous nous sommes rendu compte que tout le PCS était alors hors service.

Dominique PEDUZZI

C'est quand même important. Les gens clés sont souvent des gens très discrets. On ne se rend pas forcément compte de l'importance de certaines personnes. Quand vous retirez parfois cette personne, c'est fini et il n'y a plus rien qui marche. Lorsqu'elle est retirée durant un exercice, cela montre son importance. Quand cette personne n'arrive pas et qu'on l'attend, à un moment donné, tout le groupe qui est chargé de prendre des décisions et de conduire l'action se focalise sur le moment où elle va arriver. On ne reçoit plus les informations, on n'analyse plus et on ne lance plus de choses. Il faut donc évaluer quelles sont les personnes clés. Le réflexe naturel est de vouloir les protéger et de s'assurer qu'elles viennent bien. Le réflexe qu'il faut avoir est au contraire de recouper les informations, de les partager et de créer des redondances de savoir et de connaissance. Cela est très difficile. C'est également pour cette raison qu'il est important de formaliser les choses.

Quand vous êtes obligés d'écrire une action que vous faites, il y a quelquefois où l'on dit que c'est complètement idiot d'écrire cela parce que c'est si simple à faire. Quand on l'écrit, on s'aperçoit cependant que c'est difficile à écrire et à expliquer. On commence alors à voir que le fait de le coucher sur un papier oblige à analyser et décrire tous les liens qui se font naturellement ou automatiquement et dont nous n'arrivons pas à appréhender l'importance. On retire effectivement une personne et le système s'effondre. C'est régulier dans les retours après catastrophe. C'est l'un des gros problèmes sur lesquels il faut travailler.

Mickaël PINVIN

Un autre problème assez amusant parce que c'était en exercice, est le fait que dans une commune nous avons coupé le courant, les élus ont décidé de sortir le PCS sur papier. Cependant, pas moyen de le retrouver. Personne ne savait où le PCS sous format papier était rangé. Cela fait rire en retour d'expérience sur un exercice, mais c'est nettement moins drôle en situation réelle. Pour les communes où il y a un groupe électrogène, les personnes ne savent souvent pas comment s'en servir, ou il n'y a pas les clés, ou il n'y a pas le plein. Une autre chose que nous considérons comme un point positif à l'EPAMA est le fait que nous arrivons à faire stresser les acteurs. Même en exercice, nous parvenons à faire stresser les personnes qui jouent. Nous cherchons vraiment à titiller, et nous injectons de plus en plus d'aléas supplémentaires aux événements de base. Quand les communes utilisent une échelle d'actions, nous ajoutons un bémol à chacune d'entre elles. Concernant par exemple l'évacuation de la maison de retraite, le bus a un pneu crevé. Nous nous rendons compte que la moindre petite chose provoque un stress très important.

Une anecdote que nous avons eue dans les Ardennes : pendant l'exercice d'inondations, nous avons fait signaler par un agriculteur quelque chose qui n'avait rien à voir, c'est-à-dire qu'il avait retrouvé tout un groupe d'oiseaux morts en milieu de son champ. Cela n'avait aucun rapport avec l'exercice, et le maire a décidé de ne pas en tenir compte. C'est à ce moment-là que nous avons rappelé le risque lié à la grippe aviaire. Cela a été immédiatement la panique. Le maire a décidé de faire l'inverse de sa première décision et ainsi de faire converger toutes les forces des pompiers sur place. Nous avons alors rappelé qu'il y avait toujours la crise d'inondations en même temps. Nous avons ainsi fait stresser le maire uniquement avec ces informations.

Il y a quand même beaucoup de bémols à ce genre d'exercice. Il faut éviter les situations irréalistes. La Meuse est un fleuve dont les crues sont relativement lentes. Un événement d'inondation sur la Meuse s'étale sur une semaine ou 10 jours, alors qu'il faut que l'exercice tienne en deux jours. C'est vraiment un rythme effréné et tout au long de l'exercice, les élus n'arrêtent pas de nous rappeler qu'ils auraient le temps de voir venir en vrai. Les conséquences de cette crue irréaliste sont que nous commençons dès le début en alerte jaune-orange. Dès le début, les niveaux d'eau sont très hauts et le pic de la crise est atteint très rapidement, ce qui ne serait pas du tout le cas en réalité. Il faudrait un mois et quelques jours. C'est un souci mais nous ne pouvons pas non plus monopoliser les élus sur autant de communes pendant une semaine car cela est compliqué.

Un autre souci est que par rapport à l'utilisation de l'application Osiris, cela demande énormément d'encadrement de la part de l'EPAMA et des acteurs. Nous avons la chance d'avoir pu former des agents de la DDT, notamment dans les Ardennes et dans la Meuse. Nous arrivons à les mobiliser et à

les monopoliser pendant l'exercice. Mais compte tenu du nombre de communes qui participent chaque année, qui est tout le temps en croissance, il va devenir difficile d'encadrer tout le monde. Un autre point noir réside dans les outils. Comme nous avons pu le voir, Osiris est complètement démesuré pour les petites communes. Cela revient véritablement à prendre un lance-roquette pour chasser une mouche. Nous avons ainsi souvent des communes qui se découragent en plein exercice parce qu'elles sont noyées par la quantité d'informations et de choses à faire. Nous constatons de plus en plus que nous avons tendance à perdre des petites communes qui sont peu ou mal encadrées.

Je dirais pour conclure que la culture d'inondation est avant toute une culture de mémoire. Les inondations n'arrivent pas tous les jours, surtout sur le bassin de la Meuse. Les gens ont tendance à oublier. Nous le voyons bien dans les Ardennes. Deux crues centennales en 13 mois, cela a statistiquement très peu de chance d'arriver. C'est cependant arrivé. Pendant les 10 ans qui ont suivi cet événement, tous les élus et toutes les communes étaient à fond dans la lutte contre les inondations. On se rend cependant compte depuis 2005-2006, les gens commencent à se dire que cela n'arrivera plus du fait des travaux, et qu'ils ne craignent plus rien, alors que nous savons très bien que c'est tout le contraire. Plus le temps passe entre chaque crue et plus la mission de culture inondations est difficile.



Echanges avec la salle

Dominique PEDUZZI

Je profite juste du fait que vous êtes attentifs. Nous parlions des mises à jour de fichiers. J'ai régulièrement des contacts avec les services de la préfecture, les services de police ou de gendarmerie ou les sapeurs-pompiers. Quand je parle des services de la préfecture, il s'agit notamment de celui de la sécurité civile. Régulièrement, les gendarmes, les sapeurs-pompiers ou les policiers, lorsqu'ils sont en intervention, ont des fiches pour chaque commune, où vous avez déclaré en début de mandat vos noms, vos numéros de téléphone, ainsi que ceux des adjoints. Or, ils téléphonent régulièrement et on leur répond souvent que telle ou telle personne a démissionné. C'est beaucoup plus désagréable lorsqu'on leur répond que telle ou telle personne est décédée depuis trois mois, voire même depuis deux ans. Nous parlons de mettre à jour les fichiers communaux mais il faut également ne pas oublier, lorsque l'on a un changement d'organisation dans nos communes, de le diffuser à la sécurité civile, à la préfecture, au service départemental d'incendie et de secours et à l'organisation de police de gendarmerie en fonction de la zone où l'on est. Il ne faut pas oublier de le faire.

Un intervenant

Je voudrais que l'on revienne un peu sur les exercices parce que l'on a dit que c'était un élément d'appropriation des plans qui était un élément indispensable. Il faut arriver à aborder ce plan. Il faut y passer. La grosse erreur est bien évidemment de faire un plan massif et gigantesque, dont on ne voit ni le début ni la fin. A la fin, on dit que l'on est découragé et que l'on n'y arrivera jamais. Il faut donc avancer progressivement dans les plans et faire de petits plans, au départ uniquement avec les cadres, ce que l'on appelle un exercice de cadres. Cela permet de rappeler les rôles, et de se replonger dans le dossier. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, il faut écrire tout de suite ce qui ne va pas pour essayer de corriger le tir.

Après, on essaye de faire un exercice soit avec sa réserve de sécurité civile, soit sur un quartier. Je pense que c'est quelque chose qui peut demander plusieurs années de travail. Personne ne peut dire qu'il va tout maîtriser en un seul exercice. Il faut donc avancer progressivement étape par étape. C'est un travail de longue haleine qui demandera peut-être une décennie. Nous sommes là sur une nouvelle génération d'approche des choses. Auparavant, lorsqu'il y avait un problème, nous déclarions le plan ORSEC. Le préfet déclenchait, et on appelait l'armée. Ce temps-là est terminé. Aujourd'hui, l'État ne peut pas tout faire. L'échelon communal est un échelon de pertinence, parce qu'il est proche des gens. Il a une connaissance des lieux. Maintenant, comme il n'y a pas de moyens gigantesques, il faut essayer de travailler avec le citoyen pour le remettre au cœur de ce problème. Si chacun apporte sa petite brique à l'édifice, ce sera quelque chose qui sera réglé, et qui permettra aux secours de rester sur les choses essentielles. Si on transporte à l'hôpital quelqu'un qui s'est arraché un ongle, et que l'on passe à côté de quelqu'un qui a un malaise cardiaque, c'est dramatique. Tout est à la même échelle.

Il faut donc faire des exercices et en tirer des conséquences. Après, si cela ne va pas, il faut recommencer. Vous verrez que cela fonctionnera forcément. Il y aura des résultats, mais il faut se

préparer. Il n'y a pas d'improvisation qui tienne dans ce genre de choses. Ce n'est pas vrai. Si c'est à une petite échelle et que les enjeux sont faibles, cela ira. Il y a par contre des enjeux de vies humaines où l'on sait qu'une bonne ou une mauvaise décision peut entraîner des conséquences humaines. Cela change les capacités de réflexion. Comme cela a été dit tout à l'heure, il y a un stress. Il faut arriver à le gérer. Ce que l'on ne peut pas pardonner, c'est l'improvisation et le manque de captation du problème pour essayer d'évoluer progressivement. C'est ce qu'il faut retenir.

Un intervenant

J'ai une question par rapport aux repères de crue. Vous en posez des nouveaux, mais est-ce que vous recherchez les anciens ?

Mickaël PINVIN

Nous ne posons pas des repères de crues, mais nous en fournissons. Nous fournissons les coordonnées mais ce sont ensuite les collectivités ou les communautés de communes qui les posent.

Un intervenant

Il faut savoir que l'une des responsabilités du maire est de poser et d'entretenir les repères de crues. C'est une chose qui est un peu perdue dans la réglementation mais cela fait partie de la mission du maire de mettre le petit macaron indiquant que l'eau était là en 1972. Les anciens le faisaient et je peux vous dire que cela a une capacité pédagogique de premier ordre.

Un intervenant

Bien souvent, on ne se souvient plus de là où sont les anciens repères de crues. Ils sont même parfois recouverts. Ma question était donc de savoir si vous savez où ils sont, car dans beaucoup de régions et beaucoup de départements, on ne le sait même pas.

Un intervenant

C'est en général en priorité sur un pilier de pont et souvent sur les maisons.

Benjamin MORASSI

Sur le fleuve Meuse, la navigation a une base de données qui est plutôt à jour et fournie. C'est un peu plus compliqué au niveau des affluents et on n'est pas toujours sûr de la date ni de la cote précise.

Dominique PEDUZZI

Pour avoir un document en mémoire, dans la commune dont j'ai la charge, nous l'avons mis sur le PLU. Nous avons demandé à un géomètre de nous donner les coordonnées. Nous avons identifié un certain nombre de points. Nous ne les avons pas matérialisés sur le terrain, parce que nous n'avons pas beaucoup de constructions là où c'était. Nous avons quand même cartographié sur une carte des points... Nous sommes capables d'aller sur le terrain, et de dire que c'était à cet endroit que l'eau est arrivée. Il est vrai qu'il faut cependant aussi avoir la mémoire de pouvoir retrouver des points de repère.

Une intervenante

Par rapport à votre travail de culture du risque inondation, vous avez fait la modélisation des écoulements des crues. Est-ce que cela correspond éventuellement à une cartographie PPRI déjà préétablie par la préfecture ?

Mickaël PINVIN

Notre étude a été réalisée avant l'élaboration des PPRI. Cela correspond parfois.

Benjamin MORASSI

L'État a utilisé le modèle de l'EPAMA pour réaliser le PPRI après.

Une intervenante

La cartographie PPRI correspond donc à la réalité de ce que vous aviez impacté ?

Mickaël PINVIN

Concernant l'amont, la réponse est oui. Ce n'est pas forcément le cas à l'aval.

Une intervenante

D'accord. Seriez-vous éventuellement appelés à intervenir sur d'autres recensements d'impacts cartographiques ?

Benjamin MORASSI

Si c'est sur le bassin versant de la Meuse, nous pouvons. Nous travaillons en effet sur le bassin versant de la Meuse mais pas au-delà.

Une intervenante

Est-ce que plusieurs préfectures ont fait appel à vous à ce sujet ?

Mickaël PINVIN

Seulement deux pour le moment, à savoir les Ardennes et la Meuse.

Un intervenant

Par rapport aux risques, vous avez deux choses à faire. Ce sont des repères de crues et les cavités souterraines. C'est-à-dire qu'il y a des endroits où les eaux ont créé des trous dans la terre. Il y a des effondrements. Les maires a aussi ce devoir de recensement. Ce sont des trous qui se créent géologiquement tout près du sol, et nous assistons à des effondrements ponctuels de 100 ou 200 m². Il y a donc ce recensement qui existe.

Conclusion des échanges

René FEUNTEUN, AFPCN

Merci Monsieur le Président d'avoir accepté d'organiser cette journée de façon conjointe entre l'association des maires des Vosges et l'association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) dont je souhaiterais vous dire quelques mots avant de revenir sur les plans communaux de sauvegarde.

Notre association est une association de dimension nationale, non pas par l'extraordinaire nombre des membres qui la composent, mais parce qu'elle réunit un certain nombre de personnes physiques compétentes, de personnes morales et d'institutions nationales qui composent notamment son conseil d'administration. Elle existe maintenant depuis onze ans et elle succède au comité français de la décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles, initiée dans les années 90 dans le cadre de l'ONU. A cette décennie internationale succède aujourd'hui la stratégie internationale pour la prévention des catastrophes, toujours dans le cadre de l'ONU à Genève.

Quel est notre objet? Comme l'indique notre titre, nous nous intéressons aux risques, en particulier naturels, mais en élargissant notre champ, puisque nous voyons bien que les phénomènes ou les aléas, quand ils sont d'origine naturelle, peuvent produire des effets tout autres. Nous en avons eu encore tout récemment un exemple majeur au Japon.

Nous nous positionnons comme centre de réflexion et de contribution à des définitions de politiques publiques. Nous avons ainsi des liens et des relations fortes avec un certain nombre d'organisations et de ministères. Je pense bien évidemment au ministère du Développement durable qui nous subventionne très largement et au ministère de l'Intérieur, avec lequel nous avons pu organiser cette journée et qui nous a aidés financièrement. Nous participons également à des programmes de recherche et nous disposons pour cela d'un conseil scientifique. Nous travaillons ainsi à la gouvernance appliquée à la prévention et à la gestion des crises ainsi qu'à la réparation. Nous avons en outre évidemment, ne serait-ce que par nos origines, une dimension internationale. Nous travaillons en effet dans le cadre européen et comme je le disais dans le cadre de l'ONU.

Cette réunion d'aujourd'hui s'inscrit donc dans nos objectifs, bien évidemment avec l'idée de faciliter le dialogue entre les partenaires et les acteurs de la société civile, et particulièrement les collectivités territoriales. C'est la troisième fois que nous organisons une journée de ce genre et nous sommes bien évidemment prêts à envisager toute nouvelle collaboration dans d'autres espaces territoriaux, de préférence autres que la région parisienne, car il nous semble qu'il y a véritablement un travail de terrain à accomplir.

Je vous remercie donc tous de votre participation.

Il a été dit beaucoup de choses depuis ce matin et tenu des propos particulièrement intéressants. Je crois que l'idée est bien de travailler avec le sens des réalités, de façon pragmatique. Sans faire de catastrophisme, l'enjeu est quand même de se préparer à l'imprévu, voire à la catastrophe, pour être justement le moins surpris possible au moment où celle-ci va survenir. C'est d'ailleurs ce qu'a développé l'un de nos philosophes, Jean-Pierre Dupuy, dont je vous recommande la lecture de son

livre sur le catastrophisme éclairé. Préparons-nous donc à l'imprévu et à l'imprévisible. C'est un exercice difficile dont la dimension a bien été soulignée tout au long de la journée et pour lequel il s'agit de se mobiliser et de s'organiser.

Aussi, je voudrais insister sur quelques points qui me paraissent important pour progresser dans notre démarche.

1. Nous avons beaucoup parlé aujourd'hui de sauvegarde, en abordant largement les aspects du secours mais en occultant peut être un peu trop la dimension de la prévention qui est un constituant de la sauvegarde. Je crois qu'il s'agit bien en fait de travailler sur la chaîne prévention-secours, c'est-à-dire sur la chaîne du risque d'une façon générale. Il faut bien avoir à l'esprit que tout ce qui est investi en prévention et en préparation facilite les secours et la réparation à un moment donné. Je ne parle pas ici uniquement des coûts ni des économies que cela peut éventuellement représenter. Il y a des débats internationaux là-dessus. Il est en effet difficile d'établir un rapport direct entre l'investissement en prévention et le bénéfice tiré en cas de catastrophe et en réparation. Mais, nous savons qu'un lien existe et il s'agit donc de rapprocher deux espaces souvent encore trop disjointes. Je crois d'ailleurs que le législateur ne s'y est pas trompé, puisque lorsque la loi de la sécurité civile de 2004 a été mise en place, le législateur a introduit des simplifications de procédures. Ainsi - je parle sous le contrôle de Madame la Préfète - la loi de 2004 a supprimé ce que l'on appelait à l'époque le document communal synthétique qui était établi par le préfet en direction du maire selon une procédure bien définie. Nous avons connu certains cas où le maire utilisait ce même document pour en faire son DICRIM. C'était un dévoiement et une erreur car il n'y avait, de fait, aucune appropriation locale. Par ailleurs, il a été décidé que dès lors qu'il y avait un PCS, on y intégrait le document d'information communale (DICRIM) comme premier volet. Autrement dit, le volet prévention-information de la population venait finalement en préalable des mesures à prendre pour pouvoir réagir en cas d'intervention nécessaire. C'est quelque chose de tout à fait important, ne serait-ce que pour communiquer sur ce sujet avec la population sur le plan local.
2. En prenant un peu de recul, que voyons nous depuis une quinzaine d'années? Tout d'abord, un accroissement constant de la vulnérabilité. Nous sommes entrés dans l'ère de la complexité et de la panne au sens général. A aléa équivalent, les dégâts directs et indirects sont beaucoup plus importants aujourd'hui qu'autrefois, ceci dans des proportions qui se traduisent d'ailleurs dans les polices d'assurance. A défaut de pouvoir réduire la vulnérabilité, ce qui serait souhaitable, l'enjeu est bien d'en limiter la croissance surtout si demain nous devons faire face à des aléas plus intenses. Nous avons connu, et ceci a été évoqué ce matin, les tempêtes Lothar et Martin de décembre 99. Il y a eu un mois auparavant des crues très importantes dans le sud de la France. A la même époque, il y a eu aussi l'avalanche de Montroc et les inondations en Bretagne. Cela a été une période difficile qui a conduit tout d'abord à des missions nationales de retour d'expérience sur tous ces phénomènes. Tout ce qui a pu être tiré comme conclusions a finalement permis de nourrir les lois sur l'environnement de 2003 et de sécurité civile de 2004 d'où sont issus notamment ces plans communaux de sauvegarde. Je crois qu'il faut donc bien voir comment les choses se sont structurées progressivement, depuis notamment la loi de 1982 sur le régime de catastrophe naturelle, première grande mesure en matière de réparation. Celle ci fait

actuellement l'objet de nouvelles réflexions tout simplement parce que les phénomènes ont évolué depuis 20 ou 30 ans, qu'il faut se préparer à affronter des situations nouvelles encore mal connues alors que l'on a par ailleurs progressé sur la connaissance et la modélisation de phénomènes et d'aléas devenus plus courants et prévisibles aujourd'hui. Cela veut dire que le régime d'indemnisation « catastrophe naturelle » doit évoluer, transférer sans doute une part des risques au régime d'assurance classique, tout en gardant le principe de la solidarité.

3. Je voudrais également souligner, à propos des règlements et des lois depuis 10 ans, ce qui me paraît être deux évolutions - voire révolutions - très importantes. Il y a tout d'abord tout ce qui porte sur ce que l'on appelle la vigilance météorologique. En 2001 a été mis en place par Météo France un nouveau système d'information en matière de phénomènes météorologiques, à travers les cartes de vigilance et non pas d'alerte. C'est de là que viennent ces fameuses quatre couleurs, dont l'orange dont nous avons parlé très rapidement ce matin et qui est la couleur du « menaçant » mais aussi de l'incertain, surtout lorsqu'il s'agit d'orages ou de phénomènes brutaux et rapides. Ce dispositif représente une avancée très importante et fondamentale, car aujourd'hui deux fois par 24 heures, "internet" permet à chacun d'entre nous d'être informé au même moment de la situation et du niveau de vigilance. Autrefois, les informations de Météo France passaient par les préfetures et ces dernières décidaient si l'information devait ou non être diffusée auprès des communes. Là, il y a eu un progrès phénoménal, à savoir l'accès de tous directement à cette information. La préfeture, comme le maire, comme le quidam sont donc au courant au même moment, pour peu qu'ils aillent effectivement consulter la carte de vigilance. Cette information est d'ailleurs relayée par les médias, puisque vous y avez régulièrement droit le soir via les chaînes de télévision. La deuxième révolution est, à mon sens, que nous avons justement introduit, dans la loi de sécurité civile, le plan intercommunal de sauvegarde. C'est un point qui mérite d'être souligné car il est plus important qu'on ne veut bien le dire. Jusqu'à présent, une commune en difficulté doit déployer ses propres secours et faire appel, le cas échéant, au préfet et ses services. Le plan intercommunal de sauvegarde, incite à une réflexion élargie remplaçant la commune dans une démarche collective et facilitant un travail à plusieurs sur un projet et des interventions. Il y a donc une sorte de distance prise par rapport au système ancien où dès lors que deux communes étaient concernées, la préfeture intervenait immédiatement. Le ministère de l'Intérieur a ainsi ouvert une porte encourageant l'initiative locale et l'action concertée de proximité. Sans préjuger des orientations en gestation sur la réforme des collectivités territoriales, on voit la possibilité de prolongements de cette initiative en matière de prévention et de préparation. Je voulais donc insister sur ce point qui me paraît tout à fait important.
4. Enfin, un autre point est la place que prennent aujourd'hui les médias dans le fonctionnement de notre société qui est devenue particulièrement mobile. Le nomadisme est dorénavant omniprésent. Au delà des modes connus de communication, les réseaux sociaux sont des phénomènes nouveaux que l'on voit se manifester à travers des situations très diverses. Il faut sans doute savoir exploiter ces mécanismes lorsque l'on s'interroge justement sur ce que peut être l'organisation d'un plan communal de sauvegarde. Ces nouvelles techniques et ces nouveaux modes de fonctionnement changent et évoluent rapidement. Cela fait d'ailleurs que lorsque vous êtes conduits à établir un plan communal de sauvegarde, il faut sans doute effectivement figer un certain nombre de « points durs »,

car il s'agit de définir quelques supports structurants du dispositif mais il faut également avoir en tête qu'à peine un plan communal de sauvegarde est élaboré, il est déjà périmé car dépendant de facteurs en mouvement. La dimension « gestion du plan », différente de l'aspect mise en application, demande un entretien permanent qu'il s'agisse de mettre à jour les adresses, les annuaires, etc.... Il ne faut pas donc pas trop de perfectionnisme sur le plan lui même mais savoir le faire vivre en travaillant sur le binôme « investissement-fonctionnement ».

Voilà ce sur quoi je souhaitais attirer votre attention avant de passer la parole à mon collègue. Nous avons parlé beaucoup d'exercice. J'insiste bien également sur les retours d'expérience. Nous avons eu tout à l'heure un exposé très intéressant d'une commune qui a pu élaborer et monter son PCS à partir d'un événement vécu. C'est ce qui permet de nourrir et d'améliorer le plan communal de sauvegarde. N'hésitez pas si vous en avez l'occasion, que ce soit d'ailleurs peut-être au plan intercommunal, départemental ou communal, à promouvoir des retours d'expérience locaux. C'est très enrichissant et cela vous permet d'avoir des éléments tangibles pour communiquer avec vos administrés et créer les conditions de leur mobilisation, car chacun d'entre eux doit effectivement être un acteur de la prévention et de la gestion des crises.

Bernard MODERE, AFPCN

Dans la suite de ce qui vient d'être dit par René FEUNTEUN, je vais continuer pour essayer de recentrer un peu tout ce que l'on a dit durant cette journée, afin que vous repartiez avec quelques idées-forces. Je rappellerai tout d'abord l'obligation juridique qu'ont certains maires à réaliser les plans communaux de sauvegarde. Il faut partir avec cette obligation, certes pas tous les maires, même s'il est recommandé à tous les édiles de s'en doter. Il n'est en effet pas interdit de penser, comme nous l'avons dit ce matin, qu'un maire d'une petite commune, au bord de l'autoroute, soit amené à réceptionner un car de touristes qui est en panne. Cela peut également être le cas de passagers d'un train qui est arrêté en rase campagne, et qu'il faut prendre en charge. Il faut pour être efficace un minimum d'organisation.

Si on remonte d'ailleurs à la loi de 1884, qui traite de la police administrative des maires, et qui a été inclus dans le Code général des collectivités locales. Les maires trouvent là la base juridique de l'obligation de prévention. C'est un mot qui est un peu isolé, mais il a toute son importance. La mise en place d'un plan communal de sauvegarde est l'un des éléments de prévention.

Nous n'avons pas parlé aujourd'hui de DDRM (document départemental des risques majeurs), qui est le document d'information à l'échelle du département sur les risques énoncés commune par commune. C'est-à-dire à partir de ce document que le maire doit écrire un document qui présente les risques de la commune, ainsi que les conduites à tenir (le DICRIM). C'est quelque chose d'assez générique. Encore faut-il que l'habitant, s'il vient à la mairie et demande un document pour consulter les risques de la commune, puisse trouver quelque chose d'assez simple. Il ne faut bien évidemment pas faire une encyclopédie.

Il y a également une autre possibilité d'information que vous connaissez aussi, à savoir l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires (IAL). Ainsi lorsque l'on signe un bail ou que l'on

achète une maison, le notaire, l'agence immobilière ou le loueur sont dans l'obligation de vous signaler les risques dans la commune. C'est un droit à l'information. Le DICRIM et l'IAL sont le préalable d'un bon comportement citoyen face à un problème majeur.

Vous avez vu ensuite aujourd'hui, à travers les exemples que nous avons eus, qu'il y avait différentes façons de faire des PCS. Vous avez vu un exemple d'intercommunalité qui est à mon avis ce qu'il faut recommander, parce qu'elles disposent des moyens techniques de monter quelque chose, partant du principe que n'importe quelle commune peut être très rapidement dépassée face à un événement majeur. On peut aussi réaliser un PCS de manière autonome pour les grandes villes, ou se faire aider par des associations, des EPTB ou EPCI. Nous avons relevé que cet effort a payé. Cela permet aussi de bien mettre ce type de problème à l'agenda. Pourquoi ne pas effectivement avoir également recours à un prestataire extérieur ? Il ne s'agit bien entendu pas uniquement de rédiger un PCS et de le mettre au fond du tiroir, mais il faut le faire vivre.

C'est le deuxième point important que je voulais vous dire. C'est-à-dire qu'il faut tenir les documents à jour, les travailler, et faire des exercices, avec comme je l'ai dit tout à l'heure toute la progressivité nécessaire. Concernant les risques qu'il faut prendre, il y a bien entendu en premier ceux qui sont cités par le préfet dans le document départemental des risques majeurs. Le préfet recense ainsi dans chaque département, commune par commune, le nombre de risques naturels et technologiques qu'il y a. La législation a eu tendance depuis toujours à séparer les risques naturels et les risques technologiques, comme avec la loi Barnier et la loi Bachelot. Nous avons cependant pu constater à travers la catastrophe de Fukushima, nous avons tout eu en même temps. C'est-à-dire qu'un phénomène naturel a entraîné un accident technologique. Le fait de découpler les deux concepts est donc aussi quelque chose est en train d'évoluer.

En plus des risques qui sont recensés par le DDRM, et qui doivent obligatoirement être traités, je pense qu'il faut également inclure dans les PCS toutes les situations de catastrophes qui peuvent intervenir, notamment par rapport aux risques climatiques (neige abondante, tempête). Concernant les séismes, à la suite de la révision de la carte sismique, pratiquement les deux tiers de la France sont assujettis à un PCS, tout en précisant que ce sera avec le niveau le plus faible. Concernant les risques sanitaires comme la grippe aviaire, il paraît indispensable d'avoir des structures d'urgence prêtes à démarrer.

Dans des départements comme les Vosges, l'intérêt à mon sens réside dans l'intercommunalité. C'est incontestablement la solution qui permet une mutualisation des moyens, une mutualisation des coûts et une mutualisation des ressources. C'est-à-dire que même si le maire reste chargé de la mise en œuvre de la sauvegarde, il peut, notamment s'il est concerné seul, faire appel ses collègues à côté via l'intercommunalité. Je crois que cette solidarité ne posera aucun problème. Dans tous les pays du monde où je suis allé, et j'ai vu des catastrophes, j'ai toujours trouvé la solidarité. Simplement, elle est parfois bien organisée, et d'autres fois pas. Je vais vous donner l'exemple tout simple de ce que j'ai vu en Indonésie lors d'un tremblement de terre. J'ai été surpris par leur organisation. Comment donner à manger à des populations qui sont dans des hôpitaux dont les cuisines arrivent plus à suivre ? Ils ont pris une solution tout simple. Les hôtels ont été fermés, et les cuisines des hôtels ont fait la restauration pour les hôpitaux. Je crois que bien souvent les moyens sont là. Après, c'est une question d'organisation et d'utilisation la plus rationnelle dans un contexte difficile.

Concernant les points à prendre en compte, je crois qu'il y a quelques aspects qu'il ne faut pas négliger, avec notamment la résilience des organisations. Il est certain que si vous basez tout sur un téléphone portable, et que votre relais de secteur tombe en panne, vous n'avez plus de moyens faciles de communication. Il faut donc avoir des plans A et des plans B (dans l'exemple présent un réseau radio simple). C'est quelque chose de très important. Il ne faut pas tout miser sur une seule solution. De même si tout repose sur une personne qui est irremplaçable, tout le système s'écroule. Il faut donc avoir de la solidité dans les organisations.

Il faut aussi intégrer que les maires vont agir dans un contexte stressant. Il va y avoir de la pression notamment s'il y a des vies en jeu. Il va y avoir la présence des médias qui vont emballer tout le système, et qui vont surtout être là pour dire tout ce qui ne va pas. Croyez-moi. Si vous n'avez pas travaillé le problème au préalable, cela ne peut pas être remonté médiatiquement.

Enfin, nous avons dit un mot des réseaux sociaux. C'est une nouveauté dans la gestion d'une crise. Il faut être très réactif, car il y a souvent des informations fausses qui se répandent très vite.

Ce qui n'a peut-être pas été prévu dans les exemples qui ont été présentés, c'est qu'il faut travailler dans la durée. Tout ne durera pas que trois heures. Dans certains cas, cela peut durer des semaines. Il faut donc aussi pouvoir économiser les forces. Nous comprenons bien qu'une fois qu'elle est au bout de ses ressources, la petite commune est au bout de ses ressources. Il est clair qu'il n'y aura pas de miracle. Néanmoins, on peut imaginer ensuite des dispositifs d'aide. Je pense ainsi que dès le début, il faut envisager l'aspect stressant et l'aspect durée.

Je disais également tout à l'heure que dans les petites communes aux moyens limités, il faut penser aux associations qui sont souvent bien organisées. Par la tête de réseau que constituent les présidents des associations, vous pouvez avoir tout de suite quelqu'un qui va vous aider à dresser une table pour restaurer des hébergés d'urgence. La Croix-Rouge ne pourra en effet pas tout faire, Le sinistre peut toucher la moitié d'un département, comme nous l'avons vu pour les tempêtes qui ont concerné la moitié de la France. A partir de ce moment-là, il faudra beaucoup compter sur soi-même.

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, on ne peut écarter des actions de secours dans le cadre de l'assistance à personne en danger. C'est une obligation légale. Ensuite, c'est de la sauvegarde, c'est-à-dire faire le complément des secours, qui vise à prendre en charge les populations pour les aider à traverser ce moment difficile.

Je résume donc que ce concept de PCS, ce concept d'information et de posture au profit des populations par rapport aux risques, est quelque chose de récent qui date d'il y a environ une quinzaine d'années. Il est bien évidemment impossible de tout faire en deux ou trois ans. Je crois qu'il s'agit là d'une démarche citoyenne. Il ne faut plus se positionner dans une situation où l'État va intervenir et va régler notre problème. Le problème est que l'État peut faire un certain nombre de choses. Les communes peuvent faire un certain nombre d'autres choses. Le citoyen, en l'intégrant dans ce dispositif d'information et de réaction de collaboration temporelle peut produire son effort de solidarité... C'est l'organisation de la solidarité en situation d'urgence et de post urgence qu'il faut faire.

Dominique PEDUZZI

Merci beaucoup. Avant de donner la parole à Madame la Préfète, je voudrais remercier l'association française pour la prévention des catastrophes naturelles, de même que la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise, qui sont les organisateurs de cette journée. Merci d'avoir choisi les Vosges.

Je dirais également qu'il y a deux ou trois choses qu'il faut bien avoir à l'esprit. Tout d'abord, c'est l'indifférence vis-à-vis de la prévention. Quand vous parlez de la prévention, que ce soit le petit cercle autour de vous ou même un peu plus loin dans la population, il y a quand même une indifférence lorsque l'on prépare les choses et lorsque l'on parle du risque. Tout d'abord, cela fait peur, et pourquoi parler du risque quand ça ne va pas si mal que cela ? Par contre, exactement les mêmes qui auront montré des signes d'indifférence vous montreront des signes d'exigence dans les demandes d'action au moment de la crise, et ne vous pardonneront rien. Ils ne vous excuseront rien, et ils exigeront tout. Comme nous sommes en outre dans un pays qui est très généreux, ils exigeront tout d'abord pour eux, et après éventuellement pour leurs voisins. Il faut avoir une pleine conscience de cela.

J'ai noté trois mots, avec premièrement l'humilité. Quelle que soit la préparation que nous aurons faite et quel que soit tout le travail en amont, jamais une crise ou une catastrophe ne ressemblera à une autre, même si on peut avoir des habitudes ou des repères. Il y a cependant toujours un élément qui vient perturber le bon ordre de la gestion de crise. Il faut donc beaucoup d'humilité sur la manière d'aborder les choses, et le partage. Cela ne peut reposer que sur le réseau et que sur un groupe. Même s'il y a à un moment donné une personne et une seule qui doit prendre des décisions et qui doit rendre des arbitrages, il faut s'appuyer sur un réseau, et il faut donc du partage.

La dernière chose est l'action. A un moment donné, il faut en effet que ça bouge. On ne peut pas laisser les choses prendre le dessus sans avoir la volonté de se battre. Voilà les trois mots qui me resteront de cette journée.

Madame la préfète, vous voyez que ce sont des sujets graves et importants, mais que nous avons quand même essayé d'avoir un peu de recul, et de détendre un peu les choses. Je vous laisse conclure nos travaux.

Conclusion

Marcelle PIERROT, Préfète des Vosges

Merci beaucoup Monsieur le Président. Je vous salue et je vous remercie de m'avoir invitée à conclure ces travaux. Je salue également tous les maires élus qui sont présents dans cette salle. Je suis heureuse de retrouver le colonel Bernard Modéré, avec lequel j'ai eu l'occasion de travailler en Meurthe-et-Moselle. Je vous dis tout le bonheur qui est le mien de vous retrouver. Je voulais également saluer le lieutenant-colonel Blanc, qui est comme nous l'avons déjà rappelé le représentant du directeur général de la sécurité civile et de gestion des crises au ministère de l'Intérieur, et vous tous, Mesdames et Messieurs, ayant participé à ces travaux.

Je voulais vous dire que je suis heureuse d'être ici et d'entendre parler, comme à l'association des maires, et notamment à son congrès du mois de juin, de prévention des risques et de gestion de crise. Vous savez que nos populations attendent beaucoup de nous. La fréquence des événements majeurs que nous avons et la diversité des risques que nous rencontrons actuellement, renforcent encore le besoin de protection et de sécurité. Elles attendent cela de l'État et des maires. Je voulais également vous dire, comme vous l'avez précisé, Monsieur le Président, qu'elles n'attendent pas seulement l'obligation de moyens, mais également souvent des obligations de résultat. Cela n'est pas toujours très simple lorsque surviennent de tels événements qui sont de plus en plus fréquents mais également virulents.

Face à de tels événements, je crois qu'il faut que nous soyons préparés. En effet, la gestion de crise ne s'improvise pas selon moi. Les plans communaux de sauvegarde sont l'un des outils de la gestion de crise. Pourquoi ces réunions ? Je voulais aussi insister sur l'intérêt de ces rencontres, et remercier l'AFPCN d'avoir bien voulu apporter toute son expertise sur ces sujets, parce que nous avons en effet souvent besoin de faire œuvre de pédagogie. Je crois que c'est ce qui s'est fait pendant toute cette journée, au regard de la programmation que j'ai pu rencontrer.

Beaucoup de choses ont été dites et je ne vais pas forcément les répéter toutes. Je vais néanmoins surtout insister sur le fait qu'il faut préparer la crise pour mieux la gérer. Il faut anticiper. Il faut connaître ses risques et j'en suis responsable. Je suis bien obligée de vous les dire et de vous les notifier. Il faut faire de l'information préventive mais pas seulement. Il faut aussi mettre en place un certain nombre d'outils de planification, et prendre en compte ces risques dans vos PLU, de façon à diminuer la vulnérabilité. Il faut également apporter des réponses à vos populations. La qualité des réponses que vous pourrez apporter très rapidement va ensuite impacter ce que l'on a appelé la résilience des institutions, c'est-à-dire voir comment vos organisations peuvent se remettre en place très rapidement, mais également la résilience de vos territoires. Je ne sais pas s'il y a ici des représentants de la commune de Gérardmer, mais nous avons connu récemment un fort coup de vent très positionné et très localisé. Déjà le lendemain, grâce à l'action de toute la chaîne de secours et du maire, on voyait que le territoire avait été nettoyé et rendu praticable. C'est justement parce qu'il y avait selon moi des gens prêts à agir, et qui avaient les réflexes qu'il fallait pour gérer cet événement soudain.

Le PCS, c'est tout cela. Qu'est-ce que l'on doit trouver dans un PCS ? Ce sont parfois des choses un peu bêtes, comme là où se trouve la clé d'un local. C'est un petit rien mais nous avons besoin de le savoir. En construisant ce PCS au regard du risque et en mettant en place une déclinaison des réponses les plus adaptées, il est possible de parvenir à le faire. Pourquoi ? Parce que nous avons tous la responsabilité d'assurer la sécurité des personnes, et si possible des biens. Nous avons la responsabilité de rassurer les populations et d'éviter des paniques. Nous avons également, comme je vous l'ai dit, la responsabilité d'assurer la continuité des institutions. Je suis donc très heureuse de constater que les maires se mobilisent à cet effet. Monsieur le président de l'association, un grand merci à vous d'y veiller.

Je ne vais pas revenir sur tous les documents dont on vous a parlé. Je voulais simplement vous dire, et vous le savez, qu'il faut être bien préparés. C'est cependant toute votre chaîne qui doit être bien préparée. C'est le maire mais également ses services qui doivent partager toutes les informations qui sont dans ce PCS de façon à bien réagir. Cela peut encore apparaître comme une contrainte à certains mais il convient néanmoins de considérer ce PCS comme une véritable trousse à outils opérationnelle à disposition des maires, mais également de leurs services, pour organiser les moyens communaux existants.

Ces plans ne visent pas à faire de vous des spécialistes de la sécurité civile. Ils ont été créés pour préparer matériellement et concrètement les communes à faire face à l'inattendu. Encore une fois, c'est toute la structure administrative et technique de la commune qui doit ainsi être préparée.

Dans les Vosges, je voulais vous dire que 86 communes sont tenues réglementairement à réaliser ces PCS. Seules 13 communes s'y sont engagées à ce jour, et 33 sont en projet. Nous avons donc encore de grandes marges de progrès. C'est pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer que je pense de dire qu'il est indispensable que ceux d'entre vous qui ne l'ont pas encore fait se mettent à élaborer ces plans.

J'encourage également les communes qui n'y sont pas forcément soumises à s'y engager car je crois que c'est la démarche qui est bonne et qu'il faut s'approprier. De toute façon, comme vous avez pu le constater, les aléas climatiques sont de plus en plus fréquents, et nous avons des exemples récents de tornades qui frappent des territoires. Comme je vous l'ai rappelé tout à l'heure, cela a été récemment le cas à Gérardmer.

Un grand nombre d'entre vous dispose déjà d'un tel plan non formalisé. Il s'agit par exemple de toutes les procédures de déneigement des routes communales, de mise en place de systèmes mobiles de protection contre les crues, des déviations routières en cas de montée des eaux déjà rodées pour certaines communes. Tout cela constitue des éléments d'un PCS et vous pourrez vous en emparer. Ces dispositifs peuvent servir de base à une démarche plus globale.

Concernant l'état, ces services sont à votre disposition pour vous apporter tout l'appui nécessaire à sa concrétisation. Je vous rappelle que, lors de l'assemblée générale des maires, je vous ai dit que la DDT est prête à vous apporter le concours qu'il faut pour ce faire. 51 communes ont sollicité cette assistance à ce jour, et j'espère donc que d'ici très bientôt, celles qui sont obligées de le faire s'approprieront la démarche, et mettront en place tout ce dispositif.

Concernant la structure intercommunale, j'en ai beaucoup entendu parler tout à l'heure. Il est vrai que cela a été une approche qui a fait l'objet de beaucoup de débats et de réflexion ces temps derniers. Je crois que s'il est effectivement possible de l'approcher dans les structures intercommunales que nous sommes en train de mettre en place dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, ce sera à mon avis une très bonne chose.

Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs, la préparation à la gestion de crise est un devoir que nous devons tous partager, État comme collectivités territoriales. Vous savez que l'État le fait dans le cadre du plan Orsec, avec donc toute une série de plans bien précis et avec des fiches Réflexes. L'État s'oblige également à mettre en place des exercices et à en faire de nombreux pour être prêt. Le prochain exercice se déroulera le 16 novembre, et aura pour problématique des victimes nombreuses.

Nous avons évoqué avec vous l'exercice que nous avons fait au mois de juillet. Nous allons bientôt en faire un sur la problématique de la gestion de nombreuses victimes. Nous sommes ainsi complémentaires dans l'action, et c'est ce qui fait la force de notre modèle de gestion de crise. C'est pour cette raison que toute la préparation faite par la préfecture et les forces de sécurité, les pompiers, tous les services de l'État, ne trouvera une pleine efficacité que si les communes sont elles-mêmes aptes à affronter ces événements, ce dont je suis persuadée. J'espère donc que cette journée d'échanges et de travail organisée par l'AFPCN et la direction générale de la sécurité civile et de gestion de crises, ainsi que par l'association des maires des Vosges, aura été bénéfique. Je suis persuadée qu'elle le sera au bénéfice surtout de nos concitoyens. Je vous invite donc très vivement à élaborer vos PCS. Merci beaucoup, et merci à vous tous.